

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 mai 1962.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
à la suite de la mission effectuée par une délégation de cette
Commission à la Réunion et aux Comores (16 février - 3 mars
1962),*

Par MM. Paul MISTRAL, Joseph BEAUJANNOT, Raymond
BRUN, Jacques GADOIN, Victor GOLVAN, Jacques
MARETTE,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Amar Beloucif, Jean Bène, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Gabriel Burgat, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Henri Desseigne, Hector Dubois, Baptiste Dufeu, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Mohamed Gueroui, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouvery, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Robert Liot, Henri Longchambon, Pierre-René Mathey, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Marc Pautzet, Paul Pelleray, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino, Abel Sempé, Edouard Soldani, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys, N...

SOMMAIRE

	Pages.
Composition de la Délégation.....	6
Programme de la mission.....	7

LA REUNION

PREMIÈRE PARTIE. — Les fondements de la vie économique à la Réunion.

Chapitre I. — <i>Aperçu historique</i>	17
Chapitre II. — <i>Les données géographiques</i>	23
§ 1. Le relief.....	23
§ 2. Le climat.....	24
§ 3. Les cyclones.....	24
Chapitre III. — <i>Les facteurs humains</i>	30
§ I. Les aspects quantitatifs de la démographie réunionnaise....	30
A. — La situation démographique.....	30
a) Evolution démographique entre 1946 et 1959.....	30
b) La répartition de la population sur l'île.....	32
c) Les perspectives démographiques.....	33
B. — Les facteurs de la pression démographique.....	34
§ II. La politique démographique.....	37
§ III. Le volume de l'emploi.....	38
A. — Le sous-emploi masculin.....	40
a) Sous-emploi permanent.....	41
b) Sous-emploi saisonnier.....	41
c) Sous-emploi urbain.....	42
B. — Le sous-emploi féminin.....	43
C. — Le sous-emploi juvénile.....	43
D. — Les travailleurs étrangers.....	44

DEUXIÈME PARTIE. — L'activité économique à la Réunion.

Chapitre I. — <i>L'agriculture</i>	45
§ I. Les conditions de la mise en valeur agricole.....	45
A. — La mise en valeur du sol et les conditions d'exploitation.....	45
a) Les structures foncières.....	46
b) Les conditions d'exploitation du sol.....	46
c) L'organisation de la production et de la coopération agricole.....	48

	Pages.
B. — Le crédit agricole à la Réunion.....	49
a) Réalisations à la fin du mois de janvier 1962.....	49
b) Le programme du crédit agricole.....	51
C. — Les recherches techniques et la formation professionnelle des jeunes agriculteurs.....	54
a) Le centre technique de la canne et du sucre.....	54
b) L'enseignement agricole.....	55
§ II. Les productions agricoles.....	56
A. — La canne à sucre.....	56
a) La vocation sucrière de l'île de la Réunion.....	56
1. Facteurs climatiques.....	57
2. Facteurs pédologiques.....	58
3. Facteurs techniques.....	58
4. Facteurs de rentabilité.....	58
b) Place de la Réunion dans le marché du sucre de la zone franc.....	58
1. Réglementation de la production sucrière.....	58
2. Fixation du prix du sucre.....	60
c) La crise sucrière actuelle et les remèdes proposés par les Réunionnais.....	62
1. Les aspects de la crise.....	62
2. Les solutions présentées.....	63
— Solutions présentées par les usiniers.....	64
— Remèdes proposés par les planteurs.....	65
— Recommandations formulées en commun par les usiniers et par les planteurs.....	68
B. — Les autres productions agricoles.....	69
a) Les plantes à parfum.....	69
b) La vanille.....	70
c) Les cultures vivrières.....	71
d) Le tabac.....	75
e) Le thé.....	75
C. — L'élevage.....	76
Chapitre II. — <i>L'industrie et le commerce</i>	80
§ 1. Le secteur industriel.....	80
A. — L'industrie sucrière.....	80
B. — L'industrie du bâtiment et des travaux publics.....	81
C. — Les industries diverses.....	83
§ 2. Le secteur commercial et des services.....	83
§ 3. L'artisanat.....	85

	Pages.
Chapitre III. — <i>Les transports</i>	90
§ I. L'infrastructure routière et les transports routiers.....	90
A. — Le réseau routier réunionnais.....	90
B. — La route littorale de Saint-Denis à la Possession.....	91
§ II. L'infrastructure aérienne et les bases aériennes.....	93
§ III. Le port de la Pointe-des-Galets et le trafic maritime.....	95
A. — L'infrastructure portuaire.....	95
B. — Le trafic maritime.....	97
C. — Les frais portuaires.....	97
Chapitre IV. — <i>La radiodiffusion locale à la Réunion et ses projets</i>	99
§ I. L'amélioration des conditions d'émission.....	99
§ II. Meilleure installation du personnel travaillant à la radio- diffusion locale.....	100
§ III. Amélioration des conditions d'écoute.....	101
§ IV. La télévision.....	102
Chapitre V. — <i>L'énergie électrique</i>	103
Chapitre VI. — <i>Le tourisme</i>	105

LES COMORES

Introduction	109
PREMIÈRE PARTIE. — Les fondements de la vie économique.	
Chapitre I. — <i>Le milieu naturel</i>	110
§ I. Description et relief.....	110
§ II. Le climat.....	111
Chapitre II. — <i>L'évolution historique</i>	112
Chapitre III. — <i>Les problèmes humains</i>	114
§ I. Répartition géographique de la population.....	114
§ II. Répartition de la population par âge.....	115
DEUXIÈME PARTIE. — La vie économique dans le territoire des Comores.	
Chapitre I. — <i>Panorama économique des Comores</i>	120
Chapitre II. — <i>L'activité agricole</i>	122
§ I. Les cadres de l'agriculture comorienne et l'utilisation des terres	122
§ II. Les techniques agricoles.....	125
§ III. Les productions agricoles.....	125

	Pages.
A. — Productions à développer.....	125
— Vanille	125
— Essence d'Ylang-Ylang.....	126
— Le jasmin.....	126
— Le coprah.....	126
— Le cacao.....	126
B. — Productions à déconseiller.....	127
— Le café.....	127
— Le sisal.....	127
— Le riz.....	128
§ IV. — Les autres ressources.....	128
A. — L'élevage	128
B. — La pêche.....	129
C. — La forêt.....	129
Chapitre III. — <i>Les échanges commerciaux</i>	131
§ I. Analyse de la balance commerciale.....	133
a) Les importations.....	133
b) Les exportations.....	133
§ II. Le déficit de la balance commerciale.....	134
 TROISIÈME PARTIE. — Les conditions de mise en valeur des Comores.	
Chapitre I. — <i>Le développement de l'infrastructure</i>	136
§ I. Le secteur des transports.....	136
A. — Les routes.....	136
B. — Les aérodromes et les liaisons aériennes.....	141
C. — Les ports.....	142
§ II. L'énergie et la distribution d'électricité.....	143
§ III. Le développement des télécommunications.....	145
A. — Le réseau actuel des télécommunications.....	145
B. — Le plan de développement des télécommunications.....	146
Chapitre II. — <i>Le développement de l'agriculture et le rôle du B. D. P. A.</i>	149
Chapitre III. — <i>Le tourisme</i>	153
 Conclusions :	
I. — La Réunion	159
II. — Les Comores	166

Composition de la délégation.

MM.

- MISTRAL (Paul) Vice-Président de la Commission des
Affaires économiques et du plan,
Chef de la délégation, Sénateur de
l'Isère.
- BEAUJANNOT (Joseph) Sénateur du Loir-et-Cher.
- BRUN (Raymond) Sénateur de la Gironde.
- GADOIN (Jacques) Sénateur de la Nièvre.
- GOLVAN (Victor) Sénateur du Morbihan.
- MARETTE (Jacques) Sénateur de la Seine.

La délégation était accompagnée de M. Ollé-Laprune, administrateur au Sénat.

Programme de la Mission.

SEJOUR A LA REUNION — 17-23 février 1962.

Samedi 17 février 1962 :

20 h 25. — Arrivée à l'aéroport de Gillot.

Diner à la Préfecture.

Dimanche 18 février 1962 :

9 h. — Départ pour Cilaos, par la route des Plaines.

Visite de la Station d'Élevage.

Déjeuner à la Plaine-des-Cafres (Hôtel Burel).

Après-midi. — Départ de la Plaine-des-Cafres pour Cilaos.

Coucher à Cilaos.

Lundi 19 février 1962 :

8 h. — Pose de la première pierre du Collège de Cilaos.

Départ de Cilaos.

Retour à Saint-Denis, autorail spécial à la Possession.

Après-midi. — Séance de travail à la Préfecture, audition des Chefs de Services :

— M. le PRÉFET ;

— M. Roger PAYET, Président du Conseil général ;

— M. Pierre BOLOTTE, Secrétaire général de la Préfecture ;

— M. ALACCHI, Délégué aux Affaires économiques ;

— M. GUIPERT, Chef de la 1^{re} Division ;

— M. GAVARINI, Chef de la 2^e Division ;

— M. JOUFFREAU, Chef de la 3^e Division ;

— M. LAMBERT, Chef du Service d'Aide sociale ;

— M. le Docteur DAIRE, Directeur départemental de la Santé ;

— M. BARTHE, Directeur départemental de la Population ;

— M. ROUSSEL, Inspecteur principal du Trésor, Premier Fondé de Pouvoir ;

— M. LEGRAS, Directeur de l'Enregistrement ;

— M. ARNAUD, Directeur des Douanes ;

— M. SÉGURET, Directeur des Contributions indirectes ;

— M. TAILLACOT, Directeur des Contributions directes ;

— M. GAUDEL, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ;

— M. MOULINS, Conservateur des Eaux et Forêts ;

— M. ENOCH, Directeur des Services agricoles ;

— M. BERGÈSE, Vice-Recteur ;

— M. RAUDE, Inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports.

Mardi 20 février 1962 :

9 h. — Séance de travail à la Préfecture, audition des personnalités du monde économique :

- M. le PRÉFET ;
- M. Roger PAYET, Président du Conseil général ;
- M. BOLOTTE, Secrétaire général de la Préfecture ;
- M. ALACCHI, Secrétaire général aux Affaires économiques ;
- M. DE GEYER D'HORT, Directeur p. i. de la Caisse centrale de Coopération ;
- M. DE CAMBIAIRE, Directeur de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de la Réunion ;
- M. GOY, Directeur de la B. R. et S. B. C. réunies ;
- M. BASSET, Directeur de la B. N. C. I. (O. I.) ;
- M. Eugène FOUCQUE, Président de la Chambre de Commerce ;
- M. Edouard MANOUX, Président du Syndicat des Commerçants ;
- M. AUBRAS, Directeur de l'E. E. R. p. i. ;
- M. BORDES, Directeur de la Société Bourbon-Lumière ;
- M. JOURDEN, Directeur de la S. I. D. R. ;
- M. BIGEARD, Président de l'Office du Tourisme.

Déjeuner du « Rotary-Club » à l'Hôtel La Bourdonnais.

Après-midi. — Séance de travail.

Fin d'après-midi : visite de Saint-Denis.

Dîner de la Municipalité de Saint-Denis.

Mercredi 21 février 1962 :

8 h 30. — Séance de travail, audition des personnalités du monde économique :

- M. le PRÉFET ;
- M. Roger PAYET, Président du Conseil général ;
- M. BOLOTTE, Secrétaire général de la Préfecture ;
- M. ALACCHI, Secrétaire général aux Affaires économiques ;
- M. Albert AVRIL, Président de la Chambre d'Agriculture, avec le Bureau ;
- M. Henri MORANGE, Président du Syndicat des Fabricants de Sucre ;
- M. Camille MACE, Secrétaire du Syndicat des Fabricants de Sucre ;
- M. Romain COULLOUX, Président de la Fédération syndicale des Exploitants agricoles ;
- M. BROCH, Président du Syndicat des Producteurs de Rhum.

Visite d'une plantation.

Après-midi. — Visite d'une plantation de thé (Menciol).

Hell-Bourg.

Jeudi 22 février 1962 :

7 h. — Départ d'Hell-Bourg.

Takamaka.

Le Grand-Brûlé.

Visite de l'Usine électrique de Langevin.

Ecole d'Agriculture de Saint-Joseph.

Déjeuner à Saint-Pierre (le Tourbillon).

Après-midi. — Port de Saint-Pierre.

Saint-Gilles.

Dîner « Villa Bourbon ».

Départ de la Possession (autorail spécial).

Arrivée à Saint-Denis.

Vendredi 23 février 1962 :

8 h. — Visite de la Route littorale.

Visite du Port.

Rentrée sur Saint-Denis (par autorail spécial).

Déjeuner à la Préfecture.

Après-midi. — Séance de travail.

Samedi 24 février 1962 :

Départ pour les Comores.

SEJOUR AUX COMORES

Samedi 24 février 1962 :

Arrivée à Dzaoudzi.

Accueil de la délégation par un représentant du Conseil de Gouvernement des Comores et par M. SAGET, Haut-Commissaire de la République aux Comores.

Après-midi. — Séance de travail.

Soir. — Réception de la délégation au Cercle Franco-Comorien.

Dimanche 25 février 1962 :

Séjour à Anjouan.

Réception de la délégation par M. AHMED (Abdallah), Sénateur des Comores.

Séjour à Mohéli.

Lundi 26 février 1962 :

Arrivée à Bandares-Salama :

Réception par Chef de Subdivision et élus du pays.

Déjeuner à la Résidence de Bönovo.

Visite des villages : Fomboni-Djeiézi, Wanani-Kangani.

Départ de Bandares-Salama pour Moroni.

Après-midi. — Arrivée à Moroni.

Installation et visite des environs de Moroni (pépinières).

Dîner à la Résidence suivi d'une réception, offert par M. SAÏB
MOHAMED CHEIK, Résident des Comores.

Mardi 27 février 1962 :

Séance de travail au bureau du Chef de Subdivision :

Députés des Comores,

Membres de la Chambre de Commerce,

Directeur Caisse centrale,

Directeur Banque.

Déjeuner à l'hôtel.

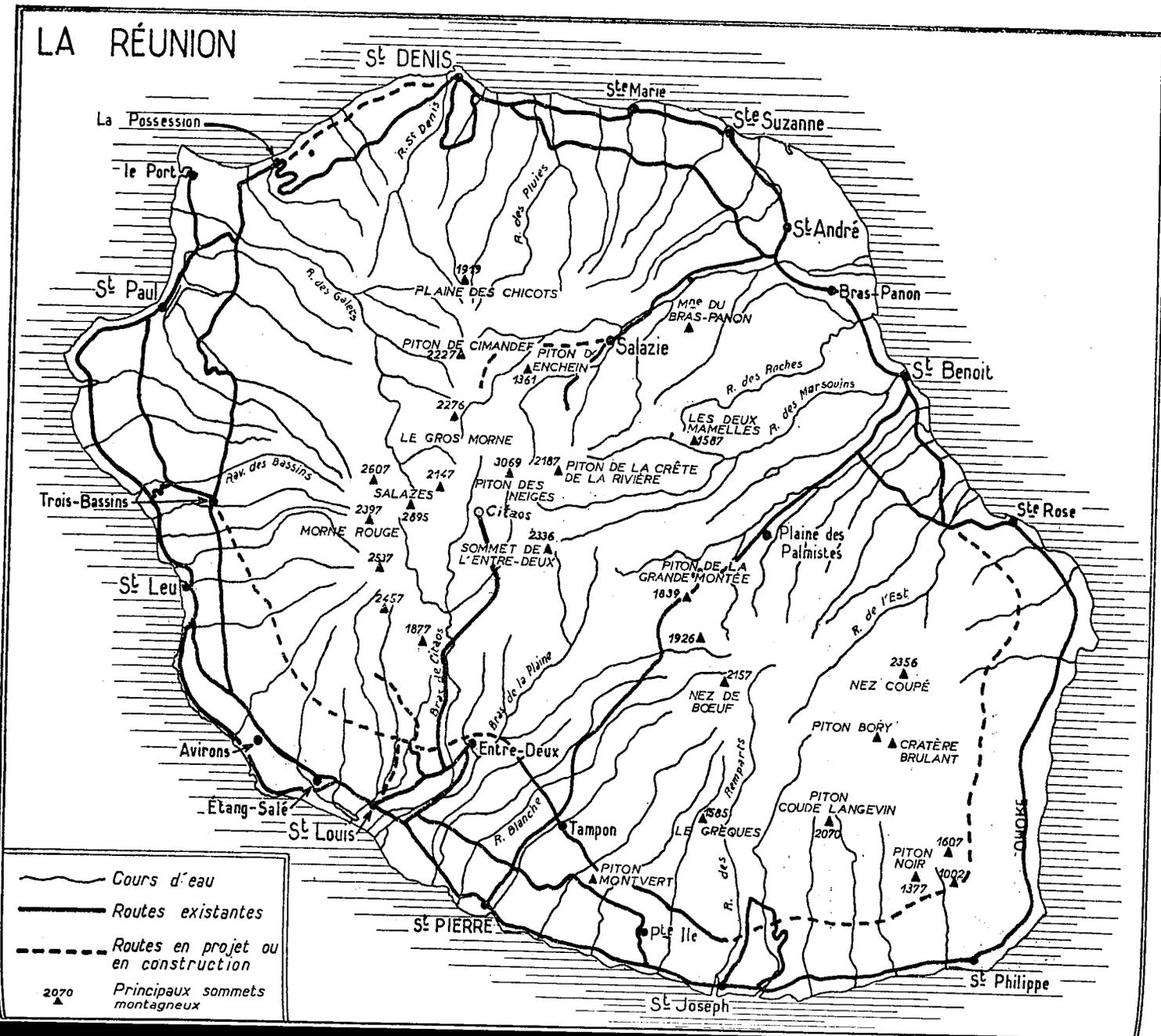
Visite de la Grande-Comore.

Dîner à la Résidence.

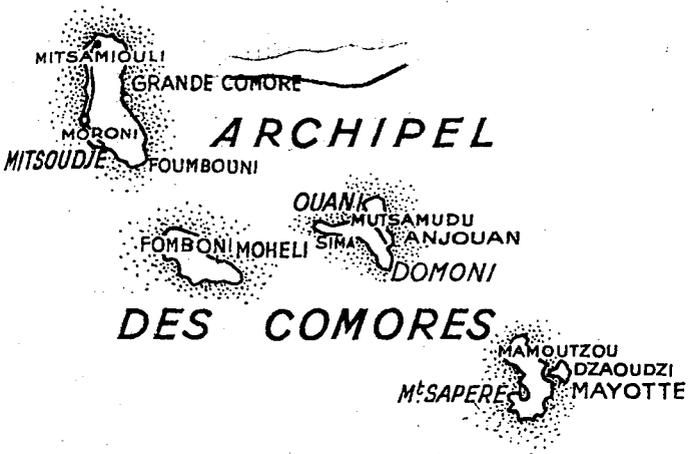
Le Rapport que nous avons l'honneur de vous présenter rend compte de la mission d'information effectuée à la Réunion et aux Comores, du 16 février au 3 mars 1962, par une délégation de la Commission des Affaires économiques et du Plan, composée de MM. Paul Mistral, Joseph Beaujannot, Raymond Brun, Jacques Gadoin, Victor Golvan et Jacques Marette.

Qu'il soit permis à votre délégation d'exprimer ses sentiments de reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à la préparation de cette mission et qui ont largement favorisé son déroulement. Grâce à la parfaite organisation du voyage, les Commissaires ont pu prendre de nombreux contacts avec les responsables, privés et publics, de l'économie réunionnaise et comorienne. Partout, la cordialité de l'accueil et la qualité des informations qui furent communiquées ont été, pour votre délégation, les témoignages de la qualité de l'œuvre économique entreprise et du souci des responsables de l'économie d'informer le Parlement de leur travail, de leurs projets et des difficultés qu'ils rencontrent.

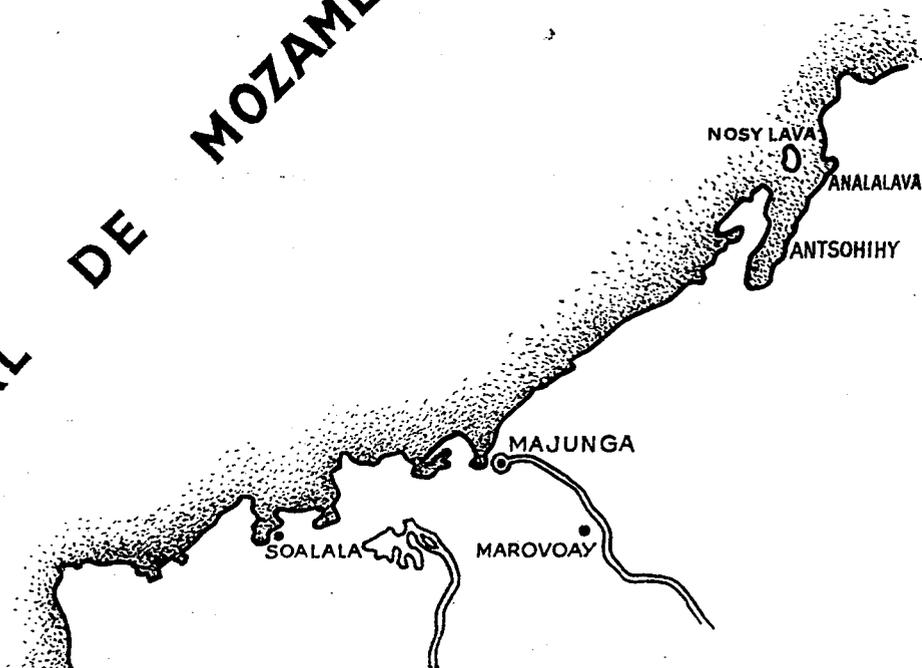
LA RÉUNION



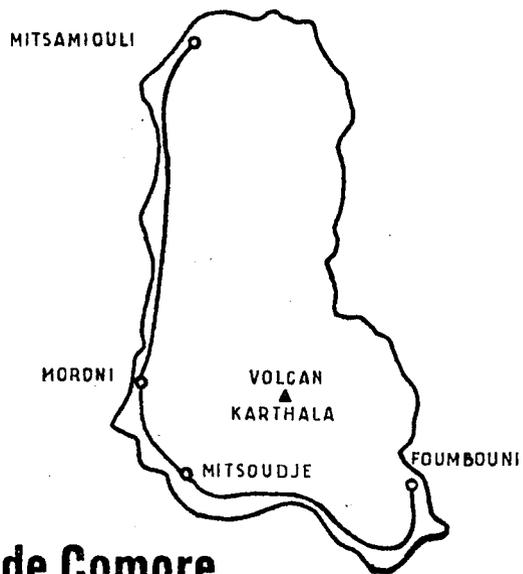
	Cours d'eau
	Routes existantes
	Routes en projet ou en construction
	Principaux sommets montagneux



CANAL DE MOZAMBIQUE



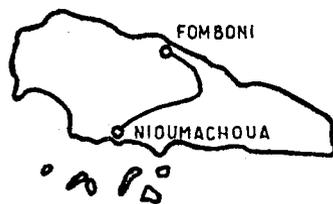
ARCHIPEL DES COMORES



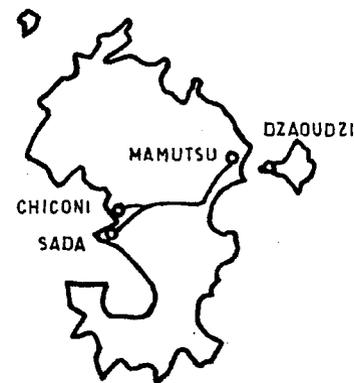
Grande Comore



Anjouan



Moheli



Mayotte



SÉJOUR A LA RÉUNION

PREMIERE PARTIE

Les fondements de la vie économique

CHAPITRE I^{er}

APERÇU HISTORIQUE

Située par 21° de latitude Sud et 55°,5 de longitude Est, à plus de 700 kilomètres de la côte Est de Madagascar, l'île de la Réunion — mentionnée pour la première fois, en 1502, par la carte de Cantino — fut « découverte » le 9 février 1513 par l'amiral portugais Pedro de Mascarenhas à qui elle dut ce premier nom de « Mascarin » qu'elle garda jusqu'en 1649 (1).

Cette île, entièrement volcanique, d'une forme ovale de 200 kilomètres de tour et de 70 kilomètres dans son plus grand diamètre, présente l'aspect d'une double pyramide dont les deux pointes seraient le Piton des Neiges, volcan éteint culminant à 3.069 mètres et la Fournaise (2.625 mètres), toujours en activité, puisque son dernier réveil remonte seulement à avril 1961.

Les Arabes de la côte orientale de Madagascar y abordèrent probablement *entre le VIII^e et le XV^e siècle* (avant sa reconnaissance officielle par les Portugais) et elle permettait aux caravelles et aux boutres d'y « faire aiguade » et de s'y ravitailler en aliments frais, avant de partir à la découverte des Terres australes.

En juin 1638, la flûte Saint-Alexis affrétée par les sieurs Berruyer et Desmartin, stoppe devant cette terre pratiquement déserte et Salomon Goubert en prend possession au nom du roi.

Le même scénario — dirions-nous aujourd'hui — se renouvela en 1642 avec Jacques Pronis (devenu De Pronis), capitaine rochelais que la Compagnie française de l'Orient chargea de prendre posses-

(1) Elle s'appela ensuite Bourbon de 1649 à 1793, la Réunion de 1793 à 1806, Bonaparte de 1806 à 1810, retrouva son nom de Bourbon de 1810 à 1848, pour reprendre définitivement alors son nom actuel. Les Portugais baptisèrent Santa Appolonia l'île que les Hollandais nommèrent Maurice en 1598 et l'appellation de Mascareignes subsiste encore pour l'archipel composé des îles de la Réunion, Maurice et Rodrigue.

sion de Madagascar et des îles adjacentes au nom du roi. Après avoir fondé Fort-Dauphin, Pronis expédie à Mascarin, en 1646, douze mutins révoltés, qui y séjournèrent trois ans et en furent ramenés sur l'ordre d'Etienne de Flacourt lequel — par l'intermédiaire d'un certain capitaine Lebourg — avait repris possession de l'île et l'avait baptisée « Bourbon ».

En 1663, deux Français volontaires et dix Malgaches (dont trois femmes) y sont déposés mais ce n'est guère qu'après 1664 qu'encouragée par Colbert, la Compagnie française des Indes orientales l'enrichit de vingt habitants nouveaux sous les ordres du commandant Etienne Regnault, qui débarque à Saint-Paul en juillet 1665.

Les premiers Réunionnais sont 76 en 1671 et 1171 en 1713 (dont 633 blancs à l'époque) !

Entre temps, le 3 juin 1671, l'amiral d'escadre Jacob de La Haye, vice-roi des Indes, prend à nouveau solennellement possession de l'île au nom du roi Louis XIV, cérémonie dont l'émouvant témoignage est conservé sous la forme d'une pierre monumentale à la Préfecture, ancienne demeure de la Compagnie des Indes.

Il faut noter que si, au xvii^e siècle, Bourbon était à l'écart de la route normale des Indes, qui passait par le canal de Mozambique (ce qui explique la situation alors éminente de Fort-Dauphin), l'insurrection malgache du 27 août 1674 qui causa le massacre de 74 Français et obligea au transfert des survivants à Bourbon, redonna à celle-ci une actualité maritime et commerciale qu'elle risque de retrouver, de nos jours, après la cession de nos comptoirs à l'Inde, la perte du contrôle du canal de Suez et l'indépendance récemment acquise de la République malgache.

Après 1715, c'est la grande époque du café et du gouvernement avisé de Mahé de La Bourdonnais (jusqu'en 1767 d'ailleurs, époque qui verra la fin de la Compagnie) qui développe de nouvelles cultures, crée des routes, des entrepôts, un débarcadère, met les grands forbans (le fameux La Buse) à la raison et donne naissance à ces fameuses « milices » qui seront engagées avec honneur, en Inde, dans les combats contre les Anglais, de 1746 à 1783. C'est aussi l'époque des intendants — dont le plus célèbre, au nom prédéfini, fut Poivre — prenant le pas sur les gouverneurs civils, préfiguration de l'actuelle départementalisation. En 1785, l'île compte 46.000 habitants, dont 37.200 esclaves.

La Révolution — qui débaptise Bourbon — lui communique sa fièvre politique : floraison d'assemblées, de comités... dont aucun ne songe d'ailleurs, malgré les décrets de Paris, à abolir l'esclavage, car le gouvernement populaire est le fait d'une classe libre, restreinte, vivant au milieu d'esclaves.

Les Anglais profitent des difficultés de l'Empire pour s'attaquer à l'île Bonaparte ; ils occupent d'abord Rodrigue et, après deux échecs, réussissent le 6 juillet 1810, grâce à 20 navires et 5.000 hommes, contre 120 hommes de troupes régulières et 300 gardes nationaux ! Malgré la défaite infligée à Rowley par Duperré et Bouvet, le 20 août 1810, ils parviendront également à conquérir l'île de France (devenue Maurice) le 3 décembre de la même année.

L'administration anglaise des trois îles devait avoir une conséquence qui marquera pour toujours leur histoire économique : c'est alors que fut créée la première sucrerie et qu'on s'appliqua sérieusement à la culture de la canne dont — au début — on ne savait tirer qu'une sorte de rhum, alors que Madère, le Brésil, les Antilles, la Louisiane donnaient l'exemple d'une industrialisation rentable. Parallèlement à cette extension des cultures s'effectue l'accroissement de la population :

68.000 habitants en 1815 ;

88.000 habitants en 1826 ;

103.000 habitants en 1848.

Le peuplement des « hauts » s'est effectué d'ailleurs, entre 1830 et 1848, grâce aux cadets et aux affranchis qui donnèrent naissance à ces « petits Blancs des Hauts », caractéristique démographique de La Réunion.

La traite continuera pratiquement jusqu'en 1835 et, en 1848, le Commissaire de la République Santa-Garriga, réalise intelligemment l'affranchissement de 60.000 esclaves noirs sans troubles ni effusion de sang. Mais comme l'économie de l'île reposait sur le travail gratuit et que les affranchis sont partis, eux aussi, vers les Hauts, il faut importer massivement des étrangers, d'où le déferlement des Hindous Malabars, qui viendront au nombre de 117.800 entre 1860 et 1885.

Vers 1880, on compte dans l'île une masse de 45.000 Indiens (appelés Z'Arabes par les Réunionnais), 21.000 Cafres et Malgaches

et 650 Chinois qui opèrent un métissage inextricable, autre caractéristique du peuplement de La Réunion.

La population est passée de 115.000 en 1853 à 175.000 en 1861 et 208.000 en 1867.

Mais *une seconde crise s'amorce dès 1863* ; cette fois ce n'est plus celle du café (arraché jadis pour laisser place à la canne), mais celle de la canne à sucre elle-même qui connaît la maladie du « borer » et la concurrence de la betterave ; le percement de Suez rejette l'île dans son isolement et, surtout, l'arrêt de l'immigration hindoue et la conquête de Madagascar à partir de 1895 enlèvent toute importance économique et stratégique à Bourbon.

Le chiffre de la population traduit, là encore, cette stagnation qui durera jusqu'à la guerre de 1914-1918.

1887 : 163.000 habitants et 173.000 seulement en 1897.

Les Créoles se contentent alors de détenir la propriété foncière (avec cependant des essais de nouvelles cultures : le géranium en particulier), tandis que Chinois et Hindous opèrent la conquête du commerce : celui de l'alimentation pour les premiers, des tissus pour les seconds.

Entre les deux guerres, la vie économique de l'île est conditionnée étroitement par le contingentement du sucre et du rhum et par une modernisation lente mais progressive des plantations et des usines. Coupée de la métropole lors de la guerre de 1939, la Réunion doit vivre repliée sur elle-même, remplacer ses cannes par des cultures vivrières et suspendre toute amélioration de son potentiel économique et social.

Ralliée à la France libre en 1942, elle deviendra « *département d'outre-mer* » par la loi du 19 mars 1946. Si l'application brusque de la législation métropolitaine ne se fit pas sans heurts, nul ne discute plus maintenant les effets positifs de la départementalisation, surtout depuis la création du F. I. D. O. M. dont les crédits (8 milliards C. F. A. de 1946 à 1956 et 4 milliards de 1957 à 1960) ont permis la modernisation accélérée de l'île dont le retard avait été en s'accroissant — par rapport à nos autres possessions d'outre-mer — depuis la fin de la première guerre mondiale.

Qu'est devenue la population durant toute cette période ? Restée à 186.000 habitants en 1926, elle passe à 241.000 en 1946, à

274.000 en 1954 et un récent recensement (décembre 1961) accuse 351.000 habitants. Cette surpopulation risque de transformer ce territoire en une chaudière explosive si des mesures rapides et radicales ne sont pas prises pour freiner le rythme de la natalité qui est un des plus accélérés du globe (47,7 naissances annuelles pour 1.000 habitants, plus de la moitié de la population a moins de vingt ans !)

Actuellement, les groupes de population se présentent de la manière suivante, encore qu'il soit difficile de dégager nettement des caractères, tant le métissage a été important :

— Créoles blancs de la côte et petits Blancs des hauts formant 27 % de l'ensemble ;

— Cafres et Malgaches ;

— groupe plus individualisé des Malabars, ayant conservé les rites religieux des Hindous (avec leurs pagodes, leurs processions et les fameuses « marches sur le feu ») ;

— 7.000 Chinois environ, épiciers et prêteurs, éparpillés dans toute l'île ;

— les descendants d'Hindous, appelés « Z' Arabes », formant une bourgeoisie commerçante de 2.500 membres environ ;

— enfin, depuis la départementalisation, les « Z' Oreilles » ou fonctionnaires métropolitains.

La représentation politique de la Réunion (qui, dotée d'un conseil général, n'était, jusqu'en 1946, représentée au Parlement que par deux députés et un sénateur) a sensiblement évolué de la gauche vers la droite depuis 1945 ; c'est ainsi qu'elle envoyait, en 1945, deux communistes et un U. D. S. R. siéger à l'Assemblée Nationale, un M. R. P. et un A. D. R. au Conseil de la République, alors que la représentation parlementaire actuelle est ainsi constituée : Assemblée Nationale : un entente démocratique, un U. N. R. et un indépendant ; Sénat : un U. N. R. et un indépendant.

Il faut souligner, en achevant cette trop rapide présentation historique et politique de la Réunion, que celle-ci n'a jamais cessé de mériter son titre de « colonie colonisatrice », fournissant tant aux autres territoires d'outre-mer qu'à la métropole *un nombre important d'hommes de très grande valeur.*

Que ce soit dans le domaine des lettres, surtout, où brillent les noms de Parny, de Bertin, de Lacaussade, de Leconte de Lisle, de Léon Dierx, d'Edouard Hervé, de Joseph Bédier ou des frères Leblond ;

— dans celui des armes avec l'amiral Pierre Bouvet, le général Bailly de Monthyon, l'aviateur Roland Garros, l'amiral Lacaze — ou avec la figure émouvante de Juliette Dodu, surnommée « l'héroïne de Pithiviers » ;

— ou encore dans celui des sciences avec Joseph Hubert, agronome et botaniste, et Félix Guyon, qui présida l'Académie de médecine et fut le créateur de l'urologie,

à 13.000 kilomètres de la France, la Réunion n'a jamais cessé d'être un de ses plus fidèles reflets, méritant plus que toute autre terre lointaine ce beau surnom de « département d'outre-mer ».

CHAPITRE II

LES DONNEES GEOGRAPHIQUES

§ 1. — Le relief.

Située à 750 kilomètres à l'Est de Tamatave, l'île de la Réunion (2.500 kilomètres carrés) se présente comme une énorme construction volcanique dont l'origine reste très imprécise pour les géographes. Repose-t-elle sur un socle, témoin lui-même d'une terre disparue ? A-t-elle été créée par l'émersion progressive de coulées de lave ? Nul jusqu'ici n'a répondu à ces questions.

Assez petite, puisqu'elle n'a que 200 kilomètres de tour et 70 kilomètres dans son plus grand diamètre, l'île de la Réunion comprend deux massifs montagneux, dont les points culminants sont le Piton des Neiges (3.069 mètres) et la Fournaise (2.625 mètres). Si le premier n'est caractérisé depuis longtemps par aucune activité volcanique, le volcan de la Fournaise est toujours bien vivant. Les coulées de laves sortent, pour la plupart, de fentes radiales ; les laves fluides s'écoulent vers la côte Est, d'abord comme un torrent, puis plus lentement et atteignent parfois la mer d'où s'élèvent alors des masses de vapeur. Ce spectacle impressionnant, surtout la nuit, attire de nombreux curieux et fait l'objet de descriptions enthousiastes de la part des Réunionnais. Les dégâts sont généralement minimes car le massif de la Fournaise est désert. Sur plusieurs dizaines de kilomètres carrés, les laves figées composent un paysage lunaire.

Entre le Piton des Neiges et la Fournaise se situe une dépression appelée plaine des Cafres et plaine des Palmistes qu'emprunte l'unique route transversale de l'île dont le point culminant est situé vers 1.700 mètres. Les pentes des formations volcaniques restent souvent fortes jusqu'à la mer : ainsi entre Saint-Denis et la Possession, les falaises s'élèvent au-dessus de la mer jusqu'à 4 ou 500 mètres. Les véritables plaines sont le produit d'accumulations deltaïques. La plus grande est la plaine des Galets située au Nord-Ouest de la Réunion.

Dans le Sud-Ouest de l'île, les eaux provenant de la région de Cilaos et de la plaine des Cafres ont apporté des alluvions plus fines ; des marécages subsistent comme l'étang de Saint-Paul et, au Nord de Saint-Louis, l'étang Salé.

En fonction du relief, on conçoit aisément que c'est à la périphérie de l'île que l'on trouve les régions les plus peuplées, les mieux cultivées et les principales agglomérations : Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Paul, etc.

§ 2. — Le climat.

La Réunion doit à son relief tourmenté une grande variété de climat.

La chaîne montagneuse, orientée Nord-Ouest Sud-Est, sépare l'île en deux zones climatiques opposées : la zone « du Vent » et la zone « Sous le Vent ». De Saint-Benoît à Saint-Pierre, les pluies sont abondantes et relativement bien réparties au cours de l'année (Saint-Benoît reçoit 4 mètres de pluie sur 230 jours) ; au contraire, à Saint-Paul, la moyenne pluviométrique annuelle est de 70 cm, répartis sur 52 jours seulement. Le minimum pluviométrique — 50 cm environ — est atteint dans la région de Saint-Gilles et de Saint-Leu.

A altitude égale, il y a peu de variations de température entre la zone du Vent et la zone Sous le Vent, sauf dans les régions côtières de l'Ouest et du Sud qui sont sensiblement plus chaudes. Toutefois, l'abaissement de température avec l'altitude crée des zones climatiques dont certaines sont comparables à celles que l'on rencontre dans les pays tempérés.

§ 3. — Les cyclones.

L'île de la Réunion est située sur la route des cyclones. La formation de ces tempêtes tropicales est due, selon les géographes, à la rencontre de trois conditions fondamentales : l'existence d'une mer chaude (température supérieure à 26°), une instabilité importante de l'air, un phénomène susceptible de créer une ascendance sur une vaste surface. Si les deux premières conditions sont réalisées la plupart du temps entre les mois de novembre et d'avril, dans l'Océan Indien, la troisième condition, par contre, et fort heureusement, n'est que rarement remplie.

L'ampleur véritable de ces phénomènes atmosphériques et la position de leur trajectoire déterminent leurs effets destructeurs : ainsi, dans la nuit du 26 au 27 janvier 1948, un cyclone d'une

rare violence se déchaîna sur la Réunion et isola l'île pendant trois jours. Très récemment, un cyclone s'est abattu sur la Réunion, plongeant, une nouvelle fois, l'île dans le malheur. Nous ne pouvons que donner ici les quelques détails et informations qui nous ont été fournis par M. le Préfet de la Réunion quelques jours après le sinistre.

La dépression tropicale qui s'était creusée, dans la nuit de lundi à mardi et dans la matinée du 27 février 1962, à l'Est de Saint-Brandon, a évolué très rapidement en un cyclone tropical intense, au cours de la nuit de mardi à mercredi.

Se déplaçant dans la direction Ouest-Sud-Ouest à une vitesse de l'ordre de 35 à 40 kilomètres à l'heure, donc très nettement supérieure à celles constatées jusqu'ici, le cyclone « Jenny » a abordé l'extrémité Nord de l'île Maurice vers 4 heures du matin et son centre est passé sur l'île voisine de 8 à 10 heures du matin, faisant 14 morts, plus de 100 blessés et 8.000 sans-abri.

Poursuivant son déplacement dans la même direction, « Jenny » parvenait en fin de matinée à proximité de la Réunion, sur laquelle s'abattaient des vents violents, à partir de 12 heures. Les rafales les plus intenses, de l'ordre de 200 kilomètres à l'heure, ont été enregistrées à Saint-Denis vers 13 heures.

Comme prévu, une accalmie s'est produite, au moment où l'œil du cyclone traversait, peu après, le Nord de l'île et où la pression atteignait son minimum, soit 719,3 mm.

La vitesse de déplacement de cette perturbation de très faible diamètre, donc d'intensité très puissante, vitesse trois fois supérieure à celle des dépressions qui ont affecté jusqu'ici l'île, a été une surprise pour tous et les alertes n'ont pu être lancées qu'au dernier moment. La dernière alerte n'a d'ailleurs pu être diffusée à temps. Le mât antenne de radio Saint-Denis ayant été abattu au dernier moment.

Le cyclone s'est progressivement éloigné de l'île toujours dans la même direction et, à partir de 16 heures, les vents cessèrent et la pluie se mit à tomber.

« Jenny » a causé de très grandes pertes dans toute l'île dont on ne peut, aujourd'hui, dresser un bilan que très approximatif.

On déplore actuellement :

— 37 morts identifiés ;

— 140 blessés.

Plus de 2.500 familles sont totalement sinistrées, soit 12 à 13.000 personnes environ, chiffre très approximatif, car les municipalités n'ont pas encore été en mesure d'en effectuer le recensement.

Quant aux sinistrés partiels, leur nombre serait de l'ordre de 2.500 à 3.000.

Il y aurait plus de 4.000 habitations de toute nature détruites et autant d'endommagées.

Quant aux dégâts mobiliers, et notamment ceux qu'ont subis les véhicules, il est encore impossible de les évaluer.

L'agriculture a été gravement éprouvée, les cultures vivrières et maraîchères étant pratiquement détruites à 100 %. Quant aux arbres fruitiers, ils ont souffert à 75 %. Il ne reste plus rien des bananiers. La canne à sucre, malgré sa très grande résistance au cyclone a également été très éprouvée, car elle était en pleine végétation, à cette époque, et les jeunes pousses présentaient, évidemment, un moindre degré de robustesse.

*

* *

Quatre barques de pêcheurs ont été surprises au large et leurs équipages portés disparus. Une soixantaine de barques de pêche mises au sec sur le rivage ont été fracassées par la marée.

Les bâtiments industriels et notamment les usines sucrières ont, sauf deux exceptions, peu souffert. Par contre, les locaux commerciaux ont été éprouvés au même titre que les habitations.

En ce qui concerne le secteur public, les informations réunies sont encore assez brèves.

Elles seront données par rubrique :

Communications. — Le port. — Le hangar de la chambre de commerce a subi d'importants dégâts évalués à plus d'un million C. F. A. Le paquebot *Ferdinand-de-Lesseps* des Messageries maritimes a rompu ses amarres au port et a été drossé en travers du couloir de pénétration où il s'est échoué. Des manœuvres en ont permis le dégagement. Trois pales d'hélice ont été faussées, mais le bateau a quitté l'île sans encombre.

A Gillot. — Le superstarliner d'Air France, arrivé au début de la matinée n'a pas réussi à décoller en direction de Tananarive et l'appareil n'a pu se maintenir au sol pendant le passage de la dépression qu'en faisant tourner ses moteurs à révers. Les passagers ont été débarqués pendant l'accalmie et l'appareil a décollé à destination de la Grande-Ile, dans le milieu de l'après-midi. Les dégâts aux installations et aux balisages seraient estimés à deux millions C. F. A.

La voirie n'a pas beaucoup souffert et la circulation a été rapidement rétablie après qu'aient été déblayés les arbres et les matériaux divers qui encombraient la chaussée. Au titre de la voirie nationale est à noter un éboulis de 1.000 mètres cubes sur la route de Cilaos. Pour la voirie départementale, une pile du pont de l'Escalier de la route de Salazie, présente déjà une faille et a vu son état s'aggraver. C'est certainement la voirie communale qui a le plus souffert, mais on ignore les dégâts qu'elle a subis.

Le chemin de fer, dont le trafic avait été interrompu à temps, n'a pas subi trop de dégâts et la circulation a été très vite rétablie entre le Port et Saint-Denis et le sera très prochainement jusqu'à Saint-Benoît. Ce sont les gares et les installations ferroviaires qui ont le plus souffert, notamment la gare de Saint-Benoît, dont les installations et le matériel roulant ont été renversés. A Sainte-Suzanne, également, la gare, vétuste, a été très endommagée. A Saint-Denis, des wagons ont été renversés.

Télécommunications. — Le trafic extérieur n'a pas été interrompu, malgré les graves dommages portés aux antennes. Quant au réseau téléphonique, son état est véritablement catastrophique. 80 % du réseau est inutilisable et 6 ans d'efforts de l'administration des P. et T. sont perdus. Il faudra 6 mois à 1 an pour remettre

le réseau en état. A titre d'exemple, à Saint-Denis, il ne subsistait que 150 abonnés en fonctionnement sur 1.750 après le passage de Jenny. Le nombre d'abonnés reliés est aujourd'hui de 500.

Information. — Le haut pylône de la R. T. F. à Saint-Denis s'est brisé à 10 mètres de sa base et les habitants du Sud de l'île seront pratiquement privés d'émissions. Les dégâts s'élèvent à quelques millions. La reconstruction du pylône devrait aller de pair avec l'installation d'émetteurs plus puissants dont l'arrivée est attendue.

Electricité :

E. E. R. — L'énergie électrique de la Réunion dessert, rappelons-le, toute l'île, sauf le chef-lieu. Aucun dommage n'est signalé dans les centrales ni dans les postes de transformation. Par contre, le réseau de distribution haute tension et basse tension a souffert à 30 %, et dans toute l'île. Le rétablissement de la fourniture d'électricité se fera peu à peu ; les communes du Nord de l'île seront encore privées d'électricité pendant quelques jours.

Bourbon-Lumière. — Le réseau qui alimente Saint-Denis a très bien supporté la pression du vent, mais, comme pour le réseau téléphonique, ce sont les chutes d'arbres et les projections diverses qui ont coupé les lignes, entraînant la chute de certains poteaux. 180 supports sont à réparer sur 1.500 ; 40 km de lignes à remplacer sur 120 km ; 1.800 branchements à refaire sur 7.000 abonnés. Précisons que la centrale électrique et le transformateur n'ont pas souffert. Evaluation des dégâts : près de 8 millions. Les réparations seront achevées sous peu.

Edifices publics :

Administratifs. — Les bâtiments civils de l'Etat et du département auraient subi en première approximation, et rien que pour Saint-Denis, 100 millions de dégâts.

Hospitaliers. — Dommages assez peu importants, sauf à Saint-Denis le garage de l'atelier de la Santé qui est complètement détruit.

Scolaires. — Dans la région du Vent, la seule réellement éprouvée, un bon nombre de classes sont découvertes ; 1/3 à Saint-André.

Cultuels. — Dégâts non encore évalués (églises du Champ-Borne et d'Hell-Bourg rasées).

Quant aux dommages subis par les biens mobiliers et notamment les véhicules administratifs, il n'est pas encore possible de les évaluer.

*
* *

Ce sont les communes de Saint-Benoît, de Saint-André, de Sainte-Suzanne et de Saint-Denis et Saint-Paul qui ont le plus souffert. Des secours ont été organisés, de toute urgence, dans le cadre du plan Orsec, par les municipalités et le département. Les sinistrés ont été hébergés dans les écoles, le vice-recteur ayant accepté de retarder la rentrée des classes. Des camions de vivres ont été acheminés dans les communes du Nord. Le Conseil général a versé une somme de 5 millions C. F. A. pour apporter des secours d'urgence aux sinistrés. La commission d'action sociale de la Caisse générale de sécurité sociale a également décidé d'accorder aux familles sinistrées un secours de première urgence de 10 millions de francs C. F. A.

La Sécurité sociale versera également à ces mêmes familles les allocations familiales des mois de janvier et février. La préfecture, à titre exceptionnel et provisoire, a autorisé, au titre de l'aide sociale, la délivrance de bons de soins gratuits aux ressortissants de l'Aide sociale sinistrés à 100 %. Enfin, le Service national de la protection civile doit déléguer une somme de 10 millions de francs C. F. A. à titre de première urgence destinés aux sinistrés.

CHAPITRE III

LES FACTEURS HUMAINS

La situation démographique de l'île de la Réunion se caractérise par trois traits essentiels :

— une croissance démographique particulièrement remarquable ;

— l'hétérogénéité des populations qui vivent sur l'île dont nous avons donné un aperçu dans le chapitre consacré à l'histoire de l'île ;

— la nécessité de mettre sur pied une politique permettant de freiner la surpopulation sur un territoire trop exigu.

On conçoit donc que le problème du surpeuplement se pose en termes particulièrement délicats pour l'avenir de l'île et conditionne, dans une large mesure, son développement économique ultérieur.

§ I. — Les aspects quantitatifs de la démographie réunionnaise.

A. — LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

Comme nous l'avons précédemment indiqué, la situation démographique de la Réunion se caractérise par le surpeuplement. Rien ne semble indiquer que la croissance démographique actuelle se stabilise dans les prochaines années.

a) *Evolution démographique entre 1946 et 1959.*

La population totale de la Réunion atteignait 227.511 habitants en 1946 ; ce chiffre dépassait 320.000 en 1959. Entre ces deux dates l'excédent annuel des naissances sur les décès est passé de 4.036 à 9.138 (10.269 en 1956). Le taux d'accroissement annuel de la population s'élève à 3,2 %.

Le tableau ci-joint résume l'ensemble des données démographiques concernant l'île de la Réunion entre 1946 et 1959.

Evolution démographique générale de la Réunion du 1^{er} janvier 1946 au 31 décembre 1959.

ANNEES	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Naissances	9.081	9.893	9.932	10.382	11.714	11.684	13.231	13.597	13.613	14.082	14.004	14.403	13.062	13.372
Coefficient natalité (naissances totales 0/00 habitants)	40	43	42,6	43,7	48,1	46,7	51	51,2	49,6	49,2	47,3	47,78	41,94	41,76
Décès	4.985	5.183	6.898	4.690	5.570	4.653	4.677	4.444	4.064	4.394	3.735	4.365	4.236	4.234
Excédent annuel naissances.	4.036	4.710	3.034	5.692	6.144	7.031	8.554	9.155	9.549	9.688	10.269	10.038	8.826	9.138
Mortalité générale (0/00 habitants)	22,1	22,6	29,6	19,7	22,9	18,6	18,2	16,7	14,8	15,4	12,6	14,47	13,60	13,22
Mortalité infantile (0/00 naissances vivantes).....	149	145	231	152	190	156	147	109	103	111	92,6	99,84	109,40	111,32
Population totale au 31 décembre	227.511	232.221	235.255	240.947	247.091	254.122	262.676	271.829	281.378	291.066	301.335	311.373	320.199	329.337
Taux d'accroissement.....	17,7	20,2	12,8	23,6	24,8	27,6	32,5	33,6	33,9	33,2	34	33,31	28,34	28,53

b) *La répartition de la population sur l'île.*

Le recensement de 1954 fait apparaître une répartition inégale de la population entre les deux régions principales de l'île : région du Vent et région Sous le Vent. Cette situation est accentuée par le fait que la population urbaine est plus importante dans la région du Vent en raison de l'influence de Saint-Denis. Il apparaît ainsi que la population rurale de la région Sous le Vent est approximativement le double de celle de l'autre région. Les facteurs qui ont provoqué et entretenu ce déséquilibre sont les suivants :

— les terres de la région Sous le Vent sont cultivables à une plus haute altitude que celles de la région du Vent ;

— la propriété y est extrêmement morcelée et le régime du colonat partiaire très répandu ; on note quelques courants de migration de la zone Sous le Vent vers celle du Vent ; ils n'ont toutefois qu'un caractère saisonnier et ne s'accompagnent pas d'une implantation définitive.

Répartition par commune et par région en 1954 et au 30 juin 1960.

COMMUNES	RECENSEMENT de 1954.	ESTIMATION au 30 juin 1960.	ACCROISSEMENT
Bras-Panon	3.981	4.840	859
Plaine-des-Palmistes	1.731	2.054	323
Saint-André	15.293	18.578	3.285
Saint-Benoît	12.043	14.811	2.768
Sainte-Marie	10.266	12.399	2.133
Sainte-Rose	3.227	4.050	823
Sainte-Suzanne	8.719	10.522	1.803
Salazie	5.789	7.002	1.213
Saint-Denis	41.863	52.089	10.226
Total. — Région du Vent..	102.912	126.345	23.433

COMMUNES	RECENSEMENT de 1954.	ESTIMATION au 30 juin 1960.	ACCROISSEMENT
Les Avirons.....	3.560	4.262	702
Entre-Deux.....	3.580	3.979	399
Etang-Salé.....	5.217	6.206	989
Petite-Ile.....	6.769	8.096	1.327
Pointe-des-Galets.....	10.689	13.234	2.545
La Possession.....	6.145	7.374	1.229
Saint-Joseph.....	15.082	18.666	3.584
Saint-Leu.....	13.860	16.764	2.904
Saint-Louis.....	25.220	29.638	4.418
Saint-Paul.....	28.681	35.067	6.386
Saint-Pierre.....	27.573	33.568	5.995
Saint-Philippe.....	2.329	2.819	590
Le Tampon.....	19.021	23.530	4.509
Trois-Bassins.....	3.732	4.466	734
Total. — Région Sous le Vent.....	171.458	207.669	36.211
Report total région du Vent.	102.912	126.345	23.433
Total général.....	274.370	334.014	59.644

Source : Direction départementale de la Population.

c) *Les perspectives démographiques.*

Une récente étude, publiée dans les études statistiques de l'I. N. S. E. E., prévoit que la population totale de La Réunion atteindra au 1^{er} janvier 1965 l'effectif de 390.000 personnes. Au terme de cet accroissement, la structure par âge de la population se modifiera sensiblement :

GROUPES D'AGE	RECENSEMENT DE 1954		ESTIMATION au 1 ^{er} janvier 1965.	
	Effectif.	En pourcentage.	Effectif.	En pourcentage.
Moins de 20 ans.....	142.997	52	215.000	56
20 à 64 ans.....	122.639	45	160.000	41
65 ans et plus.....	8.734	3	12.000	3
Ensemble.....	274.370	100	387.000	100

La population d'âge scolaire représentera en 1965 25 % environ de la population totale et sera d'environ 98.000 enfants (soit 41.000 de plus qu'en 1954). En supposant un effectif de 50 élèves par classe, il faudrait construire, de 1960 à 1965, 580 classes pour assurer la seule scolarité de ces enfants.

De même les créations d'emplois à prévoir pour faire face à la poussée démographique s'élèveraient à environ 10.000 pour les hommes.

B. — LES FACTEURS DE LA PRESSION DÉMOGRAPHIQUE

Parmi les facteurs qui contribuent à accroître la pression démographique réunionnaise, la fécondité nous paraît jouer un rôle appréciable. Le taux de fécondité est défini par le nombre de naissances pour 100 femmes d'un âge déterminé.

D'après les renseignements fournis par le tableau ci-après, on constate que :

1° 87 % des naissances proviennent de mères de 20 à 39 ans ;

2° La fécondité est maxima entre 25 et 29 ans ;

3° Qu'en divisant le nombre total des naissances par le nombre de femmes de 20 à 39 ans, on obtient un quotient de fécondité égal à la fécondité maxima. Ce calcul permet de mesurer la fécondité réelle d'une population si l'on admet que la fécondité maxima et le nombre total de naissances pour 100 femmes sont des chiffres suffisamment voisins pour être confondus. Ainsi, lorsqu'on dit que la fécondité maxima est de 35 %, cela signifie pratiquement que les femmes de 45 ans et plus, vivant à la Réunion, auraient eu, en moyenne, 7 enfants dans leur vie si la fécondité de l'année 1954 s'était maintenue durant toute leur existence.

En fait, le taux de fécondité tel que nous venons de le définir varie chaque année : il a été voisin de 23 vers 1930, il a atteint 35 entre 1953 et 1958. Actuellement, la fécondité tend à baisser à la Réunion : toutefois, la diminution probable de la mortalité infantile annulera les effets escomptés de cette baisse de fécondité.

TABLEAU I a

Variations de la fécondité des femmes à la Réunion en fonction de l'âge d'après le recensement de 1954 et le nombre de naissances de l'année 1954.

AGE DE LA MERE	NOMBRE de femmes de l'âge considéré en 1954 (recensement).	NOMBRE de naissances vivantes d'après l'âge de la mère.	FECONDITE % femmes.
15-19 ans.....	14.331	905	6,3
20-24 ans.....	11.687	3.179	27,2
25-29 ans.....	10.435	3.600	34,5
30-34 ans.....	9.628	3.023	31,5
35-39 ans.....	7.801	1.948	25,0
40-44 ans.....	6.969	822	11,8
Tous âges.....	»	13.613	»
20-39 ans.....	39.551	11.759	29,7
Naissances totales % femmes de 20 à 39 ans : 34,4.			

TABLEAU II a

Structure de la population stable et calcul de la fécondité d'équilibre pour 10.000 naissances en fonction des tables de mortalité de la Réunion de 1951 à 1955.

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
0 à 19 ans.....	80.063	81.290	161.353
20 à 39 ans.....	73.434	74.856	148.290
40 à 59 ans.....	57.677	63.292	120.969
60 ans et plus.....	27.477	45.493	72.970
	238.651	264.931	503.582
Naissances	5.050	4.950	10.000
20 ans.....	3.895	3.905	7.800
40 ans.....	3.403	3.490	6.893
60 ans.....	2.211	2.775	4.986
Décès de 20 à 60 ans.....	1.684	1.130	2.814
	$\text{Fécondité d'équilibre : } \frac{10.000 \times 100}{74.856} = 13,3.$		

Une étude récente consacrée à la pression démographique réunionnaise montre qu'en se fondant sur une stabilisation éventuelle du taux de fécondité à 22,2 % et en fonction de l'évolution de la population actuellement née, l'effectif de la population réunionnaise serait le suivant :

TABLEAU III a

Effectif de la population en fonction des âges.

AGES naissance.	1944	1949	1954	1959	1964	1969	1974	1979	DATES promotion.
		10.382	13.613	13.372	12.397	12.934	15.073	17.933	1979
5 ans.....	5.555	6.320	7.912	11.000	10.800	10.000	10.430	12.160	1974
10 ans.....	5.220	5.490	6.240	7.800	10.870	10.650	9.860	10.300	1969
15 ans.....	4.270	5.170	5.441	6.200	7.750	10.740	10.540	9.790	1964
20 ans.....	4.350	4.220	5.115	5.380	6.120	7.650	10.640	10.440	1959
25 ans.....	3.100	4.260	4.141	5.010	5.260	6.000	7.500	10.410	1954
30 ans.....	3.090	3.010	4.145	4.020	4.870	5.120	5.830	7.290	1949
35 ans.....	2.520	3.000	2.912	4.010	3.895	4.710	4.950	5.630	1944
40 ans.....	2.420	2.420	2.870	2.790	3.840	3.740	4.515	4.750	1939
45 ans.....	1.650	2.294	2.294	2.720	2.655	3.655	3.540	4.300	1934
50 ans.....	1.665	1.550	2.146	2.150	2.560	2.490	3.420	3.330	1929
55 ans.....	1.435	1.520	1.412	1.955	1.960	2.335	2.270	3.120	1924
60 ans.....		1.280	1.350	1.260	1.740	1.745	2.075	2.020	1919
65 ans.....		711	1.088	1.150	1.075	1.485	1.485	1.170	1914
70 ans.....			559	856	905	845	1.165	1.165	1909
75 ans.....			323	384	588	620	580	800	1904
80 ans.....			200	191	226	346	365	340	1899
		1864	1869	1874	1879	1884	1889	1894	

§ II. — La politique démographique.

Au rythme actuel de l'accroissement démographique (augmentation de 10.000 habitants chaque année), la population réunionnaise atteindra probablement 500.000 habitants dans 15 ou 20 ans. Or, pour répondre à cet essor démographique, on constate que les superficies cultivables ne pourront, en raison de la structure géographique de l'île, qu'être difficilement augmentées. La distance (12.600 km, Marseille—Saint-Denis) séparant l'île de la Métropole freine également les migrations.

Pour porter remède à cette situation inquiétante, trois solutions sont concevables : les deux premières sont des solutions à long terme, la troisième aurait un effet plus immédiat.

— le relèvement progressif du niveau de vie des Réunionnais constitue, en premier lieu, le frein le plus efficace à la poussée démographique. Ce moyen est actuellement largement mis en œuvre par les Pouvoirs publics : on constate, notamment, que la consommation des produits importés en 1959 (80 % de la consommation totale) a presque triplé en poids par rapport aux années 1946/1949. Mais l'élévation du niveau de vie, toujours possible par un système de subventions, ne peut prendre son sens réel que par l'augmentation de la production locale. Très vite, dans ce domaine, on se heurte aux impossibilités matérielles tenant à l'insularité et à l'éloignement. Il semble donc que, dans l'immédiat, l'élévation du niveau de vie ne soit pas un remède suffisant contre le surpeuplement.

— une deuxième solution consisterait dans une campagne générale, discrète et adroite, pour ne choquer aucune conscience, d'éducation sanitaire et sociale en vue de la limitation spontanée des naissances. Ces actions, souvent limitées par elles-mêmes, ont déjà reçu un commencement d'ébauche mais ne pourront avoir que des effets à long terme.

Dans l'immédiat, l'émigration spontanée ou dirigée d'une fraction de la population jeune serait la solution la plus satisfaisante. Selon certaines estimations, le départ, chaque année, de 4.000 jeunes, surtout des jeunes filles, devrait permettre la stabilisation de la population réunionnaise à 500.000 habitants.

Il va sans dire que cette émigration serait nominative, c'est-à-dire que celui qui se porterait volontaire pour émigrer connaîtrait à l'avance son lieu d'emploi et qu'à son arrivée en métropole un service d'accueil se chargerait de son placement.

Une expérience d'émigration a été tentée par le B. D. P. A. sur le territoire de la République malgache (la S. A. K. A. Y.), mais elle se caractérise par sa faible portée : quelques centaines seulement de Réunionnais ont émigré sur la grande île et il ne semble pas que l'expérience puisse être poursuivie et amplifiée dans un proche avenir.

En métropole, la politique d'émigration est déjà en voie de réalisation : il est souhaitable qu'elle se développe.

Des études récentes ont prouvé que si un plan d'émigration avait été mis en application dès 1950, le nombre des départs annuels souhaitables aurait pu ne pas dépasser 3.000 et la population locale être limitée à 300.000. Inversement, si l'émigration ne commençait qu'en 1980, c'est à 18.000 ou 20.000 naissances annuelles que nous assisterions et il faudrait faire vivre 600.000 à 700.000 habitants dans l'île et faire émigrer 5.000 ou 6.000 personnes chaque année.

§ III. — Le volume de l'emploi.

Envisagés sous leur aspect strictement économique, les problèmes humains débouchent sur le problème de l'emploi.

Lorsqu'il s'agit d'une population en accroissement constant, vivant sur un territoire dont la surface utile est limitée, la création d'emplois nouveaux ne manque pas de poser de délicates questions dont la solution commande, dans une large mesure, l'avenir économique et social de l'île de la Réunion.

Selon les évaluations faites par les services compétents, la population active locale est de 85.000 personnes environ (20.000 femmes et 65.000 hommes) (cf. tableau).

Il est intéressant de ventiler ce chiffre entre les diverses catégories de personnes exerçant une activité (hommes, femmes et enfants) et de les comparer aux effectifs correspondants des per-

sonnes en âge de travailler. Tel est l'objet du tableau suivant, résultant d'évaluations effectuées à partir des indications fournies par le recensement de 1954 et de la connaissance générale des questions ainsi évoquées.

(Rappelons que l'âge de 60 ans est celui de l'admission à l'A. V. T. S. et que la scolarité obligatoire sera, dans l'avenir prolongée jusqu'à 16 ans. En outre, les enfants trouvent rarement à s'occuper avant l'âge de 17 ans et même au-delà, autrement que sous la forme de petits métiers et de concours apportés à l'exécution de travaux des champs, qui ont été négligés dans les statistiques.)

Population active en 1960 (évaluation).

ACTIVITES	EFFECTIFS			MASSE annuelle des salaires en milliers de francs C.F.A.	OBSERVATIONS
	Employeurs.	Travailleurs indépendants	Salariés.		
Pêche			750		Certaines activités sont <i>saisonnnières</i> ou <i>irrégulières</i> : 1° <i>Agriculture</i> : ouvriers agricoles employés à 75 %, colons partiaires employés à 70 %. A noter que ces deux catégories se chevauchent dans une proportion assez difficile à préciser. 2° <i>Industrie sucrière</i> : ouvriers employés à 65 %. 3° <i>Dockers</i> : employés à 70 %.
Forêts			1.250		
Agriculture	4.000		18.000	1.200.000	
Industrie sucrière	13		3.900	750.000	
Industries agricoles et alimentaires..	100		600	65.000	
Autres industries.....	450	450	12.300	1.600.000	
(dont bâtiment et travaux publics)			10.000		
Transports (voyageurs et marchandises)			2.000	300.000	
Auxiliaires de transports.....			2.200	250.000	
Commerces			2.000	650.000	
Hôtellerie	1.500	1.500	100	30.000	
Services			1.900	450.000	
Etablissements publics hospitaliers..			550	250.000	
Administration communale.....			1.100	300.000	
Administration départementale			250		
Administration de l'Etat.....			4.100	3.500.000	
Gens de maison.....			9.000	350.000	
Totaux			60.000	9.685.000	
Agriculture : colons partiels (la plupart du temps partiels).....			20.000		
Exploitants agricoles (non compris les très petites exploitations).			4.000		
Industriels et artisans.....			1.000	Rectifiée à	
Commerçants, services, professions libérales.....			3.000	85.000 (1)	
Population active.....			88.000		

(1) Pour tenir compte des double emplois.

Situation en octobre 1960 (évaluation).

	POPULATION totale âgée de 17 à 60 ans.	POPULATION active âgée de 17 à 60 ans.
<i>Hommes.</i>		
Agés de 20 à 59 ans.....	67.000	62.000
Agés de 17 à 19 ans.....	9.000	3.000
Total	76.000	65.000
<i>Femmes.</i>		
Agées de 20 à 59 ans.....	70.000	20.000
Agées de 17 à 19 ans.....	10.000	»
Total	80.000	20.000
Totaux	156.000	85.000

Le sous-emploi.

A. — SOUS-EMPLOI MASCULIN

Le sous-emploi apparent s'obtient par la soustraction suivante :

— population totale âgée de 20 à 59 ans.....	67.000
— population active âgée de 20 à 59 ans.....	62.000
	5.000
Sous-emploi apparent.....	5.000

Or, de nombreuses personnes ne peuvent pas exercer une activité au sens économique du terme ou, dans des cas moins fréquents, n'éprouvent pas la nécessité de travailler.

Il est assez difficile de chiffrer avec précision toutes ces catégories d'inactifs, mais la connaissance de ces questions permet d'affirmer que le total est supérieur à 5.000, probablement voisin de 6.000 et compense ainsi, numériquement du moins, le sous-emploi apparent.

Le sous-emploi, qui persiste cependant sous une forme permanente dans les régions déshéritées ou sous une forme saisonnière inhérente à la monoculture de la canne, a nettement diminué depuis 1956.

a) *Le sous-emploi permanent.*

Cette forme de sous-emploi est principalement provoquée par une répartition défectueuse de la population. De trop nombreux foyers de « petits blancs » se sont installés dans des régions dépourvues de ressources suffisantes, s'y maintiennent et s'y multiplient (cirques de Mafate, de Cilaos et de Salazie, contours inférieurs du volcan).

Les hommes sont partiellement employés à l'exploitation (surtout en cultures vivrières) de très modestes lopins d'une terre difficile à travailler et d'un élevage dérisoire qui ne leur assure qu'une partie de leur subsistance médiocre. Ils trouvent parfois un complément partiel d'occupation dans les travaux forestiers (Eaux et Forêts), dans les travaux d'entretien des routes (Ponts et Chaussées), dans l'exercice de petits métiers. Parfois, comme dans le cirque de Mafate par exemple, leur habitat est si écarté de toute voie de communication, qu'ils végètent « installés » dans leur isolement.

A l'exception des derniers cités, « les petits blancs » ont la possibilité et ils en usent, de descendre momentanément dans les plaines littorales, afin de participer aux travaux des champs, principalement pendant la coupe de la canne, ou de s'employer sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics. Tel est le cas des hommes de Cilaos qui sont fréquemment occupés sur de tels chantiers, travaillent à la construction de la route littorale où ils donnent toute satisfaction ; par contre, des ouvriers du cirque de Salazie (région d'Hell-Bourg), cependant pressentis, n'ont pas consenti à s'y déplacer.

La situation de l'ensemble de ces travailleurs est assez précaire ; elle s'est toutefois améliorée au cours de ces dernières années pendant lesquelles ils ont eu la possibilité de trouver un emploi sur le littoral.

b) *Le sous-emploi saisonnier.*

La culture de la canne à sucre traverse une période de ralentissement des travaux, approximativement d'avril à juillet et principalement en juin : c'est la période d'intercoupe. Le volume de l'emploi diminue alors nettement : si une partie du personnel continue à travailler soit normalement, soit à temps partiel (2 à 3 jours par semaine), une autre partie (d'importance inégale selon les années et les exploitations) est privée de tout emploi agricole durant un à trois mois.

Au même moment, ceux des colons partiaires cultivant exclusivement la canne, voient leur activité réduite, partiellement ou totalement, selon l'étendue de leur culture.

Cette situation, rançon de la monoculture et des conditions climatologiques, est variable selon les années et les dégâts cycloniques.

En année normale, le ralentissement saisonnier affecte de 25 à 30 % des travailleurs sous la forme partielle ou totale. On doit signaler néanmoins qu'une partie appréciable d'entre eux retrouve un emploi compensateur, notamment sur les chantiers, puisque des mesures administratives tendent à provoquer la réalisation de certains travaux — sur les routes notamment — à cette époque de sous-emploi. Compte tenu de cet élément pondérateur, il reste cependant alors 10 à 12 % de travailleurs sans emploi.

Les crédits du Ministère du travail, de l'ordre de 20 millions C. F. A. par an, 30 millions en 1960, sont alors utilisés. De nombreux chantiers de chômage sont ouverts en de multiples points de l'île, permettant de remédier d'une façon sensible, mais encore insuffisante, aux inconvénients précédemment exposés. Ces crédits, utilisés par les administrations des ponts et chaussées, des eaux et forêts et des services agricoles sont affectés uniquement au paiement de la main-d'œuvre : ils permettent ainsi d'occuper, au besoin par roulement, pendant deux mois, environ 2.000 travailleurs répartis par moitié dans les régions de sous-emploi permanent et de sous-emploi saisonnier.

c) Le sous-emploi urbain.

Cette forme de sous-emploi, qui existait en 1956, a pratiquement disparu et ne revêt plus qu'un aspect sporadique. Seules les imperfections passagères dans la succession des différents chantiers font réapparaître parfois ce sous-emploi. L'importance des travaux effectués depuis 1956 a permis de remédier fort convenablement à la situation initiale.

*

* *

Dans l'ensemble, les différentes formes de sous-emploi se sont nettement atténuées depuis plusieurs années malgré l'accroissement de la population et l'on peut considérer que, dans ce domaine, l'objectif des plans successifs a été atteint.

L'équilibre serait encore mieux atteint si l'on parvenait, d'une part, à décider une partie de la population de la région Sous-le-Vent et des cirques à venir se fixer dans la région du Vent, d'autre part, à trouver une activité complémentaire à la culture de la canne à sucre permettant de remédier aux effets de son ralentissement saisonnier (culture du thé).

Cet équilibre, il faut le souligner, *est cependant artificiel puisqu'il dépend, dans une assez large mesure, des efforts financiers de l'Etat*, principalement dans le domaine de la construction. Il est au surplus extrêmement fragile, la Réunion étant vulnérable aux effets dévastateurs des cyclones tropicaux et de plus, exposée à des périodes de sécheresse, dont les graves conséquences peuvent engendrer de sérieuses perturbations dans le marché de l'emploi.

B. — SOUS-EMPLOI FÉMININ

Sur 70.000 femmes âgées de 20 à 59 ans, 20.000 seulement exercent une activité.

Comme dans la plupart des régions de France, le déficit féminin est très important ; mais il revêt à la Réunion une forme plus aiguë en raison de la modicité des ressources d'une grande partie de la population.

Les plans successifs n'ont pas abouti à une amélioration du niveau de l'emploi féminin autrement que sous les trois aspects suivants :

- recrutement de nouvelles employées de bureau, par suite de l'accroissement général de l'activité de l'île et de l'extension de certaines administrations ;
- recrutement de nouvelles institutrices ;
- recrutement de personnel par le centre hospitalier de Saint-Denis et le sanatorium du Tampon.

Le nombre d'emplois nouveaux ainsi créés depuis 1956 n'atteint certainement pas un millier.

C. — SOUS-EMPLOI JUVÉNILE

Une faible proportion d'enfants de moins de 19 ans trouve à s'occuper dans l'agriculture, principalement à l'époque des grands travaux. Les autres activités n'en occupent qu'un très petit nombre, qu'il s'agisse de l'industrie (y compris le bâtiment), du commerce ou

des administrations ; l'artisanat est trop peu organisé pour recruter un nombre appréciable d'apprentis.

Le sous-emploi est donc évident. Il est légèrement atténué dans une certaine mesure par le développement de l'enseignement général, cours complémentaires, notamment, et de l'enseignement technique : centre d'apprentissage.

Mais une nouvelle orientation se dessine dans les aspirations d'une fraction de plus en plus importante de la jeunesse. Le développement de l'enseignement conduit ces jeunes gens, lorsqu'ils n'atteignent qu'un certain niveau scolaire (nettement inférieur au B E., à choisir une profession extramanuelle. Ces vocations tendent à se multiplier et se traduisent par des demandes d'emplois qu'il n'est possible de satisfaire que dans une très faible proportion.

Cette situation risque de donner naissance à une nouvelle forme de chômage. Pour bien en comprendre la portée de ce phénomène, il n'est pas inutile de rappeler que le recensement de 1954 a fait apparaître une proportion d'illettrés complets, supérieure à 50 % du nombre total des jeunes gens alors âgés de 15 à 19 ans, tandis que 10 % seulement possédaient un niveau scolaire au moins égal au certificat d'études primaires. Il n'est donc pas surprenant qu'une formation scolaire très nettement améliorée et pourtant insuffisante, suscite des espérances qui ne peuvent qu'être déçues dans la plupart des cas.

D. — LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Reprenons la statistique actuelle des personnes de nationalité étrangères âgées de 16 ans au moins :

NATIONALITE	TOTAL	DONT			
		Commerçants.	Gérants.	Artisans.	Salariés.
Chinois	2.421	550	16	18	
Indiens	673	186	3	7	
Britanniques	504	42	4	13	
Italiens	16	»	»	»	
Espagnols	4	»	»	»	
Suisses	8	»	»	»	
Belges	3	»	»	»	
Divers	12	»	»	»	
Totaux.....	3.641	778	23	38	1.000 (1)

(1) 1.000 au maximum = évaluation.

DEUXIEME PARTIE

L'activité économique à la Réunion

CHAPITRE I

L'AGRICULTURE

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie réunionnaise : elle fait vivre près de la moitié de la population. On conçoit donc, surtout au moment où sévit une crise sucrière assez sérieuse pour l'avenir économique de l'île, que des développements assez importants soient consacrés aux problèmes agricoles réunionnais.

§ I. — Les conditions de la mise en valeur agricole.

L'agriculture réunionnaise repose sur un certain nombre de données juridiques, foncières, financières et techniques qui conditionnent son développement et expliquent sa situation actuelle. Nous regrouperons l'ensemble des développements relatifs à ces données autour de trois idées essentielles :

- A. — La mise en valeur du sol et les conditions d'exploitation.
- B. — Le crédit agricole.
- C. — Les recherches techniques et la formation professionnelle.

A. — LA MISE EN VALEUR DU SOL ET LES CONDITIONS D'EXPLOITATION

Sous cette rubrique, trois problèmes seront examinés :

- la répartition du sol et son utilisation ;
- les conditions d'exploitation de la terre ;
- l'organisation de la production.

La répartition du sol et son utilisation.

a) Les structures foncières de la Réunion.

TABLEAU IV

Répartition du territoire agricole en fonction de la superficie des exploitations.

EXPLOITATIONS selon la superficie cultivée.	SUPERFICIE totale des exploitations. Hectares.	DONT			
		Superficie cultivée.	Pâtures, prairies et savanes.	Bois.	Autres.
		%	%	%	%
<i>Exploitations inférieures à 100 hectares.</i>					
Moins de 1 ha	9.105	47,3	18,8	16,8	17,1
1 à 1,9 —	7.241	71,6	10,2	10,5	7,7
2 à 4,9 —	9.984	80	3,7	9,6	6,7
5 à 9,9 —	6.541	58,6	14	16,4	11
10 à 19,9 —	6.513	58,5	11	21,4	9,1
20 à 49,9 —	2.921	54,2	17	25,1	3,7
50 à 99,9 —	2.276	74,8	6	17,7	1,5
Ensemble ...	44.581	64,8	11,2	14,9	9,3
<i>Exploitations supérieures à 100 hectares.</i>					
Ensemble ...	36.400	43,1	15,6	21,5	19,8

b) Les conditions d'exploitation du sol.

On estime généralement que l'agriculture réunionnaise occupe au moins 42.000 personnes (la moitié environ de la population active). Il est certain toutefois que le nombre des petits exploitants est très supérieur à celui qui est cité dans les statistiques : car, si les chiffres avancés fréquemment ne retiennent que le nombre de propriétés de dimensions suffisantes pour assurer la subsistance de l'exploitant, il existe dans bien des cas des exploitations qui ne constituent que l'appoint d'autres activités principales.

A l'échelle de la « micropropriété », les notions de « petits exploitants », de « colons partiaires » et de « salariés » s'interpénètrent et sont difficilement saisissables par les analyses statistiques.

Sous le bénéfice de cette observation, la population active rurale se répartit en trois catégories :

— exploitants agricoles.....	4.000
— salariés agricoles.....	18.000
— colons partiaires.....	20.000

Dans la mise en valeur des terres réunionnaises, le colonat partiaire tient une place importante. Depuis l'ordonnance de 1945 qui l'organise, une évolution assez sensible s'est dessinée :

Au lendemain de son application, la loi a provoqué une régression sensible du nombre des colons ; les propriétaires ont estimé qu'il était préférable pour eux de gérer en exploitation directe les terres qu'ils ont pu reprendre. Assez rapidement, la situation s'est améliorée et progressivement on est arrivé à un nouvel équilibre.

Mais l'application de la Sécurité sociale en faveur des colons, considérés comme des salariés par l'Administration, a provoqué vers 1952 une nouvelle régression du colonat partiaire, beaucoup plus sensible cette fois : de très nombreux propriétaires se sont alors livrés à de l'exploitation directe.

Par la suite, il y eut une nouvelle adaptation ; certains propriétaires, par exemple, ont tourné légalement les difficultés en ne prenant que des colons susceptibles d'échapper au bénéfice de la Sécurité sociale.

Actuellement, la situation se présente ainsi :

Il existe de nombreux colons dans la culture de la canne à sucre, des plantes à parfum (géranium et vétiver) et de la vanille (ces cultures ne se renouvellent qu'au bout de quelques années). Il existe un nombre plus important de colons de cultures vivrières et maraîchères.

Il faut donc distinguer :

— d'une part, les colons de « cultures pérennes » qui occupent le terrain pendant plusieurs années ;

— d'autre part, les colons de cultures vivrières, qui sont en règle générale des ouvriers permanents auxquels les propriétaires donnent un champ pour la durée d'une culture vivrière, soit 3 à 5 mois. Il s'agit là d'un colonat saisonnier.

Enfin, il existe de tout petits propriétaires qui sont à la fois colons et occasionnellement ouvriers agricoles. Il est pratiquement impossible d'en donner l'effectif.

Si l'on essaie de porter un jugement sommaire sur l'institution du colonat partiaire, on constate que la situation financière et sociale du colon est de loin très supérieure à celle de l'ouvrier agricole. Aussi a-t-on intérêt à veiller sur la permanence d'une situation dont les imperfections existent mais qui se révèle assez satisfaisante à l'expérience.

Il est incontestable que l'accroissement considérable de la production par rapport à 1946 a exercé une incidence très nette sur l'augmentation du nombre des colons.

c) Organisation de la production et de la coopération.

L'esprit particulièrement individualiste des planteurs a constitué de tout temps le principal obstacle à la naissance et au développement d'un mouvement coopératif dans le département. Si une société coopérative s'organise, il arrive souvent que le désintéressement dont les agriculteurs font preuve par la suite, réduit à néant les efforts entrepris.

C'est ainsi que, depuis 1946, sur une vingtaine de coopératives neuf seulement ont sollicité et ont reçu l'agrément officiel.

De plus, parmi ces neuf coopératives, il n'y en a véritablement que cinq qui soient aujourd'hui en activité :

- la coopérative de vanille de Saint-Benoît ;
- la coopérative maraîchère de Vallée-Saint-Pierre ;
- la coopérative agricole d'Aurère ;
- la coopérative des éleveurs de la Plaine-des-Cafres ;
- la coopérative des éleveurs de la Chaloupe-Saint-Leu.

Deux coopératives ont pratiquement disparu : ce sont les coopératives de vanille du Grand-Brûlé et de Saint-André.

Une est en sommeil faute de n'avoir pas fait modifier ses statuts en temps utile, comme le prescrivait le décret de mai 1955 : c'est la coopérative des éleveurs de la région du Vent.

Enfin, la coopérative départementale d'habitat rural, qui était en pleine activité, s'est transformée en 1960 en Société civile d'intérêt collectif agricole.

Parmi les essais antérieurs, les plus intéressants se sont, malheureusement, soldés par un échec. On peut citer :

- la coopérative de producteurs d'huiles essentielles du Tampon ;
- la coopérative viticole de Cilaos ;
- la coopérative des producteurs de tabac de Saint-Louis ;
- la coopérative maraîchère de Salazie ;
- la coopérative des producteurs d'oignons du Champ Borne.

Une nouvelle coopérative de producteurs de vanille est actuellement en formation à Saint-Philippe. Il est possible également que soit créée prochainement, à la plaine des Palmistes, une coopérative laitière et éventuellement une coopérative d'utilisation de matériel en commun.

Le fait qu'une nouvelle coopérative de vanille soit en cours de réalisation, sur les « ruines » de la précédente, à Saint-Philippe, prouve que l'idée de coopération a tout de même fait son chemin à la Réunion depuis 1946.

Quelles que soient les manifestations de bonne volonté qui ont pu être constatées, beaucoup de progrès restent à faire en ce domaine. Le développement d'un mouvement coopératif étoffé apporterait à l'agriculture réunionnaise un ferment de réussite incontestable : il prouverait l'union de tous autour d'une volonté commune de faire du neuf.

B. — LE CRÉDIT AGRICOLE A LA RÉUNION

Il est incontestable que le Crédit agricole peut et doit avoir un rôle de premier plan dans l'évolution, la modernisation et la transformation de l'économie réunionnaise. Les résultats déjà acquis sont encourageants et nul ne doute que, sous l'impulsion de son dynamique président directeur, le Crédit agricole ne devienne, dans un avenir rapproché, « la banque professionnelle » de l'agriculture.

a) Réalisations à inscrire à l'actif du Crédit agricole réunionnais à la fin du mois de janvier 1962.

Parmi les réalisations à inscrire à l'actif du Crédit agricole il convient de citer :

Le financement de l'accession à la petite propriété.

La Caisse régionale de crédit agricole mutuel a financé 1.200 opérations, pour un montant de 800 millions de francs C. F. A. portant sur 4.000 hectares.

Le financement de l'habitat rural.

La Caisse régionale a consenti 1.300 millions de francs C. F. A. de crédits portant sur 1.200 constructions dont 1.050 constructions nouvelles.

Crédits de modernisation et d'équipement.

Des crédits à moyen terme dépassant 800 millions de francs C. F. A. ont été consentis pour le financement :

- des chemins ;
- des adductions d'eau ;
- des achats de matériel ;
- de l'amélioration des plantations, etc.

Les crédits spéciaux à moyen terme (calamités agricoles).

En 1956, lors de la sécheresse ayant sévi dans le Sud du département, la Caisse régionale de crédit agricole mutuel a mis en place des prêts à moyen terme spéciaux au taux de 3 %. Depuis le 19 décembre 1961, des crédits de cette nature sont mis en place pour palier les effets néfastes de la sécheresse 1961 dans le Sud du département.

Le financement de l'élevage.

La Caisse régionale a financé, depuis une période très récente :

- la mise en culture de prairies ;
- la construction d'étables ;
- l'amélioration du cheptel, notamment à la plaine des Palmistes, pour un montant de 20 millions de francs C. F. A.

Compte tenu des difficultés rencontrées à la Réunion dans le développement de l'élevage et afin d'éviter tout échec qui serait néfaste pour l'avenir, les crédits ne sont débloqués aux intéressés qu'après avis et contrôle simultané des agents des Services agricoles et du Crédit agricole.

Le financement de la culture du thé.

A ce jour, la Caisse régionale a financé 120 hectares de plantations de théiers pour un montant de 40 millions de francs C. F. A.

Cette culture pourra être étendue, dans la mesure où la coopérative existante obtiendra du Ministère de l'Agriculture que soit inscrite au programme d'investissements la construction d'une usine dont le coût est estimé, pour une première tranche, à 35 millions ou 40 millions de francs C. F. A.

Le financement des essieux agraires.

En accord avec le Conseil général, la Caisse régionale de crédit agricole mutuel a financé, en 1956, l'équipement de 4.200 charrettes en essieux agraires, adaptés aux désirs des Ponts et Chaussées, pour un montant de 172.200.000 francs C. F. A.

Tout en payant 50 % des remboursements, les collectivités publiques du département ont largement bénéficié de cette opération du fait de la non-détérioration des chemins et routes qui, avant l'opération indiquée, étaient sans cesse dégradés par des roues à bandages métalliques.

b) Le programme du Crédit agricole.

1. — Objectifs à atteindre.

a) L'assainissement du circuit financier :

Aucune agriculture moderne ne saurait s'accommoder de processus économique archaïque.

A l'heure actuelle, chaque secteur de l'économie se transforme en organisme de crédit :

- les usiniers consentent des avances importantes ;
- les commerçants et fournisseurs de tous ordres font crédit.

Ajoutons que certains individus font plus spécialement profession d'usuriers.

S'il est impossible, dans ces conditions, de pouvoir connaître à un moment donné l'endettement réel d'un individu, on peut, dans bien des cas, affirmer que les taux d'intérêts ainsi pratiqués dépassent la rentabilité des capitaux prêtés.

Le mode de règlement des cannes, par exemple, favorise cette anomalie :

En effet, il est de coutume que la majorité des planteurs perçoivent leur règlement en fin de campagne (décembre), alors que les cannes ont été livrées à partir de la fin du mois de juillet : pendant cinq mois de l'année, les planteurs continuent à payer des intérêts alors qu'ils ont déjà livré leurs récoltes.

Il est à noter que l'habitude de ne pas régler les achats au comptant facilite le succès des affairistes de toute nature.

b) Revalorisation des produits :

Vanille.

Le marché de la vanille est, à l'heure actuelle, assaini à la Réunion grâce à l'efficacité de deux coopératives. Ces dernières, sous l'impulsion directe du Crédit agricole, essayent à l'heure actuelle d'organiser à l'échelon national le marché de la vanille préparée. Pour 1961, le prix payé aux planteurs a été de 2.900 francs le kilo de vanille préparée ; il est vendu en métropole sur la base de 7.500 francs C. F. A. C'est cette différence que le Crédit agricole et la Coopérative de Saint-Benoît s'attachent à réduire en faveur des planteurs.

Géranium.

La Caisse régionale a décidé d'intervenir sur le marché du géranium par le mécanisme du warrantage, afin de provoquer la création d'un « prix plancher ».

Il y aura lieu de grouper les planteurs en syndicats qui prendront des engagements avec les consommateurs en vue de stabiliser le marché. Il paraît urgent que les pouvoirs publics facilitent cet assainissement du marché de la vanille et du géranium sans engager de capitaux importants, par la création de deux ou trois postes d'inspecteurs des fraudes, spécialisés, qui, en Métropole, supprimeraient le trafic éhonté qui se fait, à l'heure actuelle, sur la qualité des produits réunionnais, alors que ceux-ci sont très sévèrement contrôlés et, à juste titre, à leur départ de la Réunion.

Depuis le récent cyclone « Jenny » le Crédit agricole s'est assigné une nouvelle mission en assurant le préfinancement de lotissements destinés à la construction de logements en accession à la propriété : cette opération se déroule dans la région de Sainte-Suzanne, de Bagatelle et dans la zone dite de culture du thé.

2. — Les moyens à mettre en œuvre.

a) *Une organisation appropriée pour combattre l'usure :*

Pour combattre l'usure le seul moyen efficace consiste à « rapprocher » le crédit de ses utilisateurs éventuels. A cet effet, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel a décidé, en 1961, que dans un délai de deux ans, 25 bureaux du Crédit agricole devraient être mis en place.

Si, au 1^{er} janvier 1961, il n'y avait que :

— le siège social du Crédit agricole à Saint-Denis et un bureau auxiliaire à Saint-Pierre ;

— en juillet 1961, le Crédit procédait à l'ouverture d'un bureau permanent à Saint-Benoît ;

— en décembre 1961, à l'ouverture d'un bureau permanent à Saint-Louis ;

— en mars 1962, à l'ouverture du bureau permanent à Saint-Paul ;

— en juillet 1962, à l'ouverture du bureau permanent à Saint-André.

Chaque bureau permanent doit desservir plusieurs bureaux périodiques : ainsi, pour toutes leurs opérations de crédit, les planteurs n'auront au maximum que quelques kilomètres à faire et peu de temps à perdre.

Dix-huit employés masculins, tous d'origine réunionnaise, ont été recrutés ; 8 ont déjà été affectés dans les bureaux auxiliaires ; 10 prendront leurs fonctions après une formation poussée en juillet 1962.

Ainsi, l'organisation matérielle sera en tous points identique à celle des Caisses régionales parmi les plus développées en Métropole.

b) *Une technique financière moderne :*

La Caisse régionale de crédit agricole mutuel tend, à l'heure actuelle, à payer les planteurs au fur et à mesure des livraisons de cannes, par virement automatique et immédiat des sommes qui leur sont dues.

Si cette entreprise réussit, les planteurs pourront ainsi régler leurs dettes avec plusieurs mois d'avance. Ainsi, ce processus de règlement immédiat permettra de lancer dans le circuit financier du département des sommes très importantes et de faire bénéficier l'économie de l'île du « raccourcissement des circuits monétaires ».

Il en sera de même pour la vanille ainsi que pour le géranium, dès qu'une organisation aura pu être établie.

En définitive, on peut dire que tous les secteurs de l'économie du département doivent trouver un avantage immédiat dans l'expansion du Crédit agricole.

Si les planteurs et les artisans ruraux doivent en être les premiers bénéficiaires, il n'est pas douteux que le secteur commercial tout entier en retirera le plus grand profit.

C. — LES RECHERCHES TECHNIQUES
ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES AGRICULTEURS

Parallèlement à l'amélioration des circuits de distribution du crédit, le développement de la productivité et la formation des cadres de l'agriculture constituent deux objectifs très importants pour l'économie réunionnaise.

a) *Le Centre technique de la canne et du sucre à la Réunion.*

Créé en 1952, par application de la loi n° 48-1234 du 23 juillet 1948, le Centre technique de la canne et du sucre a reçu pour tâche essentielle et immédiate :

- a) D'étudier l'application d'un règlement financier des cannes en fonction de leur teneur en sucre ;
- b) De créer un laboratoire de diagnostic foliaire, destiné à faire mieux connaître les besoins de la canne en éléments fertilisants.

Après deux campagnes d'essais dans plusieurs usines, le « règlement à la richesse » put faire l'objet d'un protocole d'accord entre planteurs et usiniers, qui entra en vigueur dès la campagne 1954-1955. Mais afin d'éviter les contrecoups d'une application intégrale immédiate, contrecoups qui auraient pu amener la ruine de certaines usines, le règlement à la richesse fut mis en œuvre par paliers successifs en 5 ans. Bien que faisant l'objet de certaines critiques, le règlement à la richesse a le mérite de sanctionner d'une façon brutale les planteurs qui se trouvent, par suite du milieu ou de leur travail, dans des conditions médiocres de production.

Animé par un Conseil d'administration dont les membres sont des professionnels, le Centre technique de la canne et du sucre recherche actuellement les moyens de répondre au souci primordial qui consiste à obtenir les meilleurs rendements possibles.

Le Centre technique de la Réunion a obtenu, depuis sa création, une subvention de l'Etat de 5.200.000 F C. F. A. pour installation de laboratoires et acquisition de matériel. Cette dotation, qui ne

représente pas la moitié de celle qui a été consentie à chacun des centres des Antilles, a été insuffisante pour assurer la mise en place de l'organisme sur les bases nécessaires.

Actuellement, le matériel d'analyse des sols, réclamé par toute la production, matériel de recherches de méthodes analytiques en technologie sucrière, matériel d'essais de fumure, de variétés, etc., est inexistant ou insuffisant.

Selon les renseignements qui nous ont été communiqués, les besoins immédiats du Centre technique sont les suivants :

— installation et aménagement des laboratoires de la place Joffre.....	6.000.000
— détermination de la richesse des cannes :	
a) Laboratoire de recherche du Centre :	
2 humidimètres.....	500.000
1 superpresse.....	2.000.000
Epulpeurs Schredders et mixers.....	} 4.000.000
b) Laboratoires d'usines :	
Equipement et saccharimètres électroniques....	15.000.000
Matériel roulant.....	3.000.000
Matériel d'analyse des sols et matériel d'essais..	3.000.000
Logement du personnel de direction, directeur adjoint, ingénieur :	
— acquisition du terrain.....	4.000.000
— construction	10.000.000
— microscope	1.000.000
	48.500.000

b) *L'enseignement et la formation professionnelle agricoles.*

L'enseignement agricole rencontre à la Réunion, comme on pouvait s'y attendre, un certain nombre de difficultés inhérentes au milieu dans lequel il doit se développer. Beaucoup d'agriculteurs pensent que leur métier est incontestablement le moins intéressant : aussi dirigent-ils leurs enfants vers des études les conduisant à des carrières libérales et surtout administratives.

A part quelques rares exceptions, ne restent sur les propriétés que les garçons qui n'ont pas réussi dans leurs études : c'est dire que la confiance dans l'enseignement technique est particulièrement limitée. De plus, beaucoup de planteurs estiment que leurs traditions culturelles sont excellentes et que pour faire un bon agriculteur il n'est pas besoin de suivre des études techniques.

Malgré ces réticences, l'administration a créé, dès la départementalisation de l'île, une école d'agriculture à Saint-Joseph, susceptible de donner à un effectif de 80 élèves les notions suffisantes pour en faire, avec l'expérience acquise, des agriculteurs valables et surtout leur inspirer des sentiments de solidarité capables de dépasser un individualisme farouche.

Les premières promotions sont déjà sorties de l'école et bien que les anciens élèves soient encore jeunes, des résultats encourageants ont déjà été obtenus.

A côté de cette forme d'enseignement on doit signaler que quelques rares élèves du lycée demandent des bourses au département pour aller faire des études techniques plus poussées en Métropole.

Enfin, il existe un enseignement primaire post scolaire agricole donné par quelques instituteurs itinérants à 300 garçons environ.

§ II. — Les productions agricoles.

A. — LA CANNE A SUCRE

a) *La vocation sucrière de l'île de la Réunion.*

On a parlé de « la souveraineté de la canne à sucre » à propos de l'agriculture réunionnaise. Quelques chiffres suffiront à montrer la position dominante de la canne dans l'économie de l'île :

- 80 % des revenus de l'île sont tirés de la canne ;
- alors qu'en 1938 et en 1946 la quantité de sucre produite par habitant était de 370 kg environ, en 1959, malgré la forte augmentation de la population dont nous avons parlé précédemment, la quantité de sucre obtenue par habitant atteignait 630 kg ;
- la production de sucre est passée de 71.000 tonnes à 202.000 tonnes en 1959 et à 262.481 tonnes en 1961.

Selon les estimations des services officiels, la culture de la canne à sucre à la Réunion couvre 35.000 hectares : pratiquement, cette culture forme autour de l'île de la Réunion une vaste ceinture verte,

interrompue toutefois en deux points : l'un au niveau de la Montagne, région très sèche, l'autre à la hauteur du Grand-Brûlé où la qualité du sol ne permet aucune culture.

On doit signaler également que si dans le Nord de l'île, la canne à sucre couvre tout le littoral jusqu'à une altitude de 600 mètres, dans la région Sud, la culture est limitée entre 300 et 850 mètres en raison de l'extrême sécheresse de cette région et d'un meilleur ensoleillement en altitude.

Tous les pays voués à la monoculture sont la proie de difficultés économiques, voire sociales, considérables lorsque leur production dominante subit une crise : la Réunion est de ceux-là. Et on doit reconnaître que, jusqu'à ce jour, aucune culture de remplacement n'est susceptible d'apporter aux Réunionnais des avantages équivalents à ceux qui lui sont fournis par la canne.

En effet, quatre séries de facteurs concourent à maintenir la canne à sucre au premier rang des productions réunionnaises :

1. — Facteurs climatiques.

Il convient de souligner en premier lieu que la canne à sucre est de toutes les plantes arbustives celle qui résiste le mieux aux cyclones ou même aux pluies cycloniques dont les effets sur les plantes fragiles — telles que les cultures vivrières — sont néfastes et destructeurs. Le récent passage du cyclone Jenny sur la Réunion nous prouve que, malheureusement, l'île n'est pas à l'abri de ces fléaux et que, géographiquement, ainsi que nous l'avons précédemment signalé, elle est placée sur les points de passage les plus fréquemment empruntés par les cyclones. Les semaines qui viennent diront si la canne à sucre a tenu devant le cyclone Jenny les promesses et les espoirs que l'on fondait sur elle. D'ores et déjà, il est à signaler à titre de comparaison qu'après le passage sur l'île Maurice en 1960 du cyclone Carrol qui avait abattu des milliers d'arbres et démolit des centaines de maisons, la canne à sucre n'avait subi que 40 à 50 % de dégâts. Un an après le passage du cyclone, les plantations de cannes ne présentaient plus de signes de calamités... phénomène extrêmement rare dans l'agriculture.

A côté de cette faculté de résistance aux cyclones, la canne a le mérite d'être particulièrement bien adaptée au climat réunionnais. Elle résiste aux longues sécheresses, qui durent parfois trois, quatre, voire six mois sur l'île (les besoins d'eau de la canne sont de l'ordre de 100 à 120 mm par mois).

2. — Facteurs pédologiques.

La canne à sucre se satisfait de sols relativement médiocres. En outre, par la chute de ses feuilles et son système racinaire important, elle évite l'appauvrissement des sols et limite l'érosion, si active dans ce pays où les pentes dominent.

3. — Facteurs techniques.

La canne à sucre a fait et continue de faire l'objet de longs et importants travaux de sélection. (Cf. Centre technique de la canne et du sucre.)

4. — Facteurs de rentabilité.

On estime que lorsqu'un hectare de canne offre un revenu brut de 150.000 francs C. F. A., ce même hectare ne rapporte que 30 à 40.000 francs C. F. A. lorsqu'il est cultivé en maïs, 50.000 francs C. F. A. en patates douces, en manioc et en arachides.

Toutes ces raisons ont favorisé l'expansion de la culture sucrière à la Réunion au détriment des plantes à parfum ou de la vanille dont la production est soumise à des cycles de spéculation et dont le marché est inorganisé.

b) Place de la Réunion dans le marché du sucre au sein de la zone franc.

Très schématiquement décrite, l'organisation du marché du sucre dans la zone franc comprend un système de réglementation de la production sucrière et un régime de fixation des prix.

1° Réglementation de la production.

Dans les Départements d'Outre-Mer, le sucre, produit clé de l'économie locale, constitue depuis plus d'un siècle et demi 70 à 90 % de la valeur totale des exportations annuelles.

Pendant et après le dernier conflit mondial, la production sucrière avait fléchi tant dans la Métropole qu'Outre-Mer, alors que les importations en provenance de l'étranger étaient strictement limitées en raison de la pénurie de dollars.

Le Plan Monnet, tenant compte de l'augmentation des besoins par rapport à l'avant-guerre en raison notamment de l'élévation

du niveau de vie, fixait les objectifs de production métropolitaine à 1.200.000 tonnes pour 1953 et à 500.000 tonnes ceux de l'Outre-Mer. L'objectif fixé pour la Métropole a été atteint dès la campagne 1950-1951 ; les autres pays producteurs de la zone franc ne l'ont atteint qu'en 1959.

Le premier plan sucrier avait fait l'objet d'un décret en date du 9 août 1953 : ce texte prévoyait que l'écoulement de la production métropolitaine et des départements d'Outre-Mer vers les divers pays de la zone franc, ainsi que l'organisation des opérations de report des sucres des campagnes excédentaires feraient chaque année l'objet d'un décret interministériel. Par ce même décret, l'écoulement de 300.000 tonnes de sucre provenant des divers producteurs de la zone franc était garanti, cette garantie consistant en un remboursement forfaitaire de 30 % de la différence entre le prix du sucre métropolitain et la moyenne du cours mondial, pendant les trois mois précédant la campagne considérée. Quatre années plus tard, par un décret du 10 octobre 1957 relatif à l'organisation de la production sucrière pendant quatre années consécutives, un deuxième plan sucrier englobant les campagnes sucrières 1958 à 1962 était établi : son objectif prévoyait une production de 2.014.000 tonnes de sucre, afin de répondre à la totalité des besoins de la zone franc. La production, ainsi prévue par le deuxième plan sucrier, se répartissait entre territoires producteurs à raison de :

- 1.550.000 tonnes pour la Métropole ;
- 190.000 tonnes pour la Réunion ;
- 120.000 tonnes pour la Guadeloupe ;
- 92.000 tonnes pour la Martinique ;
- 62.000 tonnes pour Madagascar.

Par la suite, le décret du 10 octobre 1957 fut modifié : l'objectif assigné à la production sucrière de la zone franc fut fixé à 2.050.000 tonnes pour la campagne 1959-1960.

Depuis la campagne 1956-1957 jusqu'à la campagne 1959-1960, la production de la zone franc a toujours été inférieure aux objectifs qui avaient été assignés : le déficit était de :

- 94.408 tonnes de sucre raffiné en 1956-1957 ;
- 167.254 tonnes de sucre raffiné en 1957-1958 ;
- 142.261 tonnes de sucre raffiné en 1958-1959 ;
- 603.826 tonnes de sucre raffiné en 1959-1960.

Bien entendu, ce déficit était couvert par des importations étrangères. Et il va sans dire que cette situation déficitaire a encouragé le développement de la production du sucre à la Réunion.

En 1960-1961, sous l'effet de conditions climatiques favorables, et par suite des progrès techniques réalisés dans les domaines agronomique et industriel, l'objectif de production : 2.064.480 tonnes (1.569.038 Métropole, 495.442 Outre-Mer) était dépassé par un excédent voisin de 1 million de tonnes (la production atteignait 3.064.304 tonnes, dont 2.507.000 Métropole et 557.303 Outre-Mer).

Pour faire face à la surproduction, un arrêté du 10 novembre 1960 avait institué, pour la campagne 1960-1961, un stock régulateur réparti entre les fabricants de sucre de la façon suivante :

- 11,5 % de la production de chaque usine pour les fabricants métropolitains ;
- 11 % pour les fabricants guadeloupéens ;
- 3 % pour les fabricants malgaches ;
- 3 % pour les fabricants réunionnais,

la Martinique n'ayant pas atteint son objectif de production depuis 1956-1957, ne figurait pas sur la liste.

Pour la campagne 1961-1962, le stock régulateur déterminé par arrêté du 2 novembre 1961 doit atteindre 305.600 tonnes dont :

- 241.400 tonnes pour la Métropole ;
- 29.700 tonnes pour la Réunion ;
- 20.200 tonnes pour la Guadeloupe ;
- 14.300 tonnes pour la Martinique.

Les sucres stockés sont libérés à partir de la publication de l'arrêté déterminant les prix pour la campagne suivante, et aux nouveaux prix institués, ce qui doit être actuellement le cas pour le stock régulateur 1960-1961.

Les sucres excédentaires, outre le blocage et l'exportation « protégée », n'en atteignaient pas moins 400.000 tonnes au cours de la dernière campagne, et posaient un problème pour l'avenir.

2° La fixation du prix du sucre.

A l'abri de multiples mesures de protection — protection douanière avant la dernière guerre et, depuis, régime de contrôle des changes et des importations, plan de redressement économique

et financier de la zone franc, etc. — les prix du sucre se sont constamment maintenus à l'intérieur du marché français à un niveau très supérieur à celui du marché mondial.

Ainsi, la production sucrière de la zone franc bénéficie-t-elle d'un régime de garantie de prix, basé sur le cours d'achat officiel de la betterave ; ce prix brut départ usine du quintal de sucre de betterave cristallisé n° 3, a été successivement fixé à :

- F 6.815 pour la campagne 1956-1957 ;
- F 7.314 pour la campagne 1957-1958 ;
- F 7.991 pour la campagne 1958-1959 ;
- F 8.468 pour la campagne 1959-1960 ;
- NF 84,53 pour la campagne 1960-1961 ;
- NF 88,28 pour la campagne 1961-1962. (Arrêté du 2 novembre 1961.)

Ainsi, le prix garanti représente une très importante disparité avec le cours mondial — environ 0,60 NF par kilo en novembre 1961 — ce qui entraîne, pour le Trésor métropolitain, des pertes importantes, non seulement pour les exportations à destination de l'étranger, mais également pour les ventes aux pays d'outre-mer de la zone franc.

La garantie d'écoulement au prix fixé est, en principe, limitée aux besoins, puisque l'objectif de production ne fait que traduire ces derniers : elle ne devrait donc pas entraîner, à l'abri de cette protection, le développement excessif d'une production onéreuse et même parfois parfaitement antiéconomique — en particulier lorsqu'elle est convertie en alcool.

C'est à ce souci qu'ont répondu les décrets cités plus haut, organisant les plans sucriers. Mais lorsque les besoins en sucre de la zone franc se trouvent, comme aujourd'hui, largement couverts, la France et ses départements d'outre-mer se présentent, en fait, comme concurrents malgré la mise au point d'une politique sucrière commune tendant à instaurer une protection équilibrée des deux productions.

c) *La crise sucrière actuelle et les remèdes proposés.*

1. — Les aspects de la crise.

L'industrie sucrière réunionnaise traverse actuellement une crise dont il serait vain de dissimuler l'extrême gravité. Après un début d'année marqué par une sécheresse inquiétante, l'île de la Réunion bénéficia, à compter de la fin du premier trimestre 1961, de conditions climatologiques telles qu'il apparut assez rapidement que la récolte de cannes à sucre battait tous les records. Le chiffre de 230.000 tonnes de sucre, avancé lors de l'ouverture des usines, en juillet 1961, fut dépassé et la récolte atteignit 262.481 tonnes.

Jusqu'au mois de novembre 1961, l'île baigna dans un grand optimisme : la certitude d'une très belle campagne sucrière, l'espérance d'une augmentation du prix du sucre en Métropole, ainsi que la possibilité d'élévation à 300.000 tonnes du contingent de sucre réservé à l'île de la Réunion, développèrent un optimisme brusquement interrompu par la publication du décret n° 61-1192 du 2 novembre 1961 fixant le prix du sucre pour la campagne 1961-1962. Selon des informations objectives et dignes de foi, la parution du texte gouvernemental eut l'effet d'une douche glacée et développa, au sein des populations réunionnaises, un sentiment d'amertume qui dégénéra, parfois, en agitation politique violente.

Les calculs estimatifs établis suivant les indications de l'arrêté du 2 novembre 1961 donnent un prix du kilogramme de sucre (campagne 1961-1962) de 50,68 F. M. (départ usine) ; les prix des campagnes précédentes avaient été de :

- 68,32 F. M. pour 1959-1960 ;
- 63,76 F. M. pour 1960-1961.

La réduction du prix du sucre, ajoutée à la diminution de teneur en sucre des cannes (72,70 kg de sucre, en moyenne, par tonne, contre 77,35 en 1960), conduit à un prix moyen de la tonne de cannes de 3.684 F. M. pour la campagne 1961-1962. Les prix moyens de la tonne de cannes avaient été de 5.256 F. M. pour 1959-1960 et de 4.932 F. M. pour 1960-1961.

Il est encore à signaler que, pour la première fois, le marché français ne pourra pas absorber une part importante de la pro-

duction réunionnaise : 60.000 tonnes environ de sucre devront être vendues au prix des excédents mondiaux et non plus au prix français garanti.

Au cours de longues séances de travail, votre délégation a pris contact avec les personnalités du monde économique réunionnais. Sans avoir la prétention de découvrir « la recette » susceptible d'apporter à la crise actuelle une solution définitive et immédiate, les membres de la mission ont tenu à interroger tous ceux qui sont associés — tant comme planteurs que comme « usiniers » — à la production sucrière, à connaître leur opinion sur la crise et à recueillir leurs avis sur les solutions qui leur paraissent les plus efficaces pour la combattre.

Définie par ces causes, la crise sucrière qui se développe actuellement dans l'île de la Réunion se présente comme une manifestation locale de la crise de surproduction qui existe au sein de la zone franc : elle condamne les producteurs, en l'état actuel de saturation du marché, à la mévente ou à la vente à un prix très bas de la partie de la récolte sucrière qui dépasse le contingent de production légalement défini.

Les méfaits de cette crise sont d'autant plus durement ressentis que :

— après avoir fait un effort de développement de la production de sucre, ainsi que le souhaitaient les Pouvoirs publics, les Réunionnais ont l'impression que cet effort se retournait contre eux ;

— dans un pays où les ventes de sucre représentent plus de 80 % des exportations totales et dans lequel une très grande partie de la population est directement ou indirectement tributaire des revenus fournis par les plantations de canne, toute crise sucrière fait peser ses méfaits sur l'ensemble de l'économie du pays et crée un climat de malaise.

2. — Les solutions présentées.

Les solutions préconisées par les Réunionnais pour combattre les méfaits de la crise de surproduction peuvent être classées en trois catégories : les unes sont plus spécialement proposées par les « usiniers », les autres par les planteurs, les troisièmes, enfin, recueillent l'adhésion des planteurs et des « usiniers ».

1. — Solutions présentées par les « usiniers ».

Très schématiquement résumées, les propositions présentées par les fabricants de sucre réunionnais visent :

- 1 — à « individualiser » le contingent de sucre accordé à la Réunion ;
- 2 — à trouver un meilleur débouché pour les excédents de sucre ;
- 3 — à accroître la productivité dans les fabrications sucrières.

L'individualisation du contingent.

Le règlement de la récolte sucrière est actuellement effectué sur la base d'un prix moyen de réalisation des sucres. Or, nous savons qu'en l'état actuel de l'organisation du marché sucrier :

— la quantité produite dans la limite du contingent attribué à la Réunion — un peu moins de 200.000 tonnes — est payée au « prix plein », c'est-à-dire à un prix garanti par l'Etat,

— la quantité produite au-delà du contingent est vendue au prix mondial, c'est-à-dire à un cours très inférieur au prix garanti.

Il est évident que dans la mesure où les excédents de sucre s'accroissent, le prix moyen global tend à diminuer. Or, on constate que le taux d'accroissement de la production est variable selon les régions et selon les producteurs qui, dans certains cas, sont pénalisés par une baisse de prix due à des excédents dont ils ne sont pas responsables.

Le principe de l'individualisation du contingent consisterait donc à définir *pour chaque producteur* la quantité de sucre qu'il est autorisé à produire dans le cadre du contingent global et qui lui serait obligatoirement payée au prix garanti. En d'autres termes, les principes de limitation de la production sucrière, qui existent actuellement au sein de la zone franc, seraient appliqués aux producteurs eux-mêmes dans le cadre de la Réunion. Nul ne doute que la mise en œuvre d'une telle politique présente de grandes difficultés ; elle aurait toutefois le mérite :

— de faire connaître à chaque producteur le seuil au-delà duquel sa production de sucre ne lui sera plus payée au prix garanti ;

— d'encourager la reconversion économique de l'île dans la mesure où la rentabilité des cultures de remplacement serait supérieure à celle des sucres produits hors du contingent.

La recherche de débouchés nouveaux pour les excédents de sucre.

On estime que la France consomme actuellement 85.000 tonnes de sucre dénaturé par de la poudre de poisson pour servir à l'alimentation du bétail. Les Réunionnais souhaitent écouler, dans le cadre de l'industrie de l'alimentation du bétail, une partie de leurs excédents : ce débouché est nettement plus rémunérateur que la vente du sucre sur le marché mondial.

Le développement de la productivité.

Les sucriers estiment que si au cours des quinze dernières années, le développement de la production a été réalisé à n'importe quel prix, leur action immédiate doit concilier deux impératifs : produire plus et produire moins cher. Cet effort de production, déjà entrepris dans le domaine industriel, doit désormais être développé au sein même de la profession agricole.

S'inspirant des objectifs fixés par la loi d'orientation agricole, les promoteurs du développement de la productivité souhaitent la modernisation des exploitations agricoles, le développement et la vulgarisation du progrès technique, la définition de la superficie optimale des exploitations agricoles, etc.

2. — Remèdes proposés par les planteurs.

C'est également autour de trois idées principales que l'on peut regrouper les propositions formulées par les planteurs de canne :

1. Diminuer les frais qui pèsent sur la production de sucre ;
2. Modifier la règle de partage $2/3-1/3$ qui régit actuellement les rapports entre planteurs et sucriers ;
3. Etudier les possibilités d'utilisation industrielle des sous-produits de la canne à sucre.

1. — Diminution des frais qui pèsent sur la production sucrière.

Les planteurs estiment qu'une partie importante des frais qui pèsent actuellement sur la production de canne ou de sucre et qui

amputent d'autant leur rémunération pourrait être supprimée. Ces frais concernent :

Les conditions de la production de la canne à sucre.

Une première économie pourrait être réalisée sur les achats d'engrais. Les Réunionnais estiment que le coût très élevé des engrais provient du monopole d'importation des produits potassiques accordé par l'article 183 du Code minier à la Société commerciale des potasses d'Alsace.

L'importation d'engrais achetés à d'autres fournisseurs permettrait de réaliser une économie annuelle de 160 millions de francs métropolitains.

En second lieu, les Réunionnais réclament que le prix du sucre soit fixé « nu usine » et non « en délivré port métropolitain » : il serait ainsi dépouillé de tous les frais de transport.

Les conditions de transport des sucres.

Dans ce domaine, les réductions des prix de revient pourraient, selon les propositions faites par les planteurs, être réalisées :

— par la détaxation du carburant agricole qui n'existe pas à la Réunion où les transporteurs de canne paient la taxe sur les transports routiers ;

— par l'expédition du sucre en vrac et non en sac. Les sacs ont coûté, en 1960, plus de 400 millions de francs métropolitains ;

— par une réduction des péages du port de la Pointe-des-Galets qui sont estimés à 20 ou 30 fois supérieurs à ceux des ports de France ;

— par un appel à la concurrence mondiale, en matière de fret maritime.

2. — La modification de la règle du partage de la canne à sucre, à raison de deux tiers aux planteurs et d'un tiers à l'« usinier », est réclamée par les planteurs qui estiment que cette règle fait la part trop belle à l'usinier.

Les « usiniers » répondent que seul le manque d'information des planteurs sur le coût de fabrication du sucre les pousse à revendiquer une augmentation de la part de canne qui leur revient. Au demeurant, ajoutent les « usiniers », c'est à la Réunion, parmi tous les autres producteurs de sucre, que la part réservée au planteur est la plus élevée. Nous reviendrons ultérieurement sur cette question.

3. — L'utilisation des sous-produits de la fabrication du sucre.

La valorisation des sous-produits de la canne à sucre est considérée, par les producteurs de canne, comme l'un des remèdes à la crise sucrière actuelle. Les seuls sous-produits dont l'utilisation industrielle a été étudiée sont ceux qui proviennent de la bagasse. Deux utilisations sont concevables, l'une concerne la fabrication des panneaux ligneux et l'autre celle de la pâte à papier.

Panneaux ligneux. — Moyennant divers traitements peu importants et l'incorporation d'une résine thermo-durcissante, on peu aisément entremêler, feutrer, presser et agglomérer la bagasse en un panneau fort intéressant pour l'industrie du bâtiment (cloisons, plafonds, tablettes, portes), celle du meuble et beaucoup d'utilisations diverses. Ce sont ces panneaux qu'on trouve à l'intérieur des avions, de wagons, et qui, plaqués de Formica ou d'autres produits laqués, fournissent des meubles (tables, comptoirs, etc.).

Les études faites semblent indiquer que les entrepreneurs de construction de l'île et la S. I. D. R. souhaitent fortement la production de ces panneaux.

En outre, ils pourraient être exportés et être encore compétitifs dans les ports métropolitains ou européens.

Les Réunionnais souhaitent commencer l'expérience par la création de la plus petite unité de fabrication considérée comme rentable. Sa capacité serait de l'ordre de 24 tonnes/jour. L'investissement serait de l'ordre de 200 millions de francs C. F. A.

Pâte à papier. — La solution pâte à papier a le très gros avantage de produire une matière faisant gravement défaut à la Métropole et grevant ses importations en devises lourdes.

La bagasse fournit un excellent papier (sauf pour l'impression des journaux, pour laquelle il serait nécessaire d'incorporer 10 % de pâte de bois à longues fibres) : papier d'emballages, cartons, cartons ondulés, papier d'édition, papier de luxe, papier à cigarettes, etc.

L'investissement est du même ordre que pour les panneaux ligneux. Mais la fabrique pourrait plus facilement se rendre indépendante de la sucrerie, tout en restant à proximité immédiate. Divers procédés sont mis en avant (Celdecor-Pomilio, A. B. I. — Xylon, Parsons et Whitmore, de la Rosa) qui sont sensiblement équivalents.

Il faudrait fabriquer sur place la soude et le chlore nécessaires, d'importation très onéreuse. On pourrait, au début, viser une pâte brute écrue et, en cas de succès, passer à la pâte blanche, plus chère, mais plus intéressante.

3. — Recommandations formulées en commun par les usiniers et les planteurs.

Parmi les recommandations qui sont formulées simultanément par les planteurs de canne et les fabricants de sucre, la plus importante concerne l'élargissement du contingent de sucre accordé à la Réunion. Sur un objectif de production qui a été fixé à 2 millions 79.100 tonnes, pour l'ensemble de la zone franc, la part qui revient à la Réunion est de 192,360 tonnes. Les Réunionnais souhaitent que ce contingent soit sensiblement élargi : ils considèrent comme paradoxal que des contingents importants (près de 100.000 tonnes) aient été maintenus au profit de certains pays africains, actuellement indépendants, et au détriment des départements d'outre-mer. En outre, au moment où la crise de saturation perturbe le marché du sucre, l'octroi, par le Gouvernement français, d'un contingent de 9.600 tonnes à Marie-Galante a été durement ressenti par les producteurs de sucre réunionnais.

L'octroi de subventions figure également dans les recommandations qui sont simultanément formulées par les « usiniers » et les planteurs. Tout en soulignant que les subventions sont des procédés anti-économiques lorsqu'elles constituent des primes à l'improductivité, les Réunionnais estiment que la mise en place d'actions susceptibles d'amener une baisse des coûts de production demandera un certain temps : il sera nécessaire de laisser aux secteurs marginaux la possibilité de se reconvertir. Le Gouvernement devra donc, durant quelque temps, assurer l'équilibre de l'économie réunionnaise au moyen de subventions.

En formulant cette demande, les producteurs réunionnais se fondent sur l'article 21 de la loi d'orientation agricole prévoyant que la rentabilité de l'exploitation agricole, les prix agricoles, devront être établis en tenant compte intégralement des charges et de la rémunération du travail et du capital en agriculture.

Le recours aux subventions apparaît donc comme une nécessité transitoire (un ballon d'oxygène), en attendant que la reconversion de l'économie réunionnaise soit accomplie.

B. — LES AUTRES PRODUCTIONS AGRICOLES

a) *Les plantes à parfum.*

1. — Le géranium rosat.

Avec une production annuelle moyenne de 100 tonnes, cette culture constitue la deuxième source de revenus de l'île de la Réunion après la canne à sucre et représente la première production mondiale.

Les plantations de géraniums sont principalement localisées sur les hauteurs de la région Sous-Le-Vent (5.000 hectares environ) et assurent les ressources de 2.000 à 3.000 familles environ de colons. Les conditions de milieu, remarquablement favorables, et les qualités de l'essence de géranium ont contribué au développement de sa réputation mondiale et de son prix élevé. Par ailleurs, cette culture exige une main-d'œuvre importante pour la plantation (40.000 à 80.000 plants à l'hectare), les soins d'entretien, la récolte et la distillation ; enfin, le relief accidenté interdit la mécanisation du travail.

A l'état actuel du progrès technique, 10 à 20 tonnes de matière verte à l'hectare fournissent 15 à 30 kilogrammes d'essence (1,5 à 2 % de rendement).

2. — Le vétiver.

La culture du vétiver est localisée dans la région du Tampon, à une altitude voisine de 500 mètres et couvre environ 200 hectares ; cette culture présente deux avantages :

1° Les diverses opérations de culture n'offrent que peu de difficultés ; il n'y a pratiquement pas d'assolement et on replante au moment de l'arrachage sur le même terrain, sans préparation spéciale ;

2° Le vétiver est une plante insensible au cyclone ; on doit toutefois signaler que si les façons d'entretien sont pratiquement nulles (un seul sarclage suffit généralement), l'arrachage — qui a lieu un an après la plantation — exige une main-d'œuvre abondante, difficile à trouver car la période où est effectuée cette opération coïncide avec celle de la coupe des cannes. Six à sept tonnes

par hectare de racines fraîches donnent, après distillation, 40 à 50 kilogrammes d'essence et la production annuelle moyenne de la Réunion s'établit autour de 25 tonnes.

La distillation est très longue, 36 à 48 heures, mais elle a comme principal avantage sur celle du géranium de pouvoir être effectuée longtemps après la récolte.

b) *La vanille.*

La vanille est cultivée à la Réunion depuis plus d'un siècle. La faveur qu'elle connaissait en 1900, de la part de producteurs, a progressivement diminué puisque, actuellement, la vanille vient en troisième position dans les exportations réunionnaises. Il semble que l'irrégularité des cours soit l'une des principales raisons de son déclin. Depuis 1945, les tonnages exportés sont très irréguliers; 30 tonnes en 1952, 83 tonnes en 1956, 39,4 tonnes pour une valeur de 226 millions de francs C. F. A. en 1959.

La culture de la vanille est plus spécialement développée chez les petits propriétaires ou colons (1.000 environ). Deux méthodes de culture, totalement opposées, existent selon les régions : de Saint-André à Sainte-Anne, on trouve beaucoup de vanille intercalée entre les cannes ; les résultats de cette méthode intensive sont en général excellents ; les densités les plus couramment observées varient de 1.200 à 1.500 lianes par hectare. La deuxième méthode, très extensive, est pratiquée par un nombre important de petits agriculteurs qui, dans la forêt ou dans les bois du littoral, installent des lianes là où ils trouvent un tuteur à peu près convenable : Filaos, Pandanus. Il est difficile de donner, même approximativement, des rendements de ce type de culture : les densités sont très irrégulières et les lianes, mal entretenues, sont peu productives.

Afin de redonner à la vanille toute la place qu'elle mérite de tenir dans l'agriculture réunionnaise, les efforts des services techniques ont porté, depuis 1950, sur la création de coopératives. Il s'agissait, en effet, de faire obtenir aux agriculteurs des prix supérieurs à ceux que les quelques préparateurs privés leur accordaient. Après des fortunes diverses, deux coopératives ont pu se maintenir et favoriser ainsi, indirectement, tous les producteurs. Groupant plus de 300 planteurs (le quart de l'effectif environ) ces deux coopératives traitent 20 à 30 % de la production de vanille et ont plus particulièrement contribué à régulariser les cours.

Ainsi, en quelques années, les prix à la plantation ont considérablement augmenté :

1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
235 F	340 F	370 F	460 F	580 F	870 F	1.250 F

Après ces premiers résultats, les services techniques ont plus spécialement orienté leurs efforts sur la réduction des dégâts causés par les maladies ; en effet, la vanille est atteinte fréquemment d'affections assez graves : la fusariose, l'antracnose et le mildiou. La fusariose paraît résister à tout traitement : il conviendrait, à cet égard, de créer des variétés plus résistantes de plants de vanille.

c) *Les cultures vivrières.*

Le développement des cultures vivrières est primordial dans un pays à forte densité de population où domine la monoculture.

L'extension de ces cultures soulève toutefois des discussions où les partisans et les détracteurs des cultures vivrières appuient leur thèse sur des arguments valables.

Arguments en faveur de l'extension des cultures vivrières.

La Réunion importe chaque année pour plus de 2 milliards de produits alimentaires et il est incontestable que le développement des cultures vivrières contribuerait à équilibrer la balance commerciale de l'île.

La position isolée de la Réunion la rend très vulnérable et tributaire d'un approvisionnement qui peut être facilement coupé ou même simplement troublé par des spéculations dont les effets sont toujours pénibles pour la catégorie la plus importante des consommateurs dont les ressources sont limitées.

L'alimentation des Réunionnais pose un problème difficile à résoudre. Faute d'aliments auxquels ils étaient traditionnellement habitués dans leur région d'origine, les Européens et leurs descendants ont dû s'adonner à la consommation du riz. Le développement des cultures vivrières pourrait donc modifier, dans une large mesure, les habitudes alimentaires des Réunionnais.

Arguments contre l'extension des cultures vivrières.

Les cyclones, ou plus simplement les pluies cycloniques accompagnées de vent un peu fort, détruisent les cultures vivrières dans des proportions plus ou moins grandes. C'est ainsi qu'au cours des trois années qui ont précédé le récent cyclone Jenny, les pertes constatées pendant la période de décembre à avril ont varié de 25 à 80 % : or, au cours de ces trois ans, la Réunion n'a pas été réellement touchée par des cyclones.

Au risque de cyclone s'ajoute l'extrême variabilité des précipitations qui font varier les récoltes du simple au triple avec, comme conséquences, des prix instables et la désaffection des planteurs pour ces cultures. Le coût de la main-d'œuvre, compte tenu des rendements obtenus dans les conditions actuelles, ne permet pas à ces cultures d'être rentables ; par ailleurs, le marché local est restreint, mal organisé et rapidement saturé.

Hormis le risque permanent de cyclone, les arguments développés contre l'extension des cultures vivrières paraissent d'une faible portée. Il conviendrait toutefois que des actions de vulgarisation soient entreprises en faveur de l'amélioration des conditions de culture (semences, fumures, etc.). L'irrigation pourrait être développée partout où les ressources en eau le permettent. On estime que la création d'un réseau d'irrigation pourrait permettre, dans certaines régions, la rotation de 2 ou 3 cultures vivrières successives par an.

Enfin, le développement d'un mouvement coopératif ne peut être que favorable à la régularisation de l'approvisionnement des marchés et de l'établissement des cours.

Parmi les principales cultures vivrières qu'il serait souhaitable de développer à la Réunion, il y a le maïs, les haricots, le manioc, la pomme de terre et l'arachide.

La culture de la pomme de terre.

La culture de la pomme de terre est principalement localisée dans la région Sous-le-Vent (Tampon, plaine des Cafres) ; elle est pratiquée par de nombreux petits planteurs et occupe de 150 à 250 hectares.

Le climat de la Réunion, entre 600 et 1.500 mètres, permet d'obtenir deux récoltes par an. L'aire de culture de la pomme de terre doit s'agrandir puisqu'elle est l'intercalaire habituel du géranium qui occupe, lui, de 5.000 à 6.000 hectares. Les chiffres de

production sont difficiles à fournir ; il est probable qu'elle oscille autour de 2.000 tonnes. Actuellement, à la suite de l'action des Pouvoirs publics, un vif mouvement d'intérêt pour la culture de la pomme de terre a été déclenché et une action a été entreprise auprès des cantines scolaires pour que les enfants reçoivent plusieurs fois par semaines un plat à base de pomme de terre.

La culture du maïs.

Le maïs se présente comme la deuxième culture de l'île : suivant les saisons, il occupe une superficie qui varie de 6.000 à 8.000 hectares. On distingue une culture, dite principale, qui correspond à la saison des pluies, de décembre à avril, et une culture d'hiver, d'avril à juillet, qui est réalisée lorsque la pluviométrie est satisfaisante. On évalue la récolte annuelle de 10.000 à 15.000 tonnes, correspondant à un revenu de l'ordre de 230 à 300 millions de francs. Les rendements varient de 10 à 20 quintaux à l'hectare.

On doit souligner que le marché local de la Réunion consomme une grande quantité de maïs ; d'une année à l'autre, les importations peuvent varier du simple au triple selon les circonstances atmosphériques.

En 1958, par exemple, la Réunion a importé 17.000 tonnes de maïs, représentant 20 millions de francs C. F. A.

La culture du haricot.

Cette légumineuse a une importance capitale pour l'alimentation humaine de la Réunion. En 1958, la Réunion a importé 17.660 quintaux de haricots, pour une valeur de 98 millions. On estime à 500 ou 600 hectares environ la surface qui lui est consacrée, avec une production globale de 700 tonnes, soit un rendement moyen de 13 quintaux à l'hectare.

La lentille.

Elle n'est cultivée que dans le Cirque de Cilaos et les récoltes varient en fonction des conditions climatiques. Les rendements sont très bas (1 à 6 quintaux à l'hectare) et la production totale, selon les années, oscille entre 25 et 100 tonnes.

Il convient de signaler, toutefois, que des essais d'irrigation et de fumure ont donné des résultats très encourageants, avec des rendements de l'ordre de 10 à 20 quintaux à l'hectare. 200 hectares

environ pourraient être irrigués dans le Cirque de Cilaos et les revenus que l'on pourrait atteindre, grâce à l'amélioration des terres, représenteraient, à raison de 200.000 francs l'hectare, 400 millions de francs C. F. A. environ.

Le manioc.

Le manioc est cultivé pour la nourriture humaine et surtout animale sur 200 hectares, en culture pure, et 300 hectares, en culture intercalaire de maïs et de canne.

La culture du manioc a progressivement décliné jusqu'en 1937 (les ruines de féculeries le prouvent); depuis cette époque, une velléité de reprise a été esquissée et maintenue pendant la guerre. Comme nous l'avons signalé, elle tient une place relativement faible dans l'agriculture réunionnaise; on estime la production annuelle à 5.000 tonnes, dont le quart est vendu sur les marchés pour la consommation humaine; le reste est utilisé par les producteurs locaux.

Les cultures maraîchères.

Le développement des cultures maraîchères à la Réunion est conditionné par des facteurs climatiques et par les disponibilités en eau. En conséquence, les cultures maraîchères sont dispersées. Les principales régions productrices sont Saint-Denis-la-Bretagne, Bois-de-Nèfles, Salazie, Saint-Benoît, la Plaine des Palmistes, Hell-Bourg.

Les productions principales sont, par ordre d'importance: tomates, aubergines, haricots, oignons, artichauts, carottes, salades, etc. Toutes les semences, sauf celles des cultures typiquement réunionnaises, viennent de France chaque année. Dans l'amélioration et le développement des cultures maraîchères, les activités de la Direction des Services agricoles départementaux portent sur l'introduction de plantes potagères, les essais de traitements insecticides et la création de petits jardins familiaux.

Les cultures fruitières.

L'arboriculture fruitière à la Réunion est très loin de représenter la part d'activité qui doit lui revenir.

Les plantations sont extensives et aucun soin ne leur est généralement prodigué après la plantation, sauf quelques arrosages. Il est évident que les plantations fruitières se développent sur les

sols de qualité acceptable et dans les régions littorales très sèches, grâce au secours de l'irrigation (tel est le cas des plaines de Saint-Paul, Saint-Gilles, pour les cocotiers et les bananiers, notamment).

d) *Le tabac.*

La culture du tabac à la Réunion couvre près de 250 hectares, situés dans la région Sous-le-Vent, notamment à la rivière Saint-Louis et à la Ravine des Cabris. La sensibilité du tabac au cyclone a obligé les agriculteurs réunionnais à effectuer leur plantation de mai à octobre, période la moins favorable, qui nécessite des arrosages coûteux. 1.300 planteurs se partagent une production qui est estimée à 300 tonnes environ de feuilles sèches, pour une valeur de 30 à 35 millions de francs C. F. A. Les densités de semis sont très faibles, de l'ordre de 6.000 à 7.000 plants par hectare, et les rendements varient considérablement d'une année à l'autre (de 500 à 1.000 kg de feuilles sèches à l'hectare). La totalité de la récolte est absorbée par trois fabriques de cigarettes qui travaillent dans des conditions assez artisanales.

La Régie nationale n'existant pas à la Réunion, les plantations sont soumises à un contrôle des contributions indirectes. Une taxe d'environ 20 F par paquet de cigarettes est prélevée par les contributions au profit du Trésor et du budget départemental.

Actuellement, la production locale est fortement concurrencée par les importations de tabac de la Régie nationale ou des sociétés algériennes.

Le développement de la culture du tabac à la Réunion est donc conditionné par la recherche des débouchés. La mission d'un spécialiste appartenant à une importante société américaine a laissé espérer, pendant quelque temps, que le British American Tobacco s'intéresserait à la culture du tabac à la Réunion. La qualité des sols, les bonnes conditions climatiques et la valeur professionnelle des planteurs devaient aboutir, selon le praticien américain, à la création d'une véritable culture du tabac ; malheureusement, cette mission n'a pas eu de suite.

e) *Le thé.*

C'est à la suite de plusieurs missions d'experts anglais et mauriciens, dont les conclusions furent très favorables, qu'il fut décidé, en 1955, de procéder à un certain nombre d'essais de culture de thé à la Réunion. Plusieurs facteurs, en effet, semblaient

réunis pour permettre un développement important de cette culture : pluviométrie et ensoleillement satisfaisants, altitude excellente, bonne qualité des sols ; les experts étrangers affirmaient qu'ils avaient rencontré à la Réunion des conditions à peu près identiques à celles de Ceylan qui, on le sait, produit un thé d'excellente qualité. Il convient de signaler également que les régions à thé sont toutes situées en altitude, à plus de 600 mètres (c'est-à-dire en dehors de la zone de culture des cannes) ; la période de récolte la plus importante se situe de décembre à mai, c'est-à-dire en dehors de la période de coupe des cannes.

Si le thé exige une main-d'œuvre abondante (un ou deux ouvriers par hectare et par an), une grande partie des travaux (entretien et cueillette) peuvent être réalisés par la main-d'œuvre féminine, peu susceptible de concurrencer la main-d'œuvre employée par les planteurs de canne.

Le problème essentiel qui se pose actuellement aux Réunionnais, face au développement de la culture du thé, est celui de la rentabilité de cette culture.

Après une série d'essais qui ont porté sur quelques parcelles implantées dans diverses régions, on est passé à la seconde partie de la phase d'expérimentation. Dès 1958, l'administration esquissa l'ébauche d'un programme de 1.000 hectares et décida de recruter un praticien qualifié, de prospecter toutes les zones favorables à cette culture (on trouva 10.000 hectares) et d'aider les planteurs désireux de se lancer dans la culture du thé en leur attribuant gratuitement des semences ainsi qu'une subvention de 30.000 francs C. F. A. par hectare planté.

Enfin, des exonérations fiscales étaient consenties aux sociétés qui réinvestiraient leurs bénéfices dans des plantations nouvelles.

C. — L'ELEVAGE

I. — *Situation actuelle.*

L'élevage à la Réunion est pratiqué en règle générale suivant le mode extensif ; il n'y a à proprement parler pas d'éleveur au sens exact de ce terme. On distingue sur les régions basses un élevage en semi-stabulation où les animaux sont surtout des producteurs de fumier. Par contre, dans les hauts et dans les régions très sèches du littoral, on trouve des troupeaux vivant en liberté quasi totale sur de grandes surfaces. Une enquête réalisée en 1958

avait donné un cheptel bovin de 35.000 têtes. En fait, on peut estimer de 30.000 à 35.000 unités ce cheptel, si l'on tient compte, l'expérience l'a montré, que l'éleveur, en bon paysan, refuse de donner des chiffres exacts aux enquêteurs.

L'élevage porcin a subi une régression très sensible du fait de deux épizooties, la maladie de Teschen et la peste porcine qui ont réduit de plus de moitié l'effectif du cheptel, que l'on peut estimer actuellement à environ 40.000 têtes.

Les éleveurs ovins et caprins sont peu importants : environ 5.000 à 6.000 moutons dans les hauts et 15.000 à 20.000 caprins vivent surtout dans les régions sèches de l'île.

Les petits élevages de volailles sont très répandus : il existe probablement de 1 million à 1.500.000 poules et poulets, canards, oies, etc.

D'une façon générale, le cheptel est peu productif parce qu'il est mal alimenté et qu'il est insuffisamment sélectionné et amélioré : même en région très humide, les bovins n'absorbent pas les quantités d'eau et de matières minérales qui leur sont nécessaires.

Aussi les rendements sont-ils très faibles : 500 à 1.000 litres par lactation pour une vache ; un bœuf de 4 ans pèse de 250 à 850 kilogrammes ; un porc met souvent 10 mois pour atteindre 60 à 70 kilogrammes. Les poules donnent de 30 à 50 œufs par an, etc.

La production du bétail représente annuellement environ :

1° En viande :

- a) 5.000 à 6.000 bovins ou 1.000 à 1.200 tonnes de viande ;
 - b) 20.000 à 30.000 porcs, soit à raison de 50 kilogrammes par porc, 1.000 à 1.500 tonnes ;
 - c) 300.000 à 400.000 volatiles à 1 kilogramme, 300 à 400 tonnes.
- Soit au total : 2.500 à 3.100 tonnes.

2° En lait :

3.000 à 3.500 tonnes.

Aussi la population de l'île est-elle soumise à un régime alimentaire particulièrement déficient en protides (la consommation moyenne de viande par personne représente environ 25 grammes par jour, la consommation de lait 80 grammes).

L'incidence de cette déficience est particulièrement nuisible aux enfants, qui en souffrent.

II. — Objectifs atteints.

a) Bovins.

L'une des premières tâches que s'est fixée l'Administration a eu pour objet la recherche de l'amélioration qualitative du cheptel.

A cet effet, il fut créé :

a) un centre d'élevage à la plaine des Cafres qui reçut des souches de races pures à expérimenter : hollandaise, schwitz, charollaise ;

b) trois sous-centres d'insémination artificielle.

Après une période d'essais qui dura cinq à six ans, l'expérience montra que les vaches de races hollandaise et schwitz semblaient s'accommoder du milieu et donnaient un croisement des produits qui, dans la plupart des cas, conservaient les qualités des parents mâles.

Les résultats obtenus peuvent se résumer ainsi :

Augmentation de poids :

Bœuf et vache locale : 300 kg ; 1/2 sang : 350 à 400 kg ;
3/4 sang et plus : 420 à 450 kg.

Production de lait :

Race locale : 800 litres en 5 à 6 mois ; 1/2 sang : 1.800 litres en 8 mois ; 3/4 sang et plus : 2.000 à 3.000 en 9 à 10 mois.

Après ces résultats encourageants, des sous-centres d'insémination furent créés en différents points de l'île : Saint-Denis, Saint-Leu, la plaine des Cafres ; en un peu plus de trois ans, 5.000 inséminations furent pratiquées. Actuellement, le rythme annuel des inséminations varie de 1.800 à 2.000. De nombreux éleveurs ont montré un signe très net d'intérêt et il semble que de très nombreux petits élevages sont en voie d'amélioration. Il existerait environ 7.000 bovins améliorés par croisement.

A titre d'exemple, des enquêtes récentes effectuées dans la région de Saint-Denis ont montré que la production de lait est passée de 1.500 litres par jour en 1954 à 3.500 ou 4.000 litres en 1960, alors que l'effectif des vaches laitières ne semble pas s'être accru de plus de 10 %.

b) Porcins.

Pour améliorer la précocité des animaux du pays, il fut importé des géniteurs de la race « White » qui donna d'assez bons résultats en accroissement. Les éleveurs ont été vivement intéressés par l'achat de géniteurs de races pures, ou l'attribution de femelles améliorées. Le centre d'élevage livre en moyenne de 100 à 120 porcelets d'élevage par an.

Malheureusement, les épidémies (maladie Teschen ou peste porcine) déciment sans interruption le cheptel porcin.

Les résultats obtenus sont les suivants :

Porcelets au sevrage :

Race locale : 8 à 9 kg ; demi-sang : 15 à 16 kg ; 3/4 et 7/8 de sang : 20 à 25 kg.

Porcs « faits » :

Race locale : 100 kg en 12 à 15 mois ; demi-sang, 3/4 et 7/8 de sang : 100 kg en 6 à 8 mois.

c) Ovins.

Le troupeau ovin localisé à la Plaine des Cafres comprenant 5 à 6.000 têtes a été croisé avec la race Ile de France introduite sur le Centre d'élevage.

Brebis du pays de 2 à 3 ans : 28 à 30 kg.

Demi-sang : 50 à 55 kg.

3/4 sang : 60 à 65 kg.

Le cheptel ovin n'est guère susceptible de pouvoir s'accroître dans de fortes proportions ; la consommation de viande de mouton reste encore très peu répandue.

Petits élevages :

C'est dans ce domaine que les résultats les plus rapides ont été obtenus. Deux races : la Sussex et la Rhode Island ont été importées de Métropole par de nombreux éleveurs privés.

On rencontre actuellement sur toute l'île des sujets croisés issus de ces races.

Pour toutes les espèces des résultats qualitatifs très encourageants ont été obtenus qui permettent d'affirmer que si les conditions de milieu sont difficiles, elles ne s'opposent pas, malgré tout, à l'extension de l'élevage.

CHAPITRE II

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

§ 1. — Le Secteur industriel.

A. — L'INDUSTRIE SUCRIÈRE

Il semble que les circonstances économiques aient, jusqu'à ce jour, réalisé une sorte de concentration industrielle dans le secteur du sucre puisque les usines sucrières, au nombre de 115 au début du siècle, sont actuellement au nombre de 13, plusieurs d'entre elles appartenant à une même société : elles occupent 3.900 salariés pendant la campagne sucrière d'août à décembre.

Le tableau ci-après donne une image assez précise du potentiel industriel sucrier de l'île de la Réunion.

	CAPACITE journalière broyage.	CANNES manipulées en 1960.	SUCRE produit 1960.	RENDEMENT en sucre 1960.
	(Tonnes.)	(Tonnes.)	(Tonnes.)	%
Sucrerie de Bourbon : 4 usines, 35,12 % de la production :				
La Mare	1.900	188.081,900	22.681	12,05
Savannah	1.250	123.835,070	14.705	11,87
Stella-Matutina	800	85.125,020	10.604	12,45
Grands-Bois	2.000	245.178,960	28.485	11,61
			76.475	
Etablissements Benard et Casernes : 3 usines, 24,22 % de la production :				
Gol	1.800	174.434,680	21.749	12,46
Pierrefonds	1.200	126.274,140	15.784	12,50
Casernes	1.500	134.911,400	15.205	11,27
			52.738	
Sucreries d'Outre-Mer : 3 usines, 21,42 % de la production :				
Ravine-Creuse	2.000	171.664,120	18.626	10,85
Beaufonds	1.600	144.702,880	15.175	10,48
Vue-Belle	1.300	105.711,500	12.834	12,14
			46.635	
Etablissements Belier : 1 usine, 7,63 % de la production :				
Bois-Rouge	1.800	147.111,280	16.626	11,30
Société de Quartier-Français : 1 usine, 6,66 % de la production :				
Quartier-Français	1.700	133.738,680	14.517	10,85
Société de Rivière-du-Mat : 1 usine :				
Rivière-du-Mat	950	95.954,840	10.782	11,23
	19.800	1.876.724,470	217.773	

La capacité théorique de trituration des raffineries est de 2.200.000 tonnes de cannes, soit une production de 230.000 tonnes de sucre.

Depuis la fin de la dernière guerre, les usines de la Réunion ont fait un remarquable effort de modernisation (électrification de la plupart d'entre elles) portant sur des investissements supérieurs à 7 milliards d'anciens francs. Le très important programme de modernisation réalisé par les sucreries réunionnaises est dû, notamment, aux avantages fiscaux résultant du décret du 13 février 1952.

Parallèlement, l'effort de productivité entrepris par les usiniers a favorisé le développement du rendement : alors que le nombre de kilogrammes de sucre pour 100 kilogrammes de canne était de 10,27 en 1938, de 10,40 en 1952, il était de 11,60 en 1960.

A l'origine, la richesse en saccharose de la canne n'intervenait, à la Réunion, que globalement dans le prix payé au planteur. L'institution du paiement de la canne à la richesse a permis ainsi de récupérer, en six années, quelque 110.000 tonnes de sucre, soit une somme voisine de 1 milliard de francs par an.

La rémunération de l'usinier est opérée par prélèvement d'un tiers du sucre produit par l'usine (le revenu produit par les deux autres tiers revenant au planteur).

Cette répartition un tiers/deux tiers fait l'objet de fréquentes contestations de la part des planteurs qui estiment trop élevée la quantité laissée à l'usinier. Ceux-ci répliquent que nul pays du monde n'a pu, jusqu'à ce jour, dépasser la proportion des deux tiers/un tiers ; les usiniers estiment, en effet, que cette proportion est un maximum mondial. Certains pays sont très en dessous : aux Hawaï, le planteur reçoit 47,8 % de la valeur CAF New-York du sucre obtenu par l'usine avec ses cannes ; à Cuba, le planteur reçoit 53 % du prix usine ; à la Guadeloupe, le planteur reçoit 61,5 % ; à la Martinique, suivant l'usine, de 58 à 65,8 % en moyenne.

B. — L'INDUSTRIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Sous l'influence des plans successifs, ces activités se sont développées d'une façon considérable ; ainsi, leurs effectifs se sont accrus de 6.000 unités environ depuis 1956 pour intéresser actuellement près de 10.000 salariés. De plus, les travaux exécutés

ont permis de régulariser le marché de l'emploi dans l'ensemble de l'île et de contribuer à remédier d'une façon sensible aux principaux inconvénients qui pèsent sur l'économie : accroissement démographique, fluctuations de l'emploi agricole, répartition géographique de la population. En particulier, les crédits publics, affectés notamment aux travaux routiers, sont utilisés précisément à des époques où le ralentissement des travaux agricoles nécessite une activité compensatrice.

La main-d'œuvre comprend deux parties :

— une partie intéressant notamment les ouvriers professionnels, composée de salariés travaillant uniquement dans le bâtiment ou les travaux publics ;

— une autre partie composée d'ouvriers temporaires, venus le plus souvent de l'agriculture.

La majeure partie des travailleurs du bâtiment sont originaires, soit de la ville de Saint-Denis où ils ont tendance à se fixer, soit de la région Sous-le-Vent, ce qui provoque des mouvements vers la région du Vent. Les ouvriers (surtout les manœuvres) sont généralement embauchés pour la durée du chantier. Toutefois, pendant la coupe des cannes, le volume des travaux décroît, en particulier sur les chantiers routiers, l'effectif diminue et de nombreux travailleurs retrouvent leurs occupations agricoles.

Les travailleurs Réunionnais s'adaptent bien aux métiers du bâtiment vers lesquels ils sont attirés : leur qualité et leur nombre satisfont les demandes d'emploi.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée est beaucoup plus sensible à la Réunion. Dans les six entreprises métropolitaines qui occupent une place très importante à la Réunion, le personnel de Direction, les conducteurs de travaux, les chefs de chantiers sont Métropolitains, parfois Italiens. Elles sont obligées d'employer ce personnel à défaut de recrutement de personnel local compétent.

Les entreprises locales ne sont pas très nombreuses. On compte moins de dix entreprises d'importance moyenne qui ont su s'équiper et travailler dans des conditions très satisfaisantes et une centaine d'entreprises de moindre importance qui disposent, certes, d'ouvriers qualifiés ordinaires, mais manquent d'excellents ouvriers et surtout de chefs de chantier vraiment compétents. Tout se passe comme si la promotion ouvrière s'arrêtait en général, faute d'exemple et d'émulation, au niveau de l'ouvrier qualifié très ordinaire.

Aux côtés de ces entreprises, on ne rencontre pas les nombreux artisans que l'on aurait souhaité voir se multiplier à la Réunion à la faveur du développement de la construction ; ils sont pratiquement inexistantes, et l'on peut considérer que les plans successifs n'ont pas donné, dans ce domaine, les résultats que l'on pouvait espérer. Il est vrai que des usages locaux compromettent très sérieusement cette forme de promotion sociale : de très nombreux particuliers construisent eux-mêmes leur habitation, surtout lorsqu'il s'agit de construction du type individuel. Ils recrutent eux-mêmes du personnel parmi lequel se trouve parfois un vague chef de chantier, achètent des matériaux et font ainsi exécuter leurs travaux (construction ou réparations).

Cette méthode de construction très répandue compromet le développement de l'artisanat, en même temps qu'elle concurrence les entreprises locales. Elle est favorisée par l'absence d'une Chambre de Métiers et surtout par l'exonération des cotisations d'allocations familiales dont bénéficient ces employeurs, considérés par la Caisse de Sécurité sociale comme employeurs occasionnels.

C. — LES INDUSTRIES DIVERSES

L'effectif des salariés est évalué à 2.900, chiffre qui comprend le personnel des modestes ateliers artisanaux, ainsi que 750 personnes environ qui travaillent individuellement à l'extraction des matériaux.

L'industrie proprement dite occupe donc un personnel peu nombreux ; les emplois y sont stables et les mouvements de main-d'œuvre peu fréquents. Il n'existe pas d'industrie typiquement locale en dehors de quelques industries alimentaires, d'ailleurs modestes. Les autres établissements sont souvent de faible importance : il s'agit d'activités diverses.

§ 2. — Le Secteur commercial et des Services.

Commerce. — Services. — Etablissements publics et Administrations.

Les commerces occupent environ 2.000 salariés. Il s'agit d'emplois stables et répartis entre les commerces de gros, les maisons d'import-export et les commerces de détail où prédominent les Indiens musulmans et les Chinois.

Les Services comprennent principalement les Banques, les Assurances, la Caisse de Sécurité sociale, l'enseignement privé, les professions libérales, etc. Ils occupent environ 1.900 salariés.

Les établissements publics et les Administrations emploient environ 6.000 personnes.

Ces différentes branches d'activité, à l'exception des commerces de détail, présentent une particularité commune : celle d'occuper une forte proportion d'employés de bureau, d'agents administratifs.

Les créoles accèdent à tous les niveaux de la hiérarchie. Mais un trop petit nombre d'entre eux possèdent un bagage scolaire satisfaisant ; les efforts accomplis dans le domaine de l'enseignement n'ont pas suffi jusqu'ici à combler cette lacune.

Aussi, une forte proportion de Métropolitains occupent à la Réunion des emplois d'encadrement. Cette situation est encore plus nette dans le secteur public où la majorité des emplois des cadres A et B, par exemple, sont tenus par des Métropolitains. En outre, beaucoup de créoles qui occupent ces emplois y sont parvenus par l'intégration et non par un concours.

Les titulaires réunionnais du Brevet élémentaire sont pratiquement « monopolisés » par l'Enseignement. Aussi, certaines entreprises privées hésitent à les recruter comme employés de bureau dans la crainte de les voir partir du jour au lendemain, comme cela s'est déjà produit, à la suite de leur brusque recrutement comme instituteurs remplaçants.

Bien souvent, une grande partie de la population scolaire interrompt ses études, pour des raisons pécuniaires notamment, avant l'obtention du brevet élémentaire. Cette masse se transforme alors en candidats à un emploi quelconque, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un emploi manuel.

Gens de maison. — Des hommes travaillent dans ces professions mais ce sont surtout des femmes qui sont occupées dans les services domestiques en qualité de cuisinières, femmes de chambre, femmes de lessives, gardiennes d'enfants. Leur effectif peut être évalué à 9.000. Il est vraisemblable que le nombre de candidates non pourvues d'emplois est important, mais il n'est pas possible de l'évaluer. Il est probable notamment que d'assez nombreuses candidatures ne se manifestent pas dans les régions rurales, tandis que dans les villes, sièges des principaux marchés d'emplois, princi-

palement à Saint-Denis, toute tentative d'évaluation est compromise par d'incessants mouvements occasionnés par une instabilité de l'emploi assez marquée.

§ 3. — L'Artisanat.

L'artisanat est insuffisamment répandu à la Réunion. Généralement mal outillé, l'artisan travaille d'une façon archaïque et n'occupe pas la place qu'il mérite dans un Département en pleine évolution sociale.

Le manque de capitaux ou plus exactement de ressources suffisantes a été sans doute le principal frein à l'équipement des artisans. Depuis plusieurs années, une association corporative, qui groupe une partie des artisans réunionnais, a été constituée et un décret, en date du 30 décembre 1959, a institué un Registre des Métiers.

Il n'est pas possible pour le moment de chiffrer l'importance de l'artisanat dont les limites sont d'ailleurs fort imprécises. A côté d'artisans véritables, on rencontre en effet, principalement dans les métiers du bâtiment, de très nombreux travailleurs dont la condition se situe entre celle d'ouvrier et d'artisan : ils entreprennent, en se faisant payer à la journée, des travaux relevant de l'artisanat, mais échappant aux charges sociales et fiscales.

Les quelques renseignements qui suivent donnent une image de la structure précaire de l'artisanat et du commerce réunionnais.

a) MÉTIERS DE L'ALIMENTATION

Boulangerie. — Il n'y a que 26 boulangeries pour toute l'île. Une boulangerie industrielle, installée à Saint-Denis, dessert une importante partie du Département ; son activité progresse constamment et, malgré l'accroissement de la consommation du pain, le nombre de boulangeries artisanales est en régression très nette.

Pâtisserie. — Il n'y a presque pas de pâtisseries dignes de ce nom. Cependant la plupart des épiciers chinois fabriquent et en tout cas vendent, d'ailleurs à vil prix, une importante quantité de pâtisserie de qualité médiocre adaptée, sinon au goût, tout au moins aux ressources financières d'une grande partie de la population.

Restaurants. — Il n'y a pas de restaurants tels qu'on les conçoit en Europe : les aménagements y sont sommaires.

Par contre de nombreux épiciers chinois cuisinent des plats préparés à consommer sur place ou à emporter dont la qualité est adaptée aux ressources de la clientèle.

Boucherie. — Il existe d'assez nombreux bouchers dont la compétence laisse quelque peu à désirer. La vente s'effectue le plus souvent au marché et se pratique rarement en magasin. Il n'existe pas une seule boucherie moderne.

Charcuterie. — La situation est analogue. La production charcutière locale est faible, tandis que des conserves sont importées en grande quantité (400 tonnes en 1957).

Meunerie. — Quelques modestes établissements broient du maïs, récolté sur place ou importé.

De très gros progrès restent donc à réaliser dans l'alimentation, principalement dans les métiers de boucher, charcutier et boulanger.

b) MÉTIERS DU BATIMENT ET DU BOIS

Maçonnerie. — Il n'existe pratiquement pas d'artisans maçons, mais de nombreux travailleurs qui n'ont pas franchi le cap de l'accession de la condition d'ouvrier à celle d'artisan.

Charpente en bois. — La situation est analogue à celle de la maçonnerie et si des charpentes anciennes témoignent de la qualité des ouvriers d'autrefois, apparemment inspirés et guidés par des charpentiers de marine, les exemples actuels sont rares. Peu de charpentiers se sont hissés au niveau d'un artisanat authentique. Comme les maçons, et sans doute en raison d'habitudes locales, ils sont demeurés dans une condition sociale incertaine.

Menuiserie. — Il existe de nombreuses échoppes de menuisiers, modestes ateliers improvisés ne disposant généralement, à part quelques exceptions, d'aucun outillage mécanique et dont l'outillage à main est souvent rudimentaire.

Serrurerie, charpente en fer, ferronnerie. — Ces professions rappellent par leurs caractéristiques celles que l'on rencontre dans la menuiserie.

Peinture, vitrerie. — La majeure partie des travaux de peinture et de vitrerie est effectuée par une entreprise métropolitaine occupant une centaine de salariés locaux.

Couverture, plomberie. — Il n'y a pas d'artisans couvreurs, car de nombreux travailleurs, de professions diverses, savent couvrir ou réparer une toiture en tôles, mode de couverture de plus en plus remplacé par des dalles en béton.

Electriciens du bâtiment. — Quelques artisans seulement pratiquent ce métier à la Réunion.

Ebénisterie. — Il existe d'assez nombreuses échoppes où se pratiquent indifféremment l'ébénisterie ou la menuiserie. Il faut citer en outre quelques fabricants de chaises, de petits meubles ou sièges en lianes et une quinzaine de modestes tourneries de bois dans la région du Gol (commune de Saint-Louis).

c) AUTOMOBILES. — MÉCANIQUE, ETC.

Mécaniciens réparateurs d'automobiles. — L'accroissement très important du parc automobile a provoqué la multiplication des ateliers artisanaux de réparation automobile. La compétence professionnelle des artisans n'est pas toujours parfaite et les installations et l'outillage sont trop souvent défectueux. Quelques ateliers sont en outre équipés pour exécuter des travaux de mécanique générale.

Carrossiers réparateurs, peintres en voitures. — Quelques artisans, certains sont de bons professionnels, particulièrement habiles.

Réparation de cycles et motocycles :

Réparation de machines de bureau ;

Réparation d'appareils radio-électriques ;

(Ces activités artisanales sont satisfaisantes mais en nombre limité.)

Maréchaux-ferrants, charrons. — Quelques artisans. Ces professions sont en régression.

Stations-service. — Des postes distributeurs modernes de carburants ont été installés en de multiples points, ainsi qu'un certain nombre de stations-service modernes qui donnent toute satisfaction.

Les dernières professions, liées au développement du parc automobile ont, au cours des années écoulées, provoqué la création d'un nombre appréciable d'emplois nouveaux, sous la forme artisanale ou salariée.

f) LES PETITS MÉTIERS

Un assez grand nombre de personnes vivent, ou tout au moins retirent une partie de leur subsistance, de l'exercice de professions parfois marginales s'apparentant plus ou moins soit à l'artisanat, soit au commerce.

Extraction et ramassage de matériaux. — De nombreuses personnes hommes et femmes, participent tout le long des côtes ou dans le lit desséché des rivières à la collecte à la main de matériaux de construction. Presque tous les matériaux suivants, nécessaires aux chantiers de bâtiment et de travaux publics, sont collectés de la sorte : sable, gravillons, galets, souvent concassés à la main, coraux destinés aux fours à chaux.

Petit artisanat de production.

Plusieurs centaines de femmes de la région de Cilaos (de 300 à 500) exécutent des travaux de broderie à la main (plus exactement des jours par fils tirés) extrêmement fins et soignés : linge de table et de maison, draps, blouses pour dames, etc. Elles travaillent à domicile « à temps perdu » et retirent de cette occupation une rémunération d'appoint assez appréciable.

Plus modestes sont les autres travaux exécutés dans les mêmes conditions : tressages de feuilles de vacoas séchées en vue de la fabrication de sacs à charbon de bois et de sacs à provisions, principalement dans la région de Saint-Philippe, fabrication de chapeaux de paille féminins (capelines) notamment dans la région de Saint-Paul à l'usage de la population modeste de l'île ; fabrication d'articles de vannerie à partir de chèvre-feuilles ou de lianes. Plusieurs centaines de personnes trouvent à s'employer de la sorte.

Petits commerces à collectes diverses.

On rencontre dans toutes les agglomérations et principalement dans les villes, des personnes se livrant à de petits commerces souvent en qualité de revendeurs : petits commerçants du marché ou des rues, ces derniers fixes ou ambulants.

D'autres personnes se livrent à des collectes diverses :

— récolte des fruits sauvages et de fleurs pendant une grande partie de l'année (goyaviers, fraises des bois, azalées) dans les régions d'altitude, puis vente à la ville ou sur le bord des routes.

— récolte sur le littoral de menus fretins (bichiques) qui pullulent à certaines époques à l'embouchure des rivières. Le produit de cette pêche souvent fructueuse est vendu soit directement, soit par l'intermédiaire des revendeurs précédents.

Ces petits commerces procurent des moyens d'existence à plusieurs centaines de personnes au moins dans les régions d'altitude.

Lavandières. — Il faut encore citer notamment le cas d'assez nombreuses lavandières qui collectent le linge sale au domicile de leur « client » puis reviennent le livrer après l'avoir lavé à la rivière puis repassé.

L'ensemble des personnes se livrant à l'exercice des petits métiers à l'exception toutefois de celles qui assument la production des matériaux de construction, ne sont pas dénombrées dans la statistique de la population active figurant à la fin du présent chapitre.

CHAPITRE III

LES TRANSPORTS

§ I. — L'infrastructure routière et les transports routiers.

A. — LE RÉSEAU ROUTIER RÉUNIONNAIS

Le réseau routier comprend 337 km de routes nationales, 532 km de chemins départementaux et 1.100 km de voies communales.

Le réseau national réunionnais comprend :

— une route qui fait le tour de l'île sur une longueur de 230 km ;

— une route reliant Saint-Louis à Cilaos d'une longueur de 37 km ;

— une route de 3,5 km reliant la grande route circulaire au port de la Pointe-des-Galets ;

— enfin, une route transversale reliant Saint-Benoît à Saint-Pierre par la plaine des Palmistes et la plaine des Cafres.

Sur une longueur de 337 km, 44 étaient modernisés et bitumés en 1946 ; 240 environ à la fin de 1956 et près de 300 en août 1960. Les seules sections non modernisées sont, sur la route circulaire, la traversée de la région du volcan sur 25 km et la plus grande partie de la route de Cilaos.

L'effort actuel des pouvoirs publics porte moins sur le développement du réseau routier que sur le remplacement ou le renforcement de ponts vétustes ou insuffisants qui présentent un obstacle aux transports économiques.

C'est ainsi que six ponts ont été reconstruits ou renforcés depuis 1958 et les travaux en cours concernent six autres ponts.

Comme nous le verrons dans un développement spécialement consacré à cette question, les travaux de la route littorale de Saint-Denis à la Possession doivent amener une amélioration décisive des relations économiques entre le port et le chef-lieu du département.

Sur le réseau départemental, aucune route n'était bitumée en 1946. Grâce aux financements du budget ordinaire du département, du fonds routier et du F. I. D. O. M., près de 400 km de routes départementales ont été bitumées à la fin de 1961.

En ce qui concerne les routes communales, l'effort entrepris a été orienté vers la modernisation des itinéraires présentant un intérêt économique primordial, en particulier pour le transport des cannes à sucre.

B. — LA ROUTE LITTORALE DE SAINT-DENIS A LA POSSESSION

La route littorale de Saint-Denis à la Possession est destinée à remplacer la section de la RN 1 dite « de la Montagne », qui relie actuellement Saint-Denis à la Possession en passant par l'altitude de 620 m et en se développant sur une longueur de 32 km. Le parcours dure 1 heure pour un automobiliste moyen conduisant une voiture légère et 2 heures pour un camion chargé ou en autocar. Sur une longueur de 3 km, la largeur de la chaussée, enserrée entre un talus abrupt et un précipice de plusieurs centaines de mètres, ne permet pas le croisement, ce qui cause d'assez graves difficultés en période de pointe.

L'opération de la route littorale comprend deux parties d'inégale importance. La première, qui est pratiquement déjà réalisée en totalité, comprend un pont sur la rivière Saint-Denis et la traversée de Saint-Denis en longeant le bord de mer ; elle a coûté 150 millions de francs C. F. A. La seconde, de loin la plus importante, consiste à construire entre le pont de la rivière Saint-Denis et la Possession une route entièrement nouvelle, dont la longueur sera de 12.400 m seulement, qui ne présentera pas de déclivités sensibles et se tiendra entre les cotes + 10 et + 15.

La chaussée aura une largeur de 7 m sur la plus grande partie du parcours. Elle sera réduite à 6 m dans les souterrains et sur certaines courtes sections particulièrement difficiles.

Suivant le relief rencontré, la chaussée sera, soit en souterrains, soit sur une corniche aménagée au flanc de la falaise rocheuse, soit sur des éboulis naturels, soit en remblais. On aura une idée de l'importance des travaux à réaliser en notant qu'il doit être procédé à 720.000 mètres cubes de déblais rocheux en falaise à ciel ouvert, et 160.000 mètres cubes de déblais en éboulis.

En dehors des souterrains, les seuls ouvrages importants sont quatre ponts en béton armé à construire sur les quatre ravines qui ont le plus fort débit. De nombreux ouvrages moins importants devront être établis tout le long du parcours pour le passage des eaux.

Des études ont été faites par le B. C. E. E. O. M. (Bureau central d'étude pour les équipements d'Outre-Mer). Le terrain étant en général plus proche de la verticale que de l'horizontale, les levées topographiques n'ont pas pu être exécutées par les moyens classiques et il a fallu procéder par stéréophotographie horizontale à partir de l'avant et de l'arrière d'un bateau passant au large. Plusieurs variantes ont été étudiées en détail et le projet a été remanié à plusieurs reprises dans le sens de l'économie.

Finalement, le marché principal a été approuvé en février 1959.

Après trois ans environ de travaux, la situation est à peu près la suivante :

- 9 kilomètres de plateforme sont terminés ou pratiquement terminés ;
- 1,900 kilomètre est en cours de réalisation ;
- sur 1,500 kilomètre, les travaux ne sont pas commencés.

Les quatre ponts sont terminés.

Le premier souterrain de 170 mètres de longueur, proche de la ville de Saint-Denis est entièrement terminé, après avoir été sérieusement renforcé après les difficultés survenues au souterrain S2.

Le souterrain S2 est abandonné, à la suite d'un très important éboulement survenu en mars 1961, complété par un foudroyage artificiel auquel il a été procédé en juillet 1961. Il est remplacé par une chaussée établie au flanc de l'éboulis qui en est résulté.

Le souterrain S3, dont la longueur a été réduite à 130 mètres, est percé de bout en bout ; sa mise au gabarit et son revêtement sont en cours.

La plupart des emplacements de cascades ont dû être encastrés dans la falaise, ce qui réduira au minimum les chutes de pierres qui se produiront malheureusement sur cette route comme d'ailleurs sur de nombreuses autres routes du département.

La défense contre la houle est assurée, suivant les sections par des blocs naturels ou artificiels. Les fortes mers de janvier 1962 n'ont pas donné lieu de ce côté à surprises particulières.

L'évaluation de l'ensemble des travaux est de 2.400 millions de francs C.F.A. (deux milliards quatre cent millions) dont 150 millions de francs C.F.A. environ pour le pont sur la rivière Saint-Denis et des travaux exécutés en ville, à l'Est de cet ouvrage, et 200 millions de francs C.F.A. environ résultant des majorations de salaires et de prix intervenues depuis 1958.

La moitié de cette somme est fournie par la Section centrale du F. I. D. O. M., l'autre moitié est fournie par le Département qui y consacre la totalité des ressources annuelles du Fonds routier départemental.

A l'occasion du début des travaux, la taxe sur l'essence qui alimente ce fonds a été portée à 10 francs C.F.A. le litre.

Sauf imprévus graves, cette route doit être mise en service dans le dernier trimestre de 1962.

Quoiqu'il soit difficile de faire des prévisions à propos d'une réalisation qui bouleversera, au bout d'un certain temps, de nombreuses habitudes et de nombreux modes de travail, on pense que le trafic sera de l'ordre de 3.000 véhicules par jour, plus les deux-roues.

Une évaluation faite d'après les données de l'année 1956 donnait à penser que les avantages immédiats pour l'économie du Département auraient été, à cette date, de 300 millions de francs C.F.A. par an. Compte tenu de l'augmentation de la population et de l'activité économique du département, on peut penser que ce chiffre devra être majoré de 50 % environ lors de la mise en service.

§ II. — L'infrastructure aérienne et les bases aériennes.

En 1946, le Département disposait de deux aérodromes, l'un à la Possession, l'autre à Gillot.

L'aérodrome de la Possession, distant de 36 km du chef-lieu, a été pour le moment mis en sommeil. Celui de Gillot, par contre, à 10 km de Saint-Denis, a été modernisé par l'établissement et le renforcement, en 1957-1958, d'une piste de 1.850 mètres permettant l'atterrissage des « Superconstellations » et « Superstarliners » qui assurent un service régulier deux ou trois fois par semaine.

Une aérogare a été également édifiée suivant des conceptions modernes et mise en service fin 1959. L'aménagement du bloc technique et de trafic sera achevé en 1960-1961 par l'exhaussement

de la tour de contrôle. Simultanément, l'équipement en bureaux, logements, garages, locaux de travail des Services de la Navigation aérienne et de la Métropole a été poursuivi.

Les efforts d'équipement ont porté sur les points principaux suivants :

— amélioration des liaisons radio avec les autres stations du réseau aéronautique ;

— augmentation en nombre et en puissance des aides à la navigation et à l'atterrissage.

Le Centre émetteur construit en 1955 a été doté d'un matériel moderne : il est relié par câbles au Centre de réception, lui-même équipé de douze récepteurs.

En ce qui concerne les aides à la navigation et à l'atterrissage, il convient de noter :

— la réinstallation du radio-phare « Hyu » à la Montagne, qui a nécessité d'importants travaux ;

— l'érection d'un pylône rayonnant de 27 mètres ;

— l'installation d'une radio-balise d'atterrissage ;

— ainsi que d'un radio-goniomètre VHF à oscilloscope d'atterrissage.

La plupart de ces travaux d'infrastructure radio ont été réalisés en 1959 et le montant des investissements s'élève à 100 millions C. F. A.

En ce qui concerne la météorologie, le bilan des activités antérieures porte essentiellement :

— sur l'amélioration du réseau synoptique : protection météorologique de la navigation aérienne et maritime, prévisions générales du temps. Dans ce secteur, le développement et la modernisation ont été particulièrement poussés au cours des trois dernières années, grâce à l'aide financière de l'Etat, complétée par l'affectation en juillet de deux ingénieurs prévisionnistes qualifiés et par l'envoi de matériel par la Météorologie nationale (instruments scientifiques et matériels de transmission radio) ;

— et sur l'amélioration du réseau climatologique : observations météorologiques en vue de la connaissance du climat de l'île. L'effort

principal a porté sur la pluviométrie, facteur déterminant des différents climats de l'île. Des études concernant la température sont également en cours.

Par ailleurs, un projet de développement et d'amélioration du réseau climatologique départemental soumis à l'approbation ministérielle, en 1958, reçoit un commencement d'exécution depuis 1960. D'importantes commandes de matériels sont ainsi déjà arrivées à la Réunion ou y sont attendues prochainement.

Il convient de signaler que la piste de Gillot est située entre une rivière et une ravine. Elle ne peut être allongée qu'aux dépens de la zone de divagation de la Rivière des Pluies, avec des travaux très importants de défense et dans une mesure limitée à 300 mètres environ.

Les Services ont étudié le plan de masse d'un aéroport plus important à établir dans la Plaine de la Possession, près du port, actuellement inculte. La nouvelle bande d'envol aurait une longueur de 2.800 mètres et la dépense totale à envisager serait de 1.300 millions de francs C. F. A., y compris les aires de stationnement et les bâtiments d'exploitation.

Une telle bande d'envol, située sensiblement au niveau de la mer, permettrait l'atterrissage et le décollage, dans des conditions satisfaisantes et pour un long parcours, des plus gros avions actuellement en service, et en particulier des Boeing 707 de la Compagnie nationale Air France, qui assurent depuis octobre 1961 la liaison Paris-Madagascar.

La disposition des lieux permettrait également, en cas de besoin, une utilisation militaire.

§ III. — Le Port de la Pointe des Galets et le trafic maritime.

A. — L'INFRASTRUCTURE PORTUAIRE

Le Port de la Pointe des Galets, seul débouché de l'île sur l'Océan Indien, était dans une situation désastreuse en 1946 : la jetée Sud, en grande partie détruite, protégeait mal l'avant-port et le chenal d'entrée était fréquemment obstrué par des galets roulés par la houle, de telle sorte que les opérations devaient se faire en grande partie sur rade. Les appontements en bois étaient insuffisants et en très mauvais état et les terre-pleins impraticables aux camions. Le port ne disposait, en outre, que de quelques magasins et pas de hangars.

L'énumération ci-dessous des travaux réalisés fait ressortir l'effort entrepris pour la remise en état des installations portuaires :

- réfection de la jetée Sud ;
- consolidation de la jetée Nord ;
- réfection complète de 316 mètres d'appontements en bois et construction de 186 mètres d'appontements nouveaux ;
- reconstruction en béton armé de l'appontement Ouest ;
- terre-pleins entièrement revêtus et murs de soutènement réalisés ;
- le grand ber de la cale de halage a été refait et un atelier central y a été construit ;
- construction d'une route de desserte ;
- construction d'un hangar à bois, d'un local pour transitaires et douane avec hall à vin ;
- reconstruction de divers magasins et bâtiments.

L'outillage a été complété par :

- 1 ponton mâtire de 100 tonnes.
- 3 autogrues sur pneus de 5 tonnes.
- 2 autogrues sur pneus de 6 tonnes.
- 2 autogrues sur pneus de 10 tonnes.
- 3 grues fixes à vapeur de 1,5 tonne.
- 4 chariots élévateurs Salev de 1,5 tonne.
- 3 chariots élévateurs Ferwick de 3 tonnes.
 - 1 chariot-élévateur Ferwick de 4 tonnes.
 - 5 tracteurs Renault sur pneus de 22/32 CV.
 - 1 tracteur Berliet sur pneus de 120 CV.
 - 2 semi-remorques Coder de 12 tonnes.
- 33 plates-formes élévateurs type Gerbeur.

Pour 1961, on peut escompter la réalisation :

- d'une darse à matériel naval ;
- d'un poste pétrolier ;
- la mise en chantier d'un silo à sucre en vrac qui doit permettre d'abaisser de façon sensible le prix de revient du sucre à l'exportation.

Depuis le 6 janvier 1956, la gestion du port a été mise sous régime métropolitain avec infrastructure gérée par l'Etat et concession de l'outillage public à la Chambre de commerce. Simultanément, les ateliers ont été modernisés.

B. — LE TRAFIC MARITIME

Grâce aux travaux exécutés et à cette réorganisation, le port est maintenant régulièrement accessible aux navires de 8,50 mètres de tirant d'eau et toutes les opérations se font à quai. Malgré les hausses de prix et de salaires, les frais divers payés par les usagers et les marchandises restent dans l'ensemble inférieurs à ce qu'ils étaient, mais sont cependant élevés ; cette situation tient à l'importance des frais fixes qui doivent être répartis sur un trafic relativement modeste et irrégulièrement réparti dans l'année.

Ce trafic était passé de 90 navires et 211.000 tonnes en 1948 à 149 navires et 415.000 tonnes en 1956.

La hausse s'est poursuivie en 1957 mais paraît arrêtée depuis avec :

138 navires et 463.000 tonnes en 1957 ;

131 navires et 441.000 tonnes en 1958 ;

156 navires et 434.000 tonnes en 1959.

C. — LES FRAIS PORTUAIRES

Les péages perçus au port de la Pointe-des-Galets, au profit de la Chambre de Commerce, ont été créés par un arrêté du 5 décembre 1955.

Ces péages, notamment en ce qui concerne les marchandises, bien qu'ayant été abaissés d'environ 20 % en 1958, demeurent très élevés et sont de l'ordre de 24 à 40 fois ceux des ports de la Métropole.

La Chambre de Commerce a, dans une délibération du mois de juin 1961, demandé un nouvel abaissement de l'ordre de 30 %. Elle estime cette réduction possible eu égard à ses disponibilités et aux dépenses qu'elle doit supporter.

D'autre part, ces péages sont destinés à couvrir partiellement les dépenses d'entretien des profondeurs que l'Etat, contrairement à ce qui se passe généralement dans les ports métropolitains, laisse à la charge entière de la Chambre de Commerce. A différentes reprises, les Réunionnais ont demandé que l'Etat prenne à sa charge cette dépense qui aurait pour conséquence de permettre un nouvel abaissement des péages d'au moins 30 %.

Par lettre en date du 16 novembre 1961, M. le Ministre des Travaux Publics a rejeté cette demande.

Cependant, au cours d'un entretien qu'a eu M. Paul Gueze, Secrétaire, Membre de la Chambre de Commerce, avec M. Laval, Directeur des ports maritimes, ce dernier aurait laissé entendre que le Ministère pourrait reviser sa position si une politique cohérente de baisse des prix était appliquée à la Réunion.

*
* *

550.000 tonnes ont été manipulées en 1961 à la Pointe-des-Galets.

Les recettes annuelles de péage perçues par la Chambre de Commerce atteignent actuellement 250 millions de francs C. F. A. par an. Les recettes du budget d'outillage 70 millions de francs C. F. A., auxquels s'ajoutent 400 à 500 millions de francs C. F. A. de manutentions faites par des entreprises privées.

La Caisse de réserve des péages atteint actuellement 300 millions et peut assurer le financement des travaux envisagés, en particulier, la construction d'un silo à sucre.

CHAPITRE IV

LA RADIODIFFUSION LOCALE A LA REUNION ET SES PROJETS

L'équipement de la Radiodiffusion réunionnaise se caractérise actuellement par :

1° La faible puissance des émissions dont l'écoute n'est pas possible sur l'ensemble de l'île ;

2° La précarité des moyens de travail mis au service du personnel de la Radio ;

3° L'insuffisance des liaisons radio entre la Métropole et la Réunion.

En fonction de ces trois caractères, l'amélioration de la Radiodiffusion réunionnaise suppose :

§ I. — L'amélioration des conditions d'émission.

Les émetteurs actuels : 1 kW ondes moyennes et 1,5 kW ondes courtes ne permettent pas de couvrir la totalité de l'île :

— en ondes moyennes, la puissance est insuffisante et le relief tourmenté du pays s'oppose à la propagation entre Saint-Denis et Saint-Pierre ;

— en ondes courtes ou tropicales, la propagation est capricieuse et nécessite de fréquents changements de fréquences.

A ces inconvénients s'ajoute la concurrence de Radio Maurice. Ce poste, disposant d'émetteurs de 10 kW en ondes moyennes et de 10 kW en ondes courtes, est fort bien entendu à la Réunion : paradoxalement, son écoute est plus facile que celle de la Radiodiffusion locale dans une grande partie de l'île.

Ces quelques renseignements ne font que souligner la nécessité et l'urgence des solutions qu'il convient d'apporter. A long terme, il faudrait installer un centre plus puissant dans le Nord (près de Saint-Denis) et un émetteur relais dans le Sud (près de Saint-Pierre), de l'autre côté de la barrière montagneuse qui sépare les deux régions.

Toutefois, il convient de souligner que l'implantation de l'émetteur principal (Nord) se heurte à certaines difficultés :

— les terrains plats sont réservés aux aérodromes et à leurs zones de servitudes ;

— dans la montagne, il faut trouver un point d'où la propagation se fasse convenablement, ce dont on ne peut être sûr qu'après essais préalables.

Ces essais, l'achat du terrain et la construction du bâtiment demanderont probablement deux ans.

Toutefois, pour apporter une amélioration rapide aux conditions actuelles d'écoute, les Pouvoirs publics ont donné leur accord à deux mesures :

— l'installation d'émetteurs 8 kW (deux unités jumelées de 4 kW) qui seront installés à Saint-Denis dans les locaux de la radiodiffusion ;

— le transfert de l'émetteur 1 kW ondes moyennes dans la région de Saint-Pierre où il relayera les programmes de Saint-Denis.

Si aucune difficulté n'est rencontrée pour la reconstruction de l'antenne ondes moyennes de Saint-Denis, détruite par le cyclône « Jenny », on peut espérer réaliser des opérations d'amélioration des émissions dans les délais suivants :

— augmentation de la puissance à Saint-Denis (milieu de 1962) ;

— installation de l'émetteur-relais de Saint-Pierre (septembre 1962) ;

— installation du centre définitif dans les environs de Saint-Denis (1964).

Quelle que soit la valeur de ces réalisations, nous sommes très loin de certains projets qui prévoyaient au profit de la Réunion un poste émetteur de grande portée « La Voix de la France ».

§ II. — Meilleure installation du personnel travaillant à la radiodiffusion locale.

Les installations actuelles sont particulièrement sommaires ; elles comprennent : deux bureaux, un atelier, un studio, une cabine de prise de son ; une salle d'émission partagée avec les Postes et

Télécommunications. Elles sont situées dans une ancienne caserne dont le principal mérite est d'être très bien placée, en bordure de mer (bonne ventilation) et à proximité de la Préfecture.

De toute façon, il est difficile de trouver à Saint-Denis des terrains disponibles et à des prix raisonnables pour y installer la Radio.

Le service radio-électrique des Postes et Télécommunications qui cohabite avec la Radiodiffusion doit libérer assez prochainement les locaux qu'il occupe pour aller s'installer loin de Saint-Denis sur des terrains permettant de développer les centres d'émission et de réception. Les locaux rendus libres seraient suffisamment vastes pour permettre une installation correcte des services de la Radio.

Ultérieurement, un projet sera établi en liaison avec le service de l'Urbanisme pour l'aménagement ou, si nécessaire, la reconstruction d'une « Maison de la Radio ».

L'opération pourrait être menée par tranches, ce qui permettrait de ne pas gêner les conditions actuelles d'exploitation et de fractionner l'effort financier ; les tranches de crédits pouvant être débloquées au fur et à mesure de l'accroissement des besoins et des moyens : Radiodiffusion locale, Télévision, Centre ondes courtes de portée internationale.

Toutefois, les moyens de production resteraient concentrés et permettraient une économie très appréciable du personnel si l'on tient compte qu'il faudra pendant plusieurs années encore faire venir de France les cadres et le personnel spécialisé, avec les frais qu'entraînent ces mutations (voyage, congés, indemnités diverses).

§ III. — Amélioration des conditions d'écoute.

Il n'y a pas actuellement à la Réunion de Centre spécialisé pour la réception des télégrammes de l'A. F. P. ni pour celles des émissions ondes courtes de la R. T. F. effectuées depuis Allouis-Issoudun ou Brazzaville : la réception, faite à Saint-Denis, est très perturbée par les parasites industriels et automobiles : une partie des télégrammes de l'A. F. P. est inutilisable et on ne peut pratiquement effectuer aucun relais de la Métropole (manifestations patriotiques, sportives, politiques) qui intéresseraient vivement les auditeurs de ce Département éloigné.

Des récepteurs neufs vont être expédiés par les Services centraux de la R. T. F. Il faudra alors disposer d'un terrain plat, suffisamment vaste pour y installer plusieurs grands losanges en direction de la France et de Brazzaville.

Malgré les besoins de l'aéronautique, il semble possible de trouver un terrain répondant à ces conditions, du côté du port. Il serait souhaitable que l'installation d'un centre de réception fut réalisée dans des délais assez brefs.

§ IV. — La Télévision.

Depuis la décision d'installer la télévision aux Antilles, la question est de nouveau à l'ordre du jour.

Il est incontestable que dans une île comme la Réunion, où l'on compte beaucoup d'illettrés, la télévision peut se révéler un moyen d'éducation et de culture incomparable.

Le pays tout entier sera difficile à desservir, mais on peut considérer que certaines zones à forte densité de population le seront plus aisément.

Le Nord de l'île, de Saint-Denis à Saint-André (environ 100.000 habitants) peut être touché par un émetteur situé à la Montagne Saint-Denis.

Le Sud, avec les villes de Saint-Pierre, Saint-Louis et le Tampon (environ 90.000 habitants), par un émetteur placé au piton Hyacinthe sur la commune du Tampon. Bien qu'il ne s'agisse que d'un projet encore lointain, votre délégation n'a pas cru devoir omettre une si importante question.

CHAPITRE V

L'ENERGIE ELECTRIQUE

Production, Transport et Distribution d'électricité.

Pratiquement, l'électrification de l'île de la Réunion a débuté en 1960 : malgré de nombreuses difficultés, le programme d'électrification de la Réunion, élaboré par une mission d'Electricité de France en 1949 et adopté par la puissance publique, s'est réalisé au rythme prévu.

Les deux premières étapes de ce programme sont déjà franchies.

La première étape prévoyait la création de trois réseaux séparés, chacun alimenté par une centrale thermique Diesel.

La deuxième étape prévoyait l'interconnexion de ces trois réseaux et l'extension des zones de distribution.

La troisième étape, en cours de réalisation, vise à la substitution progressive de l'énergie d'origine hydraulique à l'énergie d'origine thermique.

La mise en service de la première centrale hydro-électrique (Langevin : 17 millions de hWh par an) correspond à la politique de relève des centrales thermiques par les centrales hydro-électriques.

La distribution est assurée par deux sociétés, l'Energie électrique de la Réunion et une société privée Bourbon-Lumière, qui a la concession de la distribution de l'électricité dans la capitale de l'île, Saint-Denis.

Le nombre d'abonnés E. E. R. s'élevait au 31 décembre à 7.321 ; le nombre d'abonnés Bourbon-Lumière s'élevait, à la même date, à 5.648. Le nombre total d'abonnés est donc d'environ 13.000.

La consommation moyenne de l'électricité par abonné basse tension par an est de 490 kWh. Le nombre d'abonnés par kilomètre de ligne B. T. était, au 31 décembre 1959, de 44.

Les tarifs de vente de l'électricité ont été bloqués à partir de février 1954, malgré les hausses du coût de la main-d'œuvre et des matières utilisées pour la production de l'énergie électrique. Seule une majoration de 9 % en moyenne a été autorisée en 1959, par arrêté préfectoral n° 633/3/TP du 31 juillet 1959.

Le prix moyen de vente en basse tension est de 27,50 francs C.F.A. et celui en haute tension de 16,40 francs C.F.A.

On constate que le coût de l'énergie électrique est très élevé : il est probable qu'une baisse sensible des tarifs pourra être réalisée lorsque l'équipement de l'île sera achevé et que les centrales hydro-électriques auront remplacé les centrales thermiques.

CHAPITRE VI

LE TOURISME

Il n'y a pas encore dans l'île d'organisation hôtelière digne de ce nom bien que la Réunion ait une indiscutable vocation touristique.

Les plans successifs ont tous mis l'accent sur l'impérative nécessité de développer le tourisme dans les D. O. M. qui doit être considéré comme une industrie et bénéficier en tant que telle d'avantages identiques à ceux des autres secteurs vitaux de la nation. Dans ce domaine, à l'exception de l'hôtel de Saint-Denis, tous les autres objectifs prévus au 3^e Plan et qui n'ont pu être réalisés, restent valables et devront être exécutés dans les années qui viennent.

Il est tout d'abord nécessaire de prévoir la construction d'une chaîne d'hôtels comprenant au minimum :

— Saint-Denis	60	chambres.
— La Plaine - des - Cafres.....	20	—
— Saint-Gilles	20	—
— Saint-Pierre	20	—
— Cilaos (en + des chambres existantes)..	10	—
	<hr/>	
	130	chambres.

Et l'aménagement des hôtels existants :

— Cilaos	20	chambres.
— Hell-Bourg	10	—

Pour bénéficier des avantages financiers et fiscaux prévus, les hôtels nouveaux devraient avoir un confort correspondant à celui des hôtels 2 à 3 étoiles dont les caractéristiques ont été fixées par la commission administrative compétente. Pour les hôtels existants, les aménagements et les extensions à entre-

prendre devront les faire accéder à un standing correspondant au précédent, la Commission précitée ayant toutefois prévu une certaine souplesse dans l'application des normes en question.

Toutefois, outre les avantages financiers et fiscaux déjà prévus, le développement du tourisme est incontestablement lié à celui de l'infrastructure.

Or, si le financement des constructions nouvelles ou de l'extension des aménagements existants doit incomber au secteur privé, l'infrastructure touristique doit, de toute évidence, être laissée à la charge de la Puissance publique. A cet égard, un certain nombre d'opérations devront être réalisées avant le lancement d'une politique touristique digne de ce nom ;

— l'électrification des points où seront implantés les hôtels (Hell-Bourg — Saint-Gilles — l'Hermitage — Cilaos — Plaine-des-Cafres) ;

— la construction des routes touristiques ;

— la protection des sites et aménagements des points de vue : à Cilaos, notamment, les immeubles devraient être construits avec des toits à quatre pentes et non à terrasses. Les Ponts et chaussées devraient s'occuper d'aménager les points de vue sur les routes touristiques ;

— les aménagements spéciaux : les collectivités locales devraient être appelées à collaborer à l'équipement touristique de l'île de manière à créer de nombreux centres d'intérêt touristique (par exemple « parcs naturels ») ;

— la formation professionnelle : la qualification du personnel hôtelier est absolument indispensable pour que les hôtels puissent tenir le standing nécessaire ;

— l'aménagement des points de vente en liaison avec l'artisanat local.

SÉJOUR AUX COMORES

INTRODUCTION

« Archipel de l'Océan Indien, au Nord de Madagascar. Il comprend : la Grande-Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte ; 150.000 habitants (Comoriens), ville principale : Moroni. Canne à sucre, vanille, cocotiers, plantes à parfums. Mayotte, la plus importante de ces îles, est française depuis 1841 ; le groupe a été annexé en 1886. Rattaché à Madagascar, l'archipel a, depuis 1946, son autonomie administrative et financière. »

Tels sont les renseignements sommaires qu'un Français peut glaner dans le Petit Larousse au mot « Comores ».

Pourtant, l'archipel des Comores se classe parmi les plus belles régions qu'il soit donné de voir. Tout visiteur — si bref soit son passage dans l'archipel — ne peut rester insensible à la symphonie des formes et des couleurs qui s'offre à lui en permanence : nature dépouillée de tout artifice, lumière changeante qui confère à chaque paysage des dimensions insoupçonnées, végétations luxuriantes, côtes finement dentelées...

Et, paradoxalement, dans ces terres lointaines où la beauté et le pittoresque ont été dispensés avec une immense générosité par la nature, règne la pauvreté. Contraste saisissant entre le charme prenant du pays et la misère de ses habitants : telle est la constatation élémentaire mais essentielle faite par votre délégation au cours de sa mission aux Comores qui servira de toile de fond à ce rapport au cours duquel seront examinés successivement :

- 1° Les fondements de la vie économique ;
- 2° L'activité économique des Comores ;
- 3° Les conditions de la mise en valeur des Comores.

PREMIERE PARTIE

Les fondements de la vie économique

Il n'est pas possible de donner une image fidèle et précise de la vie économique comorienne sans nous référer, auparavant, à trois séries de facteurs :

- facteurs historiques ;
- facteurs naturels ;
- facteurs humains,

dont l'influence conditionne et explique étroitement le sous-développement économique actuel de l'archipel.

CHAPITRE I

LE MILIEU NATUREL

L'archipel des Comores, qui comprend quatre îles : la Grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte, est situé à peu près à mi-chemin entre Madagascar et la côte orientale d'Afrique.

Si, pour le touriste, chaque île apparaît avec une physionomie particulière par le découpage des côtes, le relief du sol, pour le géographe, elles sont étroitement reliées par leur origine volcanique.

§ I. — Description et relief.

La Grande Comore s'allonge sur près de 70 km du Nord au Sud et comprend trois massifs volcaniques principaux : le massif de la Grille, situé au Nord de l'île, forme un dôme aplati, culminant à 1.104 m. L'ensellement de Diboini sépare ce premier massif du Karthala, qui atteint 2.361 m ; au sommet du Karthala se creuse un cratère de 15 km de tour environ et de 3.200 m de large sur son plus grand axe (le plus grand cratère du monde). L'île se termine, au Sud, par un troisième massif volcanique beaucoup plus ancien, celui de Badjini (647 m à l'Akori). La plaine côtière, large de 1 à 2 km sur la côte Ouest, est généralement absente au Sud

et à l'Est. D'une porosité extrême, le sol de la Grande Comore ne possède ni ruisseaux permanents, ni sources. Seul le pourtour de l'île est cultivable.

Mohéli est la plus petite et la moins accidentée des îles de l'archipel des Comores. La majeure partie de Mohéli forme un plateau d'environ 350 mètres d'altitude dans l'Est, tandis qu'à l'Ouest une arête, de traversée assez difficile, atteint 800 mètres environ

Anjouan se présente comme un triangle dont la pointe occidentale est plus effilée que les autres. L'île est coupée par trois chaînes montagneuses qui culminent à 1.575 mètres au Mtingui. Les pentes extérieures sont très raides, coupées de vallées dont les principales sont occupées par des cultures industrielles.

Mayotte est la plus basse et la plus découpée des quatre îles : c'est la seule qui soit entourée d'une barrière corallienne, distante de 5 à 10 kilomètres des côtes, et englobant les îlots de Pamanzi et Mzambourou. La capitale du territoire et siège actuel du Gouvernement est à Dzaoudzi, îlot rocheux de quelques centaines de mètres de diamètre, situé à 2 kilomètres à l'Est et au large de Mayotte. Une digue relie Dzaoudzi à Pamanzi où sont implantées quelques installations techniques.

§ II. — Climat.

Le climat comorien est du type tropical : il comprend une saison sèche et une saison humide. Les températures observées dans les îles n'ont rien qui surprenne compte tenu de la latitude : à Dzaoudzi, les extrêmes thermiques sont 18° en juin et 34,1° en novembre (maximum moyen : 29,1°, minimum moyen : 23,3°).

Les précipitations pluvieuses sont très inégalement réparties à travers l'archipel : ainsi, Moroni reçoit en moyenne 2,80 m en un seul mois, octobre, y voit tomber moins de 10 cm. A Dzaoudzi, la chute annuelle moyenne n'est que de 1,10 m. Le relief et l'exposition aux vents dominants expliquent ces contrastes pluviométriques. D'une façon générale, les extrémités des îles sont moins arrosées que le centre. L'archipel, à l'abri de Madagascar, ne connaît pas le régime d'alizé qui caractérise la côte orientale malgache.

Rappelons que, malgré un régime pluviométrique favorable la disette d'eau est un mal fréquent dans l'archipel surtout dans la Grande Comore. La moitié des eaux de pluie s'infiltrent dans l'épaisseur des laves : l'écoulement des torrents est un phénomène rare et les sources sont souvent tarées en période sèche.

CHAPITRE II

L'ÉVOLUTION HISTORIQUE

L'histoire des Comores s'est confondue pendant de nombreuses années avec le trafic des esclaves : si l'archipel a dû à ce « négoce » sa richesse passée, il y doit aujourd'hui sa complexité raciale. Le trafic des esclaves y débuta, il y a plusieurs siècles, à destination des pays du Golfe persique ; il s'y amplifia au cours du xvii^e siècle avec la fourniture de main-d'œuvre destinée aux plantations des Mascareignes : les intermédiaires, marchands arabes de Zanzibar, les malgaches, sans parler de certains équipages européens ou américains, s'approvisionnaient sur la côte orientale d'Afrique ou à Madagascar.

Les ports des îles Comores — entrepôts d'esclaves — sont l'objet de longs sièges et de luttes féroces. Profitant des rivalités opposant les petits sultans locaux, les souverains Merina partant de Tamatave, multiplient les expéditions vers les Comores : ils s'opposent aux Sakalaves qui, eux aussi, fréquentent depuis longtemps les Comores.

Dans cette confusion, les puissances européennes cherchent leur profit : la valeur stratégique des Comores, qui peuvent fournir de bonnes bases sur la route de l'Extrême-Orient et du Pacifique, suscite des affrontements entre marine française et britannique. La rivalité franco-anglaise s'affirme surtout sous l'impulsion des gouverneurs des deux îles, la Réunion et Maurice, devenue britannique depuis 1814. Dans ce duel, la France l'emporte, Mayotte est officiellement annexée en 1843 ; une série d'actes instituent le protectorat français sur la Grande Comore, Mohéli et Anjouan de 1886 à 1896.

L'administration des îles connaît de nombreuses vicissitudes : l'archipel dépend simultanément ou tour à tour du Ministère de la Marine et du Gouverneur de la Réunion. Puis, les Comores deviennent colonies françaises par la loi du 25 juillet 1912 : elles sont alors rattachées à Madagascar dont elles deviennent une

région. En 1947, elles ont acquis l'autonomie administrative et financière dans le cadre de l'Union française ; en 1952 l'autonomie douanière, le haut-commissaire de Madagascar n'ayant plus guère qu'un rôle de conseiller et de tuteur. Les onze sultanats d'autrefois ont été remplacés par neuf cantons dans la Grande Comore.

L'implantation européenne a tenu et conserve encore une place importante dans l'économie des Comores. Dès 1844, la Compagnie des Comores se constitue et obtient une concession dans l'une des plus fertiles de la Grande Comore pour la culture de la canne. Plusieurs autres demandeurs, dont certains de la Réunion, s'installent dans d'autres régions ; des ouvriers de la marine et des matelots libérés reçoivent des lots sur le littoral. Le manque de main-d'œuvre oblige à en importer dans les îles voisines. C'est encore, dans la plupart des cas, une main-d'œuvre servile ; qui ne le sera plus qu'à demi après l'abolition officielle de l'esclavage en 1848. Toutefois, l'arrêté supprimant l'esclavage en Grande Comore a été pris en 1904 par le Gouverneur français de Mayotte.

La population subit alors une forte augmentation et atteint 11.731 habitants en 1886, dont 53 Européens et 84 Réunionnais. Cet essor répond à celui de la production de canne à sucre mais, brusquement, la raréfaction de la main-d'œuvre devenue libre, les mauvaises méthodes de culture et l'effondrement des cours mondiaux du sucre entraînent une rapide décadence des Comores.

Le développement des entreprises françaises dans la Grande Comore et à Anjouan a été lié essentiellement à la présence d'un naturaliste français : Léon Humblot. Humblot avait débarqué en 1884 à Maroni et, déjouant la concurrence allemande, il avait obtenu du Sultan Saïd Ali, des droits d'exploitations dans l'île. Après la déchéance du Sultan (1877) exilé à Diego Suarez, les droits détenus par Humblot dans la société fondée en 1887 passèrent à la Société anonyme de la Grande Comore, puis à la Société Bambao, aujourd'hui la plus puissante de l'archipel.

Actuellement, l'archipel des Comores forme, au sein de la République française, un territoire d'outre-mer doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie interne dans les conditions prévues par la loi n° 61-1412 du 22 décembre 1961. L'administration du territoire est assurée par un Conseil de Gouvernement dont le président est élu par une chambre des députés de 31 membres. La République est représentée dans le territoire par un haut-commissaire nommé par décret pris en Conseil des Ministres.

CHAPITRE III

LES PROBLEMES HUMAINS

Le manque de documents statistiques rend difficile une étude approfondie de la démographie comorienne. Cette carence de renseignements tient au fait que, jusqu'à une date récente, les résultats des recensements ne distinguaient pas les chiffres relatifs à la population comorienne de ceux de la population de Madagascar.

Toutefois, en dépit des renseignements souvent imprécis fournis par le service de l'état civil, on constate une progression démographique très rapide dans l'archipel des Comores.

En 1951, la population comorienne était de 164.783 habitants. Au 1^{er} janvier 1958, le chiffre de population atteignait 180.600 habitants ; puis, récemment, la population totale était de 183.132.

Aux Comores, plus que partout ailleurs, les résultats du recensement général en cours d'exécution seront particulièrement précieux. Ils permettront, notamment, de préciser les tendances générales dégagées au cours des dernières années.

§ I. — Répartition géographique de la population.

La répartition de la population comorienne entre les quatre îles est la suivante :

— Grande-Comore	90.789 habitants.
— Anjouan	61.815 —
— Mayotte	23.364 —
— Mohéli	7.164 —
<hr/>	
Total	183.132 habitants.

Ces chiffres ne prennent leur sens véritable que si nous les confrontons à la superficie de chaque île.

Densité par île :

— Grande Comore....	90.789/1.184 km ²	=	79 habitants-km ² .
— Anjouan.....	61.815/ 454 km ²	=	145 habitants-km ² .
— Mayotte	23.364/ 374 km ²	=	62 habitants-km ² .
— Mohéli	7.164/ 290 km ²	=	24 habitants-km ² .

§ II. — Répartition de la population par âge.

La population comorienne est *jeune*. Plus de la moitié des habitants des Comores ont moins de 20 ans ; dix pour cent environ ont plus de 60 ans.

	GRANDE COMORE	ANJOUAN	MAYOTTE	MOHELI	TOTAL
0 à 1 an.....	2.296	1.434	783	239	4.752
1 à 4 ans.....	10.922	8.750	3.310	641	23.623
5 à 9 ans.....	13.447	11.527	3.910	876	29.760
10 à 14 ans.....	9.622	8.240	2.216	678	20.756
15 à 59 ans.....	46.868	27.246	11.233	4.014	89.361
+ de 60 ans.....	7.120	4.493	1.661	687	13.961
Non déclarés.....	514	125	251	29	919
	90.789	61.815	23.364	7.164	183.132

La répartition par âge de la population comorienne (recensement effectué en 1958 par l'I. N. S. E. E.) nous montre que :

1° Les enfants de moins de 14 ans constituent 35 % de la population totale ;

2° Les personnes de plus de 60 ans représentent 7,5 % de la population.

Cette répartition ne peut, dans les années à venir, qu'accentuer la pression démographique déjà très forte et poser aux pouvoirs publics des problèmes d'emploi et de recherche de ressources alimentaires.

ARCHIPEL (183.132 habitants).

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	ACTIFS	NON ACTIFS
0 à 1 an	2.314	2.438	4.752	»	4.732
1 à 4 ans.....	11.944	11.679	23.623	»	23.623
5 à 9 ans.....	15.511	14.249	29.760	»	29.760
10 à 14 ans.....	11.314	9.442	20.756	20.756	»
15 à 59 ans.....	37.726	51.635	89.361	89.361	»
Plus de 60 ans....	7.502	6.459	13.961	»	13.961
Non déclarés.....	674	245	919	»	»
	86.985	96.147	183.132	110.117	72.076

GRANDE-COMORE (90.789 habitants).

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	ACTIFS	NON ACTIFS
0 à 1 an	1.128	1.168	2.296	»	2.296
1 à 4 ans.....	5.503	5.419	10.922	»	10.922
5 à 9 ans.....	7.133	6.314	13.447	»	13.447
10 à 14 ans.....	5.325	4.297	9.622	9.622	»
15 à 59 ans.....	19.312	27.556	46.868	46.868	»
Plus de 60 ans....	3.755	3.365	7.120	»	7.120
Non déclarés.....	408	106	514	»	»
	42.564	48.225	90.789	56.490	33.785

ANJOUAN (61.815 habitants).

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	ACTIFS	NON ACTIFS
0 à 1 an	678	756	1.434	»	1.434
1 à 4 ans.....	4.458	4.292	8.750	»	8.750
5 à 9 ans.....	5.902	5.625	11.527	»	11.527
10 à 14 ans.....	4.374	3.866	8.240	8.240	»
15 à 59 ans.....	11.267	15.979	27.246	27.246	»
Plus de 60 ans....	2.346	2.147	4.493	»	4.493
Non déclarés.....	71	54	125	»	»
	29.096	32.719	61.815	35.486	26.204

MAYOTTE (23.364 habitants).

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	ACTIFS	NON ACTIFS
0 à 1 an	396	387	783	»	783
1 à 4 ans.....	1.670	1.640	3.310	»	3.310
5 à 9 ans.....	2.039	1.871	3.910	»	3.910
10 à 14 ans.....	1.252	964	2.216	2.216	»
15 à 59 ans.....	5.163	6.070	11.233	11.233	»
Plus de 60 ans....	1.015	646	1.661	»	1.661
Non déclarés.....	170	81	251	»	»
	11.705	11.659	23.364	13.449	9.664

MOHELI (7164 habitants).

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	ACTIFS	NON ACTIFS
0 à 1 an	112	127	239	»	239
1 à 4 ans.....	313	328	641	»	641
5 à 9 ans.....	437	439	876	»	876
10 à 14 ans.....	363	315	678	678	»
15 à 59 ans.....	1.984	2.030	4.014	4.014	»
Plus de 60 ans....	386	301	687	»	687
Non déclarés.....	25	4	29	»	»
	3.620	3.544	7.164	4.692	2.443

DEUXIEME PARTIE

La vie économique dans le Territoire des Comores

La forte poussée démographique, la rareté des terres disponibles, l'absence d'industrie condamnent la population comorienne à une existence particulièrement précaire.

Il serait vain, toutefois, d'entamer une étude de la vie économique dans le Territoire des Comores avec nos critères habituels de jugement. Lorsqu'il sert à décrire un sous-développement généralisé, le vocabulaire économique courant perd une grande partie de sa signification. Aussi, pour établir un juste équilibre entre les mots que nous employons et la réalité que nous décrivons, il nous a paru nécessaire de tracer un panorama général de la vie économique des Comores avant de consacrer des développements plus importants à l'activité agricole et à l'activité commerciale de l'Archipel.

CHAPITRE I

Panorama économique des Comores.

A la demande des pouvoirs publics, l'Institut National de la Statistique et des Enquêtes Economiques a dressé, pour l'année 1959, un tableau économique des Comores.

Le produit national brut est de 3.290,8 millions de francs C.F.A. et la dépense intérieure s'élève à 3.429,2 millions de francs C. F. A. : la différence représente le solde déficitaire de la balance du commerce extérieur (138,4 millions de francs C. F. A.).

Sur les 3.429,2 millions C. F. A., les particuliers disposent de 2.678,2 millions C. F. A., l'administration de 350,9 millions C. F. A., la formation brute de capital est estimée à 400,1 millions C. F. A.

Si nous considérons que le revenu global des particuliers — 2.678,2 millions C. F. A. — est réparti sur 183.132 habitants, nous constatons que le revenu annuel moyen par habitant s'élève à 14.600 francs C. F. A., c'est-à-dire 29.200 anciens francs. Le niveau de vie du Comorien se présente donc comme l'un des moins élevés du monde (1).

Sur le revenu des particuliers, la part d'autoconsommation est estimée à 1.261,1 millions C. F. A. Les salaires et allocations familiales s'élèvent à 674,2 millions C. F. A., dont 365,1 proviennent de l'administration.

Le niveau modeste des revenus salariaux (3.700 francs C. F. A. en moyenne et par an) reflète à la fois la petitesse de l'effectif des salariés et la faiblesse des rémunérations.

En ce qui concerne, tout d'abord, le faible niveau des rémunérations, nous avons cru nécessaire de confronter les salaires horaires minimum comoriens aux salaires, tels qu'ils étaient fixés en Afrique et à Madagascar le 1^{er} mars 1961. Les Comores s'inscrivent en fin de liste.

(1) On estime actuellement le revenu annuel moyen :
— Grèce, Espagne, Portugal : 180.000 anciens francs.
— Sardaigne, Sicile : 120.000 à 150.000 anciens francs.
— Congo belge, Corée, Inde, Nigéria, Kenya : 25.000 à 50.000 anciens francs.

Quant au marché du travail, tel qu'il se présente actuellement : 566 employeurs privés et l'administration emploient 10.530 manœuvres et employés.

Ce faible volume de la masse des salaires a pour conséquence la modicité des importations de denrées de consommation et la structure même de ces importations. On a constaté, notamment, qu'en dépit de la production locale, les Comoriens devaient consacrer 53 % de leur revenu à l'achat de denrées alimentaires importées (riz essentiellement), 38 % à l'habillement et 9 % à des articles d'entretien. Les 38 % du revenu des Comoriens consacrés à l'habillement représentent 255 millions de francs C. F. A., soit en moyenne 1.400 francs C. F. A. par an et par personne...

La formation brute de capital est évaluée à 400,1 millions C. F. A., soit moins de 13 % du produit territorial, ce qui ne dépasse guère le strict nécessaire. Elle résulte de 183,6 millions C. F. A. de ressources intérieures et de 216,5 millions C. F. A. de financement extérieur. La part de l'administration est de 193,9 millions C. F. A., soit environ la moitié. La situation est très différente si l'on regarde la formation nette du capital (donc amortissements déduits), que l'on a chiffré à 177,4 millions C. F. A. L'épargne locale apparaît alors comme très faible (126,8 millions C. F. A.) ; elle est en pratique transférée à l'extérieur, tandis que la formation nette de capital incombe tout entière au financement extérieur (essentiellement sur fonds publics).

Enfin, dernier renseignement. les impôts, taxes et divers (y compris les cotisations pour allocations familiales) s'élèvent en 1959 à 304,2 millions C. F. A., soit 9,25 % du produit intérieur brut. La faiblesse de ce pourcentage situe le niveau de la faculté contributive des habitants.

CHAPITRE II

L'ACTIVITE AGRICOLE

L'agriculture et les industries agricoles tiennent une place dominante dans l'économie comorienne. Il est vraisemblable que, durant de longues années encore, la primauté de l'agriculture sur tous les autres secteurs économiques — industrie, tourisme, etc. — se maintiendra.

§ I. — Les cadres de l'agriculture comorienne et l'utilisation des terres.

Comme dans la plupart des pays encore sous-développés, on constate que deux secteurs agricoles coexistent aux Comores : le secteur agricole européen et le secteur agricole autochtone. Le premier, spécialisé dans les cultures dites d'exportation (coprah, ylang-ylang, sisal, etc.) appartient dans une large mesure à des sociétés privées.

Le secteur des autochtones a été pendant longtemps voué aux cultures vivrières ; on note toutefois que, depuis quelques années, notamment sous l'impulsion du FIDES, la production autochtone se développe. Il va sans dire que les quelques progrès ainsi réalisés devront être poursuivis — notamment en matière de perfectionnement des méthodes de culture — pour que les ressources des Comoriens soient substantiellement améliorées.

La répartition approximative des terres en fonction de leur utilisation se présente ainsi (milliers d'hectares) :

	TERRES arables.	FORETS	PATURAGES	INCULTI- VABLES	TOTAL
Grande-Comore	40	12	11	52	115
Anjouan	27	10		5	42
Mayotte	24	7	2	4	37
Mohéli	17	6	2	4	29
	108	35	15	65	223

En admettant que la surface utilisable représente approximativement 45.000 hectares dans la Grande-Comore, 25.000 hectares en Anjouan, 24.000 hectares à Mayotte et 18.000 hectares à Mohéli, on constate que la surface cultivable moyenne par habitant est de 5.000 mètres carrés en Grande-Comore, 4.162 mètres carrés à Anjouan, 10.000 mètres carrés à Mayotte et 25.000 mètres carrés à Mohéli.

Cette évaluation moyenne doit être assortie de trois remarques essentielles :

1° Une partie importante des terres cultivables appartient à des sociétés privées ou à des colons. D'après les chiffres qui nous ont été communiqués, la superficie des terres appartenant aux sociétés ou aux colons représente :

En Grande-Comore :

Sociétés	19.000 ha
Colons	5.000 —

24.000 ha sur 45.000 ha.

Anjouan :

Sociétés	10.000 ha
Colons	1.300 —

11.300 ha sur 25.000 ha.

Mayotte :

Sociétés	5.000 ha
Colons	3.000 —

8.000 ha sur 24.000 ha.

Mohéli :

Sociétés	5.000 ha
Colons	1.300 —

6.300 ha sur 18.000 ha.

Ces chiffres témoignent de l'emprise des grandes sociétés ou des colons sur les terres utilisables dans les Comores. Sur un total de 112.000 hectares, près de 50.000 sont ainsi affectés à des cultures industrielles (la part réservée aux cultures vivrières sur ce chiffre ne nous est pas connue).

2° Cette première remarque destinée à donner une idée approximative de l'emprise des sociétés et des colons sur les terres utilisables est encore insuffisante pour déterminer la surface théorique moyenne dont dispose le petit cultivateur comorien. En effet, en dehors des concessions obtenues par les sociétés et les colons, il existe des grandes propriétés détenues par la bourgeoisie comorienne. Le Service de l'Agriculture du territoire des Comores a évalué l'étendue de ces propriétés pour la seule île de Mayotte.

C'est ainsi que les grandes propriétés dont la superficie va de 100 à 500 hectares, occupent 4.827 hectares, les propriétés allant de 10 à 100 hectares, occupent 1.303 hectares et celles dont la superficie est inférieure à 10 hectares, occupent 723 hectares.

Si l'on retranche la surface de ces propriétés de la surface totale laissée à la disposition de la population autochtone, on constate que de 24.000 hectares on passe à 17.147 hectares. Les 23.000 habitants non propriétaires de domaines n'ont à leur disposition que 7.450 mètres carrés par tête.

3° La qualité des terres doit également entrer en ligne de compte pour nuancer les statistiques globales que nous avons précédemment calculées.

Le Service de l'Agriculture a classé les terres dites cultivables d'après leur degré de fertilité et a déterminé quatre catégories de sols allant du coefficient 9 au coefficient 2,5.

La population est, en effet, traditionnellement répartie — selon les classes sociales — de la côte vers les hauteurs : les sociétés, les colons et les grands propriétaires sont en général installés sur la plaine littorale jusqu'à une altitude de 300 mètres environ. Les propriétés de moyenne importance sont étagées de 300 à 600 mètres. Si cette implantation — considérée comme traditionnelle — se révèle exacte on constate que les terres qui sont affectées de la plus forte pente, c'est-à-dire les moins fertiles et les plus difficiles à cultiver rationnellement, sont laissées à la disposition de 80 % de la population.

Il va sans dire que ces hypothèses nécessiteraient une vérification statistique générale : en l'absence de toute donnée numérique précise, votre délégation livre ces chiffres avec toutes les réserves qui s'attachent, en général, aux constatations empiriques.

§ II. — Les techniques agricoles.

Les techniques agricoles se caractérisent par leur archaïsme. Outre l'absence de toute mécanisation, les procédés de « mise en valeur » des terres les plus fréquemment utilisés sont la jachère et le « brulis ». On conçoit donc qu'un effort de vulgarisation des méthodes de culture moins précaires soit nécessaire : nous aurons l'occasion de revenir sur ce problème ultérieurement, lorsque nous examinerons l'œuvre accomplie par le B. D. P. aux Comores.

On doit souligner toutefois que l'archaïsme de techniques culturales conditionne, dans une large mesure, une éventuelle réforme agraire : il ne pourrait s'agir, en tout état de cause, que d'une réforme progressive, parcellaire. L'extension de la réforme serait liée au développement du paysannat.

§ III. — Les productions agricoles.

A. — PRODUCTIONS A DÉVELOPPER

I. — *La vanille.*

En 1959, le territoire a fourni 46 tonnes de vanille pour 262 millions de francs C. F. A. ; en 1960, 80 tonnes de vanille pour 356 millions de francs C. F. A.

En 1959, le prix fob moyen était de 5.620 francs le kilo ; en 1961, il était tombé à 4.452 francs, soit perte de 838 francs au kilo.

On peut en conclure que la vanille est un produit rentable même en période de chute des cours.

Mais il n'est pas excessif de dire que la production moyenne de vanille pourrait être augmentée de 30 % et que sa qualité pourrait être améliorée de 20 à 30 %.

En outre l'augmentation de la production, assortie d'une amélioration de la qualité suffisante pour assurer une cote préférentielle pour le cru Comores, devait tendre à limiter pour l'archipel les aléas de la nature spéculative du marché.

II. — *Essence d'ylang.*

En 1960, 34 tonnes d'essence d'ylang pour 179 millions de francs C. F. A. ont été exportées.

A l'heure actuelle, l'achat des fleurs et la fabrication sont un monopole de fait entre les mains de la Société Comores Bambao et de quelques colons et l'exportation dirigée sur la France permet à la Société Chiris, seule destinataire, de contrôler les cours.

Les dirigeants de la société prétendent que le marché extérieur est saturé et qu'il est impossible d'écouler une plus grande quantité d'essence,

— sur le plan intérieur, par l'organisation de coopératives de production dotées de distilleries ;

— sur le marché extérieur en demandant à la Métropole les études nécessaires de marchés et une propagande auprès des parfumeurs.

III. — *Les concrètes de jasmin.*

Leur rentabilité est la plus spectaculaire. En 1960, il a été sorti 193 kilos pour 13.834.000 francs C. F. A.

Leur fabrication par des usines coopératives n'est pas plus impossible que la distillation de l'ylang et les mêmes efforts d'action sur le marché extérieur peuvent être demandés à la Métropole.

IV. — *Le coprah.*

1960 : 3.291 tonnes pour 141 millions de francs C. F. A.

L'augmentation du rendement de la cocoteraie et l'amélioration de la qualité du coprah dépassent les possibilités du Service de l'Agriculture et ne peuvent être obtenues que par la création d'organismes de modernisation du paysannat.

Le marché est sain. Le Comorien se désintéresse de la cueillette du coco au-dessous d'un prix plancher estimé à 18 francs le kilo.

A l'heure actuelle, le coprah est payé 20 francs, donc près de la limite de baisse automatique de la production.

L'introduction de fours modernes et l'action d'encadreurs peuvent seuls résoudre ce problème.

V. — *Le cacao.*

1960 : 36 tonnes pour 5 millions de francs C. F. A., soit environ 138 francs le kilo fob.

D'après le Service de l'Agriculture, le cacao produit aux Comores est du « Criollo », c'est-à-dire la variété de qualité supérieure utilisée pour la fabrication des chocolats d'enrobage et qui n'est, en général, produit que par la colonie portugaise de Sao Thomé, du moins dans la qualité dite « fine ».

Aucune étude n'a été trouvée dans les archives permettant de savoir si les cacaoyères des Comores sont restées en criollo pur ou si elles ont été hybridées, et si le mode de préparation permet de concurrencer le criollo fin de Sao Thomé sur les marchés français, allemand ou néerlandais.

Par ailleurs, la production est achetée en quasi-totalité par la société Comores Bambao qui, depuis plusieurs années, vend à un seul importateur français, M. Keller. On comprend que, dans ces conditions, il n'y ait guère d'efforts de valorisation du prix fob.

La France a acheté, en 1960, environ 500 tonnes de criollo fin à Sao-Thomé, la production des Comores pourrait donc être augmentée sans inconvénients.

Il ne serait donc pas sans intérêt qu'une étude des cacaoyères soit faite, une amélioration de la préparation tentée par la vulgarisation de méthodes correctes et qu'une étude du marché soit demandée à la Métropole.

B. — PRODUCTIONS A DÉCONSEILLER

I. — *Café.*

Le marché international est suffisamment encombré de stocks invendus en fin de campagne pour qu'il soit d'un intérêt quelconque de pousser la production d'un café de qualité médiocre, le « robusta des Comores ».

Quant à l'arabica, il ne peut trouver ici ni l'altitude ni la latitude nécessaires à une bonne venue et à un rendement normal.

II. — *Sisal.*

Si le sisal est intéressant du point de vue de la quantité de main-d'œuvre qu'il permet d'employer, il n'en reste pas moins que sa production est peu rentable : elle occupe le sol en l'appauvrissant au détriment de cultures plus riches ou de cultures vivrières.

III. — *Riz.*

Le procès du riz de montagne est déjà fait, mais sa disparition se heurte à des coutumes pseudo-religieuses contre lesquelles le Gouvernement comorien est sans doute trop facilement désarmé.

En conclusion, seules les cultures riches peuvent justifier ici les investissements nécessaires à leur extension et à un conditionnement des produits.

Il faut aller jusqu'à dire quelles devraient s'étendre au détriment des cultures vivrières, quitte à utiliser une partie des suppléments de revenus obtenus pour l'importation de denrées alimentaires, riz et autres.

IV. — **Les autres ressources.**

A. — L'ELEVAGE

L'île de Mohéli, celle où la densité de la population est la moins élevée, est, traditionnellement, un centre d'exportation de bétail sur pied, à destination surtout de la Grande-Comore. Le nombre de bovins ainsi sortis de l'île est de 100 en 1959 et de 120 en 1960. Pour les caprins, ces nombres sont approximativement de 800 et 1.000.

Les besoins de l'archipel en viande de boucherie et produits laitiers sont évidents et le transfert du chef-lieu à Moroni qui est déjà le centre le plus important du territoire va y créer un marché relativement important justifiant de la création d'une organisation spécialisée.

Or, les conditions actuelles de l'élevage à Moheli sont très rudimentaires : animaux aux caractéristiques grossières tant en ce qui concerne la viande que le lait, soins quasi-inexistants pour les animaux autres que ceux élevés au piquet, ignorance des cultures fourragères.

Les projets actuels tendent à développer l'élevage sur un mode plus intensif.

Organisés professionnellement, les exploitants seraient invités à acquérir, au besoin à l'aide du crédit, le matériel collectif nécessaire à leurs activités, notamment le matériel de laiterie. Le groupement devrait pouvoir fonctionner en autonomie financière à partir de 1966.

B. — LA PÊCHE

Le poisson devrait pouvoir fournir en quantités plus importantes les éléments protidiques qui font si fâcheusement défaut dans la ration alimentaire d'un grand nombre de Comoriens.

La relative rareté de ce produit alors que les côtes sont, semble-t-il, très poissonneuses tient à l'archaïsme des méthodes de pêche et au manque total d'organisation de la profession. Une mission d'étude doit examiner les conditions de développement de la pêche et les moyens à mettre au service des Comoriens.

C. — LA FORÊT

Très approximativement les formations forestières couvrent aux Comores une superficie de l'ordre de 40.000 hectares sur lesquels la forêt dense représente à peine plus de la moitié.

La pression démographique avec la « faim de terre » qu'elle implique constitue une menace sans cesse grandissante contre la survivance des derniers îlots boisés. L'intégrité de ces derniers vestiges de la grande forêt originelle est cependant indispensable au maintien des conditions climatiques permettant les cultures riches.

Sans doute l'escarpement constitue-t-il une protection naturelle contre les boisements qui revêtent encore les pentes des grands châteaux d'eau que sont le Karthala à la Grande-Comore, le M'Tingui à Anjouan et le Mavingoni à Mayotte.

Il n'en reste pas moins vrai que les lambeaux encore accessibles même s'ils sont situés sur des pentes abruptes ne doivent leur survie qu'à l'action de protection exercée par le Service des Eaux et forêts. Cela est net dans les différentes îles, bien qu'il reste encore beaucoup à faire à la Grande-Comore où l'action répressive ne s'exerce pas avec assez d'autorité.

Les feux sauvages, qui, régulièrement, tous les ans, dévastaient de grandes étendues dans les zones à paturage, et ce dans toutes les îles, ont à peu près disparu sauf à la Grande-Comore. De même les feux consécutifs aux défrichements pour les mises en cultures sont désormais organisés par le brûlage « en tas » et dégénèrent rarement (et alors il s'agit d'agriculteurs ayant pris suffisamment de précautions et non d'actes volontaires) en incendies généralisés.

Les agents du Service de l'Agriculture participent à cette éducation générale qui tend à promouvoir le respect de l'arbre et à proscrire le feu.

D'ailleurs le Service des Eaux et forêts et le Service de l'Agriculture sont groupés sous une direction unique.

Dans son aspect régressif la lutte contre les défrichements abusifs, les feux de brousse et le vagabondage du bétail est confiée à un personnel malheureusement trop peu nombreux (1).

En 1955, 33 procès-verbaux ont constaté les délits à la réglementation forestière alors que ce nombre était supérieur à 100 lors des premières années de la mise en place du Service forestier. 18 procès-verbaux ont fait l'objet d'une transaction en nature, genre de règlement paraissant mieux adapté à la mentalité locale et donnant de surcroît une sanction immédiate à l'action répréhensible. Les 15 autres se sont traduits par des poursuites judiciaires.

Les droits d'usage ne sont pas ignorés pour autant. C'est ainsi que pour ceux qui concernent les coupes de bois d'œuvre, de service de chauffage, pour la fabrication de chaux et de charbon, 74 permis onéreux et 777 permis gratuits ont été délivrés en 1959.

Par ailleurs, la définition juridique des divers périmètres forestiers se poursuit, mais le manque de personnel qualifié ralentit ce travail.

Enfin, le Service forestier a entrepris, au cours de ces dernières années, des travaux de reboisement. Face à l'ambitieux programme des plans antérieurs, le bilan des réalisations est insuffisant. Seule la faiblesse des moyens accordés explique ce demi-échec.

Si les « reboisements » ont dû être abandonnés à Mayotte et à Mohéli, où d'ailleurs leur nécessité est moins contraignante, il reste :

A Anjouan : 200 hectares à Jimilimé, 42 hectares à Patsy, 15 hectares à Bounvouéni.

A la Grande-Comore : 275 hectares à la Grille.

Certes, les surfaces ci-dessus ne sont pas définitivement « tirées d'affaires » mais l'allure des plants qui s'y développent permet d'augurer que le but sera atteint pour autant que l'entretien pourra y être assuré pendant encore quelques années.

*
* *

(1) *Cantonement forestier de Mayotte* : 1 garde, 1 surveillant, 1 secrétaire.
Cantonement forestier d'Anjouan : 1 garde, 3 surveillants, 1 secrétaire.
Cantonement forestier de Mohéli : 1 garde (également chef du secteur agricole).
Cantonement forestier de la Grande-Comore Sud : 1 agent technique, 1 surveillant, 1 secrétaire.
Cantonement forestier de la Grande-Comore Nord : 1 garde, 1 surveillant, 1 secrétaire.

CHAPITRE III

LES ECHANGES COMMERCIAUX

Evolution des échanges commerciaux de 1951 à 1961.

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Quantité en tonnes.	Valeur en 10 ³ (francs C.F.A.).	Quantité en tonnes.	Valeur en 10 ³ (francs C.F.A.).
1951	8.552	391.506	2.985	251.274
1952	10.537	439.332	4.291	353.217
1953	12.017	546.893	3.640	415.729
1954	12.063	559.902	4.774	558.836
1955	13.499	528.747	4.677	355.880
1956	16.316	621.435	5.358	464.746
1957	13.712	609.343	4.904	557.061
1958	14.891	711.160	5.283	565.245
1959	15.823	796.309	5.165	733.042
1960 (1)	20.304	940.275	5.258	799.566
1961 (neuf premiers mois)	14.183	644.584	3.540	401.660

(1) Poids net pour 1960, poids brut pour les autres années.

La zone franc tient une place dominante dans la balance commerciale des Comores, en matière d'importations. C'est ainsi que, durant l'année 1960, la zone franc a fourni aux Comores plus

de 87 % de ses achats. Les principaux fournisseurs de l'archipel sont la France et Madagascar dont les ventes ont totalisé, pour 1960, plus de 800 millions de francs C. F. A. sur un total de 960 millions.

Bien qu'un contingent de devises (90.500.000 francs C. F. A. pour 1960) soit accordé aux Comores pour financer leurs importations en provenance des pays n'appartenant pas à la zone franc, on constate que les importateurs comoriens n'ont pas utilisé les possibilités qui leur étaient accordées de développer leurs relations commerciales avec l'étranger.

Pour l'année 1960, par exemple, sur le contingent global de 90.500.000 francs C. F. A., 62.642.664 francs C. F. A. ont été utilisés. Encore convient-il de noter que plus de 35 % du contingent de devises a été affecté aux importations de produits pétroliers.

Selon les renseignements qui nous ont été communiqués, le peu d'empressement manifesté par les Comoriens pour utiliser les possibilités d'importations étrangères à la zone franc tient à l'obligation faite aux importateurs, qui désirent une licence, d'obtenir une domiciliation en banque et de verser 50 % d'accréditifs. Or, les commerçants locaux, dont la trésorerie est en général très réduite se détournent de telles procédures et s'adressent, pour la fourniture des marchandises étrangères, aux importateurs malgaches de Majunga.

Ce procédé est appelé à disparaître à brève échéance puisque le Gouvernement malgache a décidé que les marchandises importées sur le territoire malgache et payées sur le contingent de devises malgaches ne pourraient plus être réexportées aux Comores en franchise de droit de douane.

La décision du Gouvernement malgache a suscité — bien à tort du reste — des réactions défavorables des importateurs et commerçants comoriens.

Dans la mesure où le territoire des Comores dispose d'un contingent de devises, il semble normal que son commerce extérieur s'inscrive désormais dans des circuits normaux et directs avec les fournisseurs.

Les exportations : Les principaux acheteurs des Comores sont la France et Madagascar. Au cours de l'année 1960, la zone franc a acheté en valeur 66 % des produits d'exportation comoriens ; la zone dollar 20,55 %.

§ I. — Analyse de la balance commerciale.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DES PRINCIPALES MARCHANDISES

a) Les importations.

IMPORTATIONS (1)	1957	1958	1959	1960
	(En milliers de francs C.F.A.)			
Produits laitiers.....	6.842	9.497	8.396	15.057
Riz	178.690	205.383	221.271	258.603
Sucre	14.791	23.166	20.157	22.417
Sel	4.190	6.791	5.805	5.864
Farine	8.357	13.115	10.663	17.584
Hydrocarbures	44.935	38.112	55.400	57.400
Tissus et textiles.....	84.995	100.831	126.170	97.836

(1) Les chiffres relatifs à l'ensemble de l'année 1961 ne sont pas encore disponibles.

De ce tableau il ressort, tout d'abord, que, parmi les principaux produits importés, le riz tient une place dominante : 6.408 tonnes en 1959, 7.675 tonnes en 1960, 4.178 tonnes durant les neuf premiers mois de 1961. Il semble donc logique de conclure que le développement des cultures vivrières dans l'archipel modifierait très sensiblement la physionomie des importations et atténuerait le déficit permanent de la balance commerciale. On constate, en second lieu, que l'augmentation régulière — quoique relativement faible — des importations de biens de consommation traduit une lente élévation du niveau de vie.

b) Les exportations.

EXPORTATIONS (1)	1957	1958	1959	1960
	(En milliers de francs C.F.A.)			
Vanille	235.550	201.796	262.625	356.086
Coprah	61.633	99.522	128.487	141.396
Girofle	2.771	9.581	12.869	6.991
Huiles essentielles.....	168.394	150.509	196.222	207.019
Sisal	30.904	36.847	59.819	51.283
Cacao	8.551	7.121	6.368	5.980

(1) Les chiffres relatifs à l'ensemble de l'année 1961 ne sont pas encore connus.

La progression des exportations de coprah et de vanille résulte du développement de ces cultures sous l'impulsion du F. I. D. E. S. Toutefois, le caractère spéculatif du marché des principaux produits exportés par les Comores (vanille, huiles essentielles, coprah) entraînant des variations de cours très sensibles, modifie la valeur acquise d'une année à l'autre, alors que les tonnages exportés restent sensiblement les mêmes.

Comme le signalait un haut fonctionnaire français en poste aux Comores : le problème n° 1 des pays sous-développés reste la stabilisation des cours des produits.

§ II. — Le déficit de la balance commerciale.

La balance commerciale des Comores est régulièrement déficitaire : il pourrait difficilement en être autrement dans un pays qui doit importer la totalité des produits énergétiques qui y sont consommés, la plus grande partie des matériaux de construction et des quantités importantes de produits vivriers. Nous ne pouvons que rappeler l'influence majeure que joue, sur le déséquilibre de la balance commerciale, la valeur des importations de riz.

TROISIEME PARTIE

Les conditions de mise en valeur des Comores.

Le rapide tableau économique que nous venons de brosser nous a permis de constater l'extrême retard et la fragilité de l'économie comorienne. Deux séries de causes engendrent ce sous-développement. Les unes sont d'ordre structurel : elles tiennent soit à l'éloignement et à l'isolement géographique de l'archipel situé en marge des grands circuits aériens, soit à des facteurs naturels tels que la poussée démographique et la rareté des terres disponibles ; les autres sont d'ordre conjoncturel : l'absence d'un équipement de base, la primauté d'une agriculture spécialisée dans des produits spéculatifs, la rareté des études techniques, l'absence de données statistiques et de centres de recherche agronomique condamnent l'économie comorienne à la stagnation. Ce retard, déjà important, ne fera que s'accroître sous la pression démographique.

Toutefois, dans le cadre limité de ce rapport, il a paru essentiel à votre délégation de préciser les domaines dont l'amélioration apporterait à l'économie comorienne une aide incontestable.

Dans l'immédiat, l'essor de l'économie des Comores est lié, en premier lieu, au développement de l'infrastructure ; en second lieu, au développement des productions agricoles nouvelles et, enfin, dans une certaine mesure, au développement du tourisme.

CHAPITRE I

LE DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE

Le retard de l'équipement de l'infrastructure comorienne est considérable : l'archipel ne dispose que de quelques kilomètres de routes modernes ; il n'y a pas actuellement de production d'électricité, sauf à Mutsamudu ; les adductions d'eau sont inexistantes ; les aérodromes comoriens ne sont accessibles qu'aux DC-3...

C'est donc au développement de l'infrastructure et des équipements qu'il convient de s'attaquer en premier lieu.

§ I. — Le secteur des transports.

A. — LES ROUTES

Si l'archipel dispose en principe d'environ 600 km de routes et de pistes, il n'existe actuellement que 23 km de routes bitumées :

8 km à la Grande-Comore, de Moroni à Itsandra.

11 km à Anjouan, entre l'aéroport et Mutsamudu.

4 km à Dzaoudzi, entre l'aéroport et la cité administrative.

Il n'est pas vain de dire que la quasi-totalité du réseau est... difficile : la plupart des voies de communication terrestre ne sont que des chemins empierrés aux tracés capricieux sur lesquels la circulation est épuisante pour les passagers et les véhicules. Il est évident que les conditions actuelles de circulation constituent un obstacle majeur au développement du tourisme.

La réalisation des 23 km de routes actuellement en service a été exécutée grâce à un financement mixte : F. I. D. E. S. - Caisse centrale de coopération économique et Fonds routier des Comores.

Le Fonds européen de développement vient d'accorder à l'archipel une subvention de 283 millions de francs C. F. A. pour réaliser le bitumage d'environ 60 km de routes à la Grande-Comore et à Anjouan. Cette subvention va ainsi permettre la réalisation d'une partie du plan routier des Comores mis au point en 1959-1960.

Le but de ce plan est d'ouvrir de nouvelles zones à l'attraction de l'économie monétaire et de préparer l'entrée de l'Archipel dans un circuit touristique en faisant passer la longueur du réseau de 550 km à 700 km et en assurant le bitumage des routes principales.

Ce plan comporte trois séries d'opérations :

— la première série consacrée au bitumage du réseau urbain de Mutsamudu et du réseau reliant les villes principales aux aéroports a fait l'objet de nos développements antérieurs.

— la deuxième série est consacrée au bitumage des routes principales.

Les itinéraires.

Grande Comore :

Itsandra—Mitsamiouli	38 km.
Moroni—Mitsoudjé	15 —

Anjouan :

Ouani—Domoni	27 —
--------------------	------

Mayotte :

Mamoutzou—M'Sapéré	4 —
--------------------------	-----

Total	84 km.
-------------	--------

En deuxième urgence, les parcours :

Grande Comore :

Mitsoudjé—Foumbouni	35 km.
---------------------------	--------

Anjouan :

Mutsamudu—Sima	21 —
----------------------	------

Mayotte :

M'Sapéré—Sada	22 —
---------------------	------

Mohéli :

Fomboni—Bandaressalam	4 —
-----------------------------	-----

Total	82 km.
-------------	--------

La première tranche de travaux a fait l'objet d'une étude pour le B. C. E. O. M., qui a évalué le montant des investissements à 331 millions de francs C. F. A. Une demande de subvention a été adressée au Fonds européen de développement.

La deuxième tranche de projets sera également étudiée par le B. C. E. O. M. On peut estimer à environ 369 millions de francs C. F. A. la masse des crédits nécessaires qui sera demandée également au Fonds européen de développement.

— La création ou l'amélioration de pistes de desserte. Cette série d'opérations fait l'objet de la fiche suivante :

Pistes de desserte :

Crédits demandés en millions de francs C. F. A. :

1961.....	53
1962.....	86,5
1963.....	79
1964.....	132,5
1965.....	102,5

Soit au total... 453,5 millions de francs C. F. A.

Le programme intéresse les quatre îles. Il convient de noter que dans la plupart des cas les évaluations des distances et des coûts sont approximatifs faute d'études préalables.

Par île, la répartition est la suivante :

Grande-Comore :

Transversale Sud-Nioumalilima—Nioumadzaha. Amélioration de 8 km (1961).....	6.000.000
Tsoudjini—Dima—Dzahadjou (3,5 km) (1961).....	3.000.000
Bretelle de Moidja (9 km) (1961).....	15.000.000
Bretelle d'Iconi—Mbachilé pour rejoindre la route de Moroni—Mitsoudjé en passant par N'droini. Il s'agit d'un tronçon à intérêt touristique certain (5 km) (1962)	7.500.000
Route circulaire. — Amélioration sur 70 km de parcours Foubouni—Mbéni :	
1962	35.000.000
1963	35.000.000
	<hr/>
	70.000.000
Transversale Ivembeni—Mbeni (18 km) :	
1964	22.500.000
1965	22.500.000
	<hr/>
	45.000.000
<i>A reporter</i>	<hr/>
	146.500.000

<i>Report</i>		146.500.000
Simboussa—M'rotso—Doumbouni (12 km) :		
1964	15.000.000	
1965	15.000.000	
	<hr/>	30.000.000
Dzahadjou — Bandamanji — M'rotso — Foubouni (12 km) :		
1964	15.000.000	
1965	15.000.000	
	<hr/>	30.000.000
		<hr/>
Total Grande-Comore pour la période 1961-1965		206.500.000
		<hr/> <hr/>
Dont en 1961.....	24 millions de francs C. F. A.	
1962.....	42,5 —	—
1963.....	35 —	—
1964.....	52,5 —	—
1965.....	52,5 —	—
Anjouan :		
Sima—Vassy (achèvement 1961).....		11.000.000
Sima—Bimbini (5 km) (1961).....		8.000.000
Vassy—Vouani (6 km) :		
1962	12.500.000	
1963	12.500.000	
	<hr/>	25.000.000
Vouani—Pomoni (6 km). Il s'agit de la construction de onze ouvrages sur piste qui existe :		
1962	4.000.000	
1963	4.000.000	
	<hr/>	8.000.000
Dziani—Coni—N'gani—Coni-Djodjo (8 km) :		
1964	16.000.000	
1965	16.000.000	
	<hr/>	32.000.000
		<hr/>
<i>A reporter</i>		84.000.000

<i>Report</i>		84.000.000
Pomoni—Lingoni (4 km):		
1964	4.000.000	
1965	4.000.000	
		<u>8.000.000</u>
M'rémmani—Moya. Amélioration sur 14 km, reprise de 47 lacets :		
1964	15.000.000	
1965	15.000.000	
		<u>30.000.000</u>
Total Anjouan pour la période 1961-1965.		<u><u>122.000.000</u></u>

Dont en 1961.....	19	millions de francs	C. F. A.
1962.....	16,5	—	—
1963.....	16,5	—	—
1964.....	35	—	—
1965.....	35	—	—

Mayotte :

Sada—M'zoizia (9 km) (1961).....		10.000.000
Dzoumogné—Bandraboi—Mtsangamboi (7 km):		
1962	10.000.000	
1963	10.000.000	
		<u>20.000.000</u>
Bandeli—Bambo-Est et bretelle Bambo-Est—Chiron- gui. Amélioration. Construction d'ouvrages :		
1962	2.500.000	
1963	2.500.000	
		<u>5.000.000</u>
Dzoumogné—M'zambourou (10 km) (1964).....		30.000.000
Total Mayotte pour la période (1961-1965).		<u><u>65.000.000</u></u>

Dont en 1961.....	10	millions de francs	C. F. A.
1962.....	12,5	—	—
1963.....	12,5	—	—
1964.....	30	—	—

Mohéli :

Hoani—Domoni—Miringoni—Ouellah (20 km) :

1962	15.000.000	
1963	15.000.000	
1964	15.000.000	
1965	15.000.000	
		60.000.000
		<u>60.000.000</u>
		<u><u>60.000.000</u></u>

Total Mohéli pour la période 1961-1965. 60.000.000

Total pistes de desserte : 453,5 millions de francs C. F. A.

Dont en 1961.....	53	millions de francs C. F. A.
1962.....	86,5	— —
1963.....	79	— —
1964.....	132,5	— —
1965.....	102,5	— —

B. — LES AÉRODROMES ET LES LIAISONS AÉRIENNES

L'archipel des Comores dispose, actuellement, de quatre aérodromes accessibles aux appareils du type D. C. 3.

Moroni a un aérodrome d'intérêt général (classe C), longueur de la piste 1.050 mètres et trois aérodromes d'intérêt local : à Ouani (Anjouan) deux pistes de 1.000 mètres, à Pamanzi (Mayotte) deux pistes de 1.000 mètres et à Bandaressalam (Mohéli) piste de 1.000 mètres. Aucun de ces terrains n'est bitumé. Le prolongement de la piste de Moroni à 1.258 mètres doit être entrepris sur crédits du Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Les relations aériennes sont assurées par Air France dans des conditions qui ne satisfont ni la Compagnie nationale, pour des raisons de rentabilité, ni les usagers. Passagers et fret ne peuvent toujours trouver place à bord des avions d'Air France en raison de l'insuffisance du nombre des liaisons par semaine. Seule une aide régulière de la Métropole pourrait améliorer cette situation en subventionnant Air France.

On estime à 20 millions de francs C. F. A. les crédits nécessaires au bitumage des pistes d'aérodrome des Comores.

Actuellement les îles Comores sont reliées à Madagascar par une seule ligne bi-hebdomadaire exploitée par la Compagnie Air France.

Telles qu'elles sont actuellement organisées, les relations aériennes ne satisfont ni la Compagnie Air France ni les usagers. Il faut souhaiter que les pourparlers actuellement menés par l'administration et la Compagnie Air France aboutissent à la création d'une troisième liaison aérienne hebdomadaire, même si cette création nécessite l'octroi d'une subvention.

C. — LES PORTS

Le système et l'équipement portuaire des Comores est particulièrement déficient : on ne trouve que des rades où le transbordement des marchandises se fait par des boutres et des baleinières de tous types. Seuls les petits caboteurs qui assurent la liaison avec Madagascar peuvent dans certaines conditions accoster à quai à Moroni et à Dzaoudzi.

Les relations directes avec la France et l'Europe avaient été supprimées au cours des dernières années par les compagnies de navigation : depuis 1961, toutefois, la Compagnie des Messageries maritimes a décidé de faire — comme avant 1939 — une escale trimestrielle dans chaque sens avec ses paquebots lorsque les conditions atmosphériques le permettent.

En ce qui concerne l'amélioration du système portuaire, le territoire avait envisagé de prolonger la jetée de Mamoutzou (Mayotte) pour permettre l'accostage pendant une demi-marée des navires de 150 tonneaux. Cette opération, dont le coût est évalué à 102 millions de francs C. F. A. a fait l'objet d'une demande de financement aux autorités de Bruxelles. La rentabilité de ce projet n'étant pas certaine, le dossier ne sera probablement pas retenu par le Fonds européen de développement.

Le territoire envisage, actuellement, une solution de rechange qui permettrait :

- d'assurer la liaison Dzaoudzi—Mamoutzou dans de meilleures conditions que celles qui existent actuellement ;
- Dzaoudzi n'ayant pas d'hinterland, de favoriser le débarquement sans rupture de charge à Dzaoudzi.

Pour cela, il faudrait doter la jetée actuelle de : trois cales, un bac automoteur, représentant une dépense de 24 millions de francs C. F. A.

*
* *

En outre, le service du port de Mutsamudu (Anjouan) et de Moroni (Grande Comore) nécessiterait en 1962 l'achat d'une vedette pour Moroni et une embarcation moins importante pour Mutsamudu.

Enfin, le territoire a soumis à l'examen du F. E. D. un dossier de 132.500.000 francs C. F. A. afin de permettre l'accostage permanent des petits caboteurs assurant la liaison avec Madagascar.

§ II. — L'énergie et la distribution d'électricité.

Aucune agglomération ne possède un réseau de distribution publique d'électricité. Seuls existent quelques groupes électriques appartenant à des services administratifs ou à des particuliers (Société Comorez-Bambao).

Toutefois, le Fonds européen de développement vient d'accorder aux Comores des crédits pour l'électrification de Moroni (Grande-Comore) et Mutsamudu (Anjouan).

— Le plan d'électrification de chaque ville a fait l'objet avant son approbation de deux projets :

A. — Projet mars 1960 (consommation annuelle) :

1^{re} année :

Abonnés équipes	3.000	×	25 kW	=	75.000 kWh
« peu »	400	×	50 kW	=	20.000 —
Petits abonnés	375	×	150 kW	=	55.000 —
Hôpital					20.000 —
Centre émetteur. — Atelier T. P.					30.000 —
Ecole régionale					15.000 —
Bâtiment administratif					15.000 —
Eclairage public					25.000 —
					255.000 kWh
Pertes dans le réseau : 10 %					25.000 —
					280.000 kWh
5 ^e année : puissance portée à					550.000 kWh
10 ^e année : puissance portée à					780.000 kWh

Les extensions prévues correspondent à l'augmentation probable de la consommation d'électricité en raison du transfert de la capitale à Moroni et de l'électrification de la Bambao.

Projet d'électrification de Mutsamudu :

— Projet mars 1960 (consommation annuelle) :

Abonnés équipés	3.000 × 10 kW =	30.000 kWh
« peu »	400 × 25 kW =	10.000 —
Petits abonnés	215 × 150 kW =	33.000 —
Hôpital		15.000 —
Radio. — Atelier T. P.		25.000 —
Bâtiments administratifs		17.000 —
Eclairage public		10.000 —

140.000 kWh

Pertes dans le réseau : 10 %

15.000 —

155.000 kWh

Accroissement de la puissance :

5^e année

250.000 kWh

10^e année

350.000 kWh

L'augmentation progressive de la production devrait répondre à un éventuel accroissement de la demande d'électricité de la part des utilisateurs domestiques et des artisans. Toutefois, on estime que, pendant les cinq premières années, il ne faut pas s'attendre à une augmentation de la consommation d'électricité dans le secteur de la petite industrie : seule l'élévation du niveau de vie des Comoriens pourrait favoriser l'installation d'un artisanat local spécialisé dans le travail du bois (meubles locaux) ou dans la mécanique et la réparation. Pour l'instant, la population comorienne ne dispose pas de ressources suffisantes pour acheter la production locale.

*
* *

— Equipement électrique des centres secondaires :

Des crédits sont également demandés pour l'électrification des centres secondaires : Mitsamiouli (Grande-Comore), Domoni (Anjouan), Mamoutzou (Mayotte), Fomboni (Mohéli). 60 millions de francs C. F. A. seraient nécessaires pour réaliser cette opération :

les groupes électriques rendus disponibles par suite de l'électrification de Moroni et Mutsamudu pourraient être achetés et affectés à ces centres secondaires.

§ III. — Le développement des télécommunications.

Le développement des télécommunications aux Comores nécessite, en raison de la structure physique, la solution de trois séries de problèmes :

- liaisons à l'intérieur des îles ;
- liaisons inter-îles ;
- liaisons entre l'archipel et le monde extérieur.

A. — LE RÉSEAU ACTUEL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Poste.
- Télécommunications.

A l'intérieur des îles, il n'existe que deux réseaux téléphoniques urbains, un troisième étant en cours d'installation. Deux lignes téléphoniques interurbaines sont en cours de réalisation dans la Grande-Comore et à Anjouan.

Entre les îles, le réseau télégraphique, exploité en morse manuel relie Dzaoudzi aux trois îles éloignées et, en radiotéléphonie, seule la liaison Moroni—Dzaoudzi est ouverte à l'exploitation, sans secret et avec des horaires et une qualité très limités. L'île de Mayotte, elle, est complètement isolée.

En ce qui concerne les relations avec l'extérieur, le trafic télégraphique est écoulé par une liaison en morse manuel entre Dzaoudzi et Tananarive, cette dernière ville assumant le transit du trafic international. Trois liaisons téléphoniques de qualité assez médiocre et à horaires également très limités relient respectivement Dzaoudzi à Tananarive (la seule munie de dispositifs de secret), Dzaoudzi à Majunga et Moroni à Majunga. Les transits n'étant pas réalisables dans les conditions actuelles, il n'est pas possible de déboucher au-delà de Tananarive et par conséquent d'écouler du trafic international (Paris en particulier).

Il est en outre assuré à Dzaoudzi un service radio-maritime de télégraphie en ondes hectométriques 550 kc/s et de radiotéléphonie à courte distance en ondes décamétriques 2.181 kc/s.

Evoquons en le citant le service de protection de la navigation aérienne, effectué pour le compte de l'aéronautique, qui vient se plaquer sur le service proprement P. et T.

B. — LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Deux éléments importants ont dominé l'élaboration de ce programme de développement :

— la séparation effective à compter de l'année 1961 du service des postes et télécommunications des Comores de l'Office des télécommunications malgache dont il était largement tributaire ;

— le transfert progressif de la capitale des Comores de Dzaoudzi à Moroni.

— Poste.

— Télécommunications.

Evoquant les trois problèmes fondamentaux indiqués dès le début, il est apparu au cours de la mission que l'économie des îles de l'archipel souffrait particulièrement du manque d'ouverture vers l'extérieur dont une des raisons importantes est l'inexistence ou de la précarité des liaisons téléphoniques tant entre les îles elles-mêmes qu'avec l'extérieur (principalement Paris, Tananarive et Majunga, Madagascar étant avec la Métropole le principal correspondant commercial de l'archipel). L'effort en première urgence devrait donc être porté sur l'amélioration ou la création de ces liaisons, à savoir :

— installation de matériels modernes pour améliorer l'audition ;

— possibilité pour chaque chef-lieu d'île de téléphoner aux autres et avec la capitale, et possibilité de faire déboucher les communications sur l'extérieur (Madagascar et France) ;

— extension importante des horaires de vacation ;

— secret des communications assuré ;

— desserte des abonnés directement à leur téléphone (particulièrement importante du fait de la création récente de nouveaux réseaux urbains).

Une étude préliminaire, très sérieusement menée par le chef du service des Postes et Télécommunications des Comores, avait laissé entrevoir la possibilité de réaliser un réseau inter-îles d'après la technique moderne des ondes très courtes (V. H. F.) se propageant en visibilité directe. Ce procédé permettrait de résoudre le problème dans des conditions de qualité irréprochables et avec une capacité de transmission assurant un avenir très large. Malheureusement, avec la technique actuelle, l'infrastructure serait lourde

et onéreuse, alors que le trafic prévisible des prochaines années serait insuffisant, et de loin, pour couvrir même les seules charges d'exploitation. Aussi, et bien que cette solution nous semble être celle de l'avenir, il nous paraît à l'heure actuelle qu'une solution transitoire, valable pour certainement plus de dix ans, doit être recherchée dans l'utilisation des techniques classiques de la radiotéléphonie en ondes décamétriques. Les nombreux perfectionnements récents ou en cours assureront une sécurité et une qualité de service tout à fait satisfaisante. Avec des investissements beaucoup plus limités (de l'ordre de dix fois moins) et des charges d'exploitation sensiblement inférieures, sans oublier l'aspect fondamental d'un entretien plus facile, on aura créé un outil adapté au volume du trafic et aux possibilités du pays.

Pour les liaisons téléphoniques avec l'extérieur, des principes identiques seront appliqués avec regroupement des voies sur un axe unique à grand rendement et haute performance. L'essentiel des échanges d'ordre économique étant dirigé vers Madagascar, il est tout indiqué de réaliser cette liaison avec l'Office malgache qui assurera les transits vers l'extérieur par l'intermédiaire de la Compagnie France Câbles et Radio. Le trafic télégraphique continuera à être écoulé sur un axe unique reliant les Comores à Tananarive. Un renforcement et une modernisation des moyens permettront, en augmentant la sécurité et la capacité du circuit de transmission de diminuer les délais d'acheminement. Dans la mesure du possible, on devra s'efforcer de réaliser un groupement des moyens avec d'autres services utilisateurs et plus particulièrement l'aéronautique civile pour laquelle un problème similaire se posera. Il en découlera, avec une amélioration de la sécurité, un allègement sensible des investissements, d'autant plus qu'une telle collaboration a déjà pu s'établir fructueusement dans le centre émetteur commun de Moroni qui sera sans doute appelé à devenir par la suite la tête de ligne du réseau interurbain, comme nous le verrons ultérieurement.

En ce qui concerne les liaisons intérieures aux îles, l'aspect économique des besoins, encore très faibles, recommande la plus grande prudence dans la construction de lignes interurbaines. En effet, non seulement les investissements seront hors de proportion avec le trafic à escompter, mais encore les conditions géographiques d'implantation entraîneront un entretien difficile et onéreux. Leur construction — qui doit d'ailleurs être limitée

strictement à la desserte des villes dotées d'un bureau de poste — devrait être échelonnée à une assez lointaine échéance dépassant sans doute le cadre de ce plan. Le désir bien compréhensible et louable de faire pénétrer plus avant dans les îles la poste et le téléphone ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'opérations non rentables et il est sage d'attendre pour leur donner corps une amélioration générale du compte d'exploitation de l'ensemble du service qui les prendra en charge. Dans une première phase, il est donc proposé pour rompre l'isolement des cantons de faire appel à des émetteurs récepteurs à transistors. Ces appareils qui fonctionnent sur piles peuvent être multipliés autant que nécessaire et ils permettront aisément la réalisation de vacations journalières de courte durée avec le chef-lieu de subdivision. Par contre, les réseaux téléphoniques urbains existants devront être poussés activement pour que leur développement suive l'accroissement des demandes. Simultanément, dans les localités atteintes par des liaisons interurbaines, seront réalisés des petits réseaux simplifiés atteignant quelques utilisateurs prioritaires (Mamutzu, Fomboni, Domoni, Mitsamiouli, Foubouni).

Enfin, le service radiotéléphonique avec les navires en mer sera étendu aux ports de Mutsamudu et Moroni qui, rappelons-le, ne sont pas accessibles à quai.

Tout au long de l'étude, on a tenu le plus grand compte de la double opération de reprise par le service des postes et télécommunications des Comores de la totalité de ses attributions normales anciennement dévolues au service de Madagascar, d'une part, et de transfert éventuel de la capitale de l'archipel, d'autre part. Pour cette dernière, en particulier, dont la définition est encore assez imprécise, les études des équipements techniques ont été conduites pour permettre sans difficultés importantes le fonctionnement dans l'une ou l'autre hypothèse.

De même, une très grande attention a été accordée aux problèmes de personnel en général ; la majorité des travaux devant être effectuée par le service lui-même, le plan prévoit en particulier qu'un technicien très qualifié est affecté à leur exécution.

CHAPITRE II

LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET LE ROLE DU B. D. P. A. (1)

Le développement rural du Territoire des Comores pose des problèmes agronomiques et humains dont les données sont bien connues :

— un déséquilibre démographique qui détermine, malgré la relative richesse de sols d'origine volcanique, une pénurie aiguë de superficies cultivables ;

— des conditions climatiques qui impliquent une aptitude marquée des sols à l'érosion, aggravée encore par un relief tourmenté.

L'expérience de modernisation rurale menée par le B. D. P. A. sur le plateau de Nioumakele (Anjouan) a débuté en mai 1960. Volontairement limitée au cadre géographique pour lequel elle a été conçue, cette opération a permis d'aboutir à des conclusions. Les leçons de l'expérience conduite sur place avec prudence peuvent maintenant être interprétées et extrapolées au profit d'autres secteurs géographiques de l'archipel.

Il est donc aujourd'hui possible d'implanter le premier échelon de ce qui pourrait être un « Office central de modernisation rurale », chargé des tâches de direction et de conception intéressant l'archipel, et de prévoir, en même temps que la poursuite des opérations engagées, le démarrage en plusieurs points judicieusement choisis, d'actions de modernisation rurale dont l'amplification en « tache d'huile » sera conduite dans le cadre défini par M. Vigier dès 1960. (« Note d'étude pour l'élaboration d'un projet d'organisation de la modernisation rurale aux Comores »).

(1) Bureau pour le développement de la production agricole.

§ I. — **Rappel des études et opérations réalisées
ou en cours de réalisation, par le B. D. P. A. aux Comores.**

a) *Plateau de Nioumakélé.*

Deux missions d'experts du B. D. P. A. ont précédé le démarrage des opérations sur le plateau de Nioumakele (Anjouan) :

— celle de M. Thomas, orientée surtout vers les problèmes agronomiques ;

— celle de M. Vignier, définissant le cadre de la modernisation rurale aux Comores.

Une première convention, intéressant les villages de Tin-drini et Comini, d'une durée d'un an, et d'un montant de 4.800.000 francs C. F. A. fut signée le 27 avril 1960. Elle a été achevée en août 1961.

Elle visait :

— à la mise en place d'un agent de modernisation, réalisée le 1^{er} août 1960 ;

— au démarrage d'une pépinière fournissant le matériel végétal nécessaire ;

— à des études topographiques et socio-économiques dont le résultat a fait l'objet d'un rapport de M. Vignal. Ce rapport définit, de façon précise, la suite des actions à envisager, échelonnée en deux campagnes.

Un avenant à cette convention n° 1, approuvé le 17 juillet 1961, a permis de commencer l'exécution des travaux anti-érosifs et de procéder à une étude zootechnique.

Une seconde convention, d'une durée d'un an et d'un montant de 12,8 millions de francs C. F. A., vient d'être signée le 4 décembre 1961. Elle fait suite à la convention n° 1 et à l'avenant. Elle prévoit :

— la poursuite des travaux anti-érosifs et de pépinière ;

— le démarrage d'une action zootechnique ;

— des études sur les villages voisins, en vue de l'extension des opérations entreprises.

b) *Plateau de Diboïni (Grande-Comore).*

Une convention, dite n° 3, d'un montant de 8.310.000 francs C. F. A. pour une durée d'un an, signée le 4 décembre 1961, prévoit dans la région du Massif de la Grille (Plateau de Diboïni) une action

de modernisation rurale présentant les mêmes caractères que celle entreprise sur le Plateau de Nioumakélé. L'agent de modernisation est actuellement en place à la Grande-Comore. L'établissement d'une pépinière, l'exécution d'études topographiques et socio-économiques à Mahoueni, la rédaction d'un programme général d'action et d'un projet de conservation des sols seront assurés.

§ II. — Exposé du programme du B. D. P. A. pour 1962.

A. — BASE PERMANENTE A MORONI

Il est prévu la mise en place d'une base permanente du B. D. P. A. à Moroni, amorce de l'Office central de modernisation. Cette base comprendra un ingénieur permanent, dont le rôle sera, d'une part :

- la coordination des actions et des études entreprises ;
- la formation d'encadreurs de base,

d'autre part,

— la préparation d'un plan de développement de l'économie rurale comorienne.

Cet ingénieur sera aidé dans ses diverses tâches par des missions d'experts, consacrant à ces activités une durée globale de 12 mois.

B. — LA POURSUITE DES OPÉRATIONS ENTREPRISES SUR LE PLATEAU DE NIOUMAKÉLÉ

Il s'agit de modifier les structures agraires existantes, en associant les cultivateurs à la gestion et à la réalisation des opérations entreprises :

- modernisation des techniques culturales ;
- diffusion des procédés de lutte contre l'érosion ;
- association plus intime de l'agriculture et de l'élevage ;
- amélioration de l'implantation de l'habitat et de l'infrastructure régionale.

Cette action est menée jusqu'ici dans le cadre des Conventions n° 1 (et avenant n° 1) et n° 2, liant le Gouvernement des Comores et le B. D. P. A.

Le programme 1962 prévoit :

- la poursuite de la modernisation rurale à Tindrini-Comoni ;
- le début des réalisations sur Ongoujou, M'Rhemani, Bandracouni ;
- les études préliminaires sur Dage, M'Rijou.

Ces actions suivent une progression raisonnée, en effet :

- le programme d'action sur Tindrini-Comoni a été établi par M. Vignal (mission avril-mai 1961). Il s'agit ici de la réalisation de la seconde fraction de ce programme, la première étant prévue par la Convention n° 2 ;
- le programme sur Ongoujou, M'Rhemani, Bandracouni, sera précisé par les études prévues par la Convention n° 2 ;
- les études à entreprendre sur Dage et M'Rijou sont destinées à préciser l'action ultérieure qui intéressera ces villages.

C. — LA MISE EN VALEUR DU PLATEAU DE DIBOINI (MAHOUENI)

La Convention n° 3 prévoit l'installation sur place d'un agent de modernisation et le démarrage des études destinées à préciser les programmes d'action.

La liaison entre ces actions, prévues au titre de l'année 1961, et les actions ultérieures, à financer en 1963, est prévue en 1962 pour un montant limité. Ce financement pourrait faire, en temps voulu, l'objet d'un avenant à la Convention n° 3.

D. — OPÉRATIONS D'ÉLEVAGE A MOHELY

Les pouvoirs publics proposent d'orienter l'économie de cette petite île vers la production de bovins de boucherie dont le débouché semble assuré dans les autres îles de l'archipel, largement déficitaires en viande.

Dès maintenant est prévue la mise en place d'un agent spécialement formé aux techniques d'études agricoles, orienté sur les questions d'élevage.

En même temps, l'ingénieur et les experts de la base de Moroni feront un inventaire des possibilités agronomiques et zootechniques de l'île et élaboreront un programme d'action dont le début du financement est prévu au présent programme.

CHAPITRE III

LE TOURISME

Les Comores possèdent une incontestable vocation touristique : la beauté des paysages et leur variété, le calme qui règne dans les sites enchanteurs, les possibilités de pêche sous-marine devraient classer l'archipel parmi les grandes régions touristiques du monde et attirer un nombre important de visiteurs et, partant, améliorer le standing économique des îles.

Mais, pour l'instant, le développement touristique des Comores n'est qu'une hypothèse encore lointaine : parmi les obstacles qui freinent le développement du tourisme comorien, il convient de citer en premier lieu l'isolement géographique de l'archipel. Situées à mi-chemin entre Madagascar et Zanzibar, les îles ne sont reliées à l'extérieur que par la ligne d'Air France desservie par DC 3 : seule l'incorporation des Comores dans un circuit général — une ligne aérienne reliant Madagascar à Zanzibar par Moroni — faciliterait la promotion touristique de l'archipel et ouvrirait ses portes aux visiteurs venant d'Afrique du Sud, des Indes et d'Australie.

Lorsqu'on parle de touristes, il ne peut s'agir en toute hypothèse que d'une clientèle de grand standing qui ne pourrait se satisfaire de l'équipement actuel des Comores.

L'expansion du tourisme aux Comores reste liée à la solution de deux questions essentielles :

I. — LA CRÉATION D'UNE HÔTELLERIE DIGNE DE CE NOM

Le prochain transfert à Moroni de la capitale de l'archipel multipliera les besoins de logement hôtelier. Toute l'activité entraînée par l'implantation des services d'Etat et des services du Territoire, par l'exécution de la loi de programme et par le développement général de l'archipel ne saurait se concevoir sans cet élément indispensable de l'équipement général que constitue un hôtel de standing convenable.

A ce double titre, il paraît donc nécessaire de combler cette lacune de toute urgence.

a) *Conception de l'hôtel.*

Il doit être à la fois l'élément nécessaire aux besoins de la capitale et un centre de vie sociale pour les habitants de Moroni.

Sans être luxueux, il doit être d'un bon confort et comporter des chambres disposant chacune d'une installation sanitaire complète et de qualité.

Dans un premier temps, il paraît prudent de limiter la capacité à 20 chambres, mais en ménageant la possibilité d'un agrandissement ultérieur, si les besoins s'en font sentir. Les locaux communs et de service seront, dès le départ, conçus dans l'hypothèse d'une capacité finale de 40 à 50 chambres.

Il devra donc comporter également des locaux adaptés aux coutumes des Français musulmans pour leur permettre de bénéficier des services de l'hôtel. Il n'est pas exclu en effet que des familles comoriennes puissent y donner des réceptions si la disposition des lieux et l'organisation des services s'y prêtaient.

L'hôtel, pour satisfaire à sa vocation de centre de vie sociale et de premier élément d'infrastructure touristique, devrait être construit au bord de la mer, comporter une petite plage et un parc assez vaste.

Il est nettement préférable qu'il soit situé en dehors de la ville, quoique à courte distance. Il apparaît en effet que les habitants de Moroni, qui ne disposent guère comme but de sortie vespérale que de la guinguette d'Itsandra, apprécieront davantage une possibilité de détente un peu à l'écart du théâtre de leurs occupations quotidiennes. A l'inverse, la distance devra être assez courte pour ne pas imposer des sujétions aux hommes d'affaires. Quant au touriste, il préférera le cadre naturel à celui de la ville.

Un emplacement qui répond à ces diverses considérations a été prospecté. Il recueille l'adhésion des autorités publiques.

Ajoutons également que les chambres froides devront être largement conçues en raison des difficultés de ravitaillement. L'hôtel devra comporter une citerne importante — à moins que les prospections en cours et le futur réseau de distribution ne permettent de le desservir (ce qui serait préférable) — et un groupe électrogène.

b) *Financement.*

Un hôtel de vingt chambres ainsi conçu peut être évalué à 55 millions de francs C. F. A., aménagements de jardins et de plage compris.

Les consultations auxquelles il a été procédé, tant auprès des Administrateurs, des notabilités et du Directeur de la Caisse centrale de Coopération économique aboutissent à la conclusion suivante : il est exclu qu'une société privée puisse les réunir ; il est également exclu d'y intéresser une société extérieure à l'archipel.

Le montant maximum des souscriptions à espérer présentement sur place serait de l'ordre de 5 à 7 millions de francs C. F. A.

La solution consiste donc dans une initiative de la Puissance Publique, à laquelle serait associée, selon le vœu du Chef du Territoire, l'initiative privée qui pourrait se manifester.

La S. I. T. O. prendrait l'initiative de la constitution d'une société anonyme dont le capital serait constitué, à concurrence de 50 millions de francs C. F. A. sur fonds publics, et dont le surplus serait recueilli par voie de souscriptions locales.

Il n'est pas douteux que la rentabilité de cet hôtel sera marginale pendant plusieurs années, du fait que sa création, décidée pour des motifs d'intérêt général évident, précédera celle des courants de clientèle qu'elle a justement pour but de provoquer.

Il est donc indispensable que des mesures d'encouragement lui soient accordées par le Gouverneur et l'Assemblée du Territoire.

Ces mesures seraient analogues à celles qui sont intervenues dans les Départements d'Outre-Mer :

1. Régime fiscal approprié comportant une exemption d'impôt sur les bénéfices pendant dix ans, le maintien des autres impôts au taux actuel et la garantie contre tout nouvel impôt direct pendant la même durée.

2. Exonération de toutes taxes ou droits à l'importation des matériaux de construction et du matériel d'équipement de l'hôtel pendant une durée de cinq ans.

3. Couverture des pertes éventuelles d'exploitation dans la limite annuelle de 5 millions de francs C. F. A. pendant six ans.

4. Autorisation d'utiliser une main-d'œuvre de nationalité étrangère dans la limite de 20 %, et dérogations possibles sur demande justifiée au-delà de ce chiffre.

c) *L'équipement hôtelier des autres îles.*

La création d'un nouvel hôtel à Moroni constituerait un premier temps.

Dans un second stade, qui pourrait être assez rapproché, l'hôtel de Moroni pourrait créer des annexes de 4 à 6 chambres à Moheli, Anjouan et Mayotte.

Elles seraient gérées par la direction de Moroni qui en assurerait le contrôle et l'approvisionnement. Conçues avec simplicité, elles donneraient satisfaction aux besoins de chaque île, permettraient aux habitants des autres îles de bénéficier d'une détente et constitueraient un embryon de chaîne touristique.

Il convient de souligner que les établissements actuels ne perdraient pas leur raison d'être : il est souhaitable qu'ils entreprennent des améliorations, ce qui leur permettrait de rendre service à une clientèle qui ne serait pas attirée par une catégorie supérieure.

II. — L'AMÉNAGEMENT DES SITES TOURISTIQUES

Tôt ou tard, l'archipel des Comores entrera dans la compétition touristique de l'océan Indien ; de nouvelles techniques de transports aériens moins exigeantes en matière d'aéroports, les mettront à la portée d'un plus grand nombre. La beauté de la nature et l'ambiance simple et attachante des îles leur assurent à l'avance l'intérêt d'une clientèle avide de tranquillité, de calme et de repos.

Les autorités locales se doivent de prendre dès maintenant des mesures pour conserver intégralement ce précieux capital et le garantir contre toute déprédation.

C'est une protection des sites qui s'impose tout d'abord. A titre d'exemple, les mesures suivantes sont suggérées :

— Plan d'urbanisme des principale villes, afin de leur assurer un développement harmonieux respectant le caractère

qui leur a été légué par le passé, notamment en ce qui concerne Moroni, Foubouni, Mutsamudu, Domoni.

Il est en particulier souhaitable :

— que l'admirable espace vert qui fait face au marché de Moroni soit intégralement préservé et transformé si possible en parc public ;

— que la grande place d'Anjouan soit aménagée en parc-jardin (la S. I. T. O. pourrait éventuellement établir un projet pour les autorités administratives).

— Détermination de types d'habitation s'harmonisant avec les ensembles existants et le site pour certaines zones protégées. Seuls ces types d'habitation pourraient recevoir des prêts des caisses publiques.

— Classement des sites naturels, dont un inventaire devrait être dressé (ex. : Itsandra, Iconi, Lac Salé, Nioumachoua, Chiconi, etc.).

— En dehors des agglomérations existantes, création d'une zone non *œdificandi* de 50 mètres de part et d'autre des routes :

— de Mitsamiouli à Foubouni ;

— de Mutsamudu à Domoni ;

— de Foubouni à Nioumachoua ;

— de Mamutzu à Sada et Chiconi.

Il est suggéré également que dans les vieilles cités, telles Moroni, Mutsamudu et Domoni, les emplacements de maisons en ruines ou enclos non construits soient utilisés pour créer de minuscules espaces verts, plantés d'une végétation haute dépassant les habitations. Ces places ombragées, lieux de halte toute désignée pour les visiteurs pourraient être également des emplacements de vente de la production artisanale.

Ces quelques mesures conservatoires, appliquées avec persévérance, assureraient le maintien et l'amélioration du capital touristique de l'archipel.

En outre :

— la forteresse de Mutsamudu devrait être immédiatement nettoyée et aménagée en vue de la visite ;

— le service des Travaux publics devrait étudier le tracé d'une piste pour l'ascension du volcan de Karthala, dont une partie aussi longue que possible devrait être carrossable. Ce projet pourrait être ultérieurement réalisé par paliers si le tourisme prend un développement appréciable ;

— un agent du service de l'Information devrait être chargé de centraliser les questions de tourisme et de répondre aux demandes de renseignements ;

— une propagande devra être envisagée dans l'avenir avec la collaboration des compagnies de transport. Dans un premier temps, elle sera faite par le futur hôtel de Moroni, qui devra disposer d'un dépliant de propagande illustrant les principaux sites des Comores.

CONCLUSIONS

I. — LA REUNION

Aussi intense que soit l'activité d'une délégation parlementaire en mission, il lui est difficile de prononcer un jugement définitif sur un pays qu'elle n'a visité que pendant 6 jours. Sans doute, un regard neuf, de la part de ceux qui sont étrangers à un pays, a souvent le mérite de faire émerger d'une situation économique complexe — souvent confuse pour ceux qui y sont quotidiennement mêlés — les points essentiels, les problèmes clés, les principes directeurs d'une action économique générale.

Aussi, les quelques conclusions posées par votre Commission, au terme de ce rapport, s'apparentent plutôt à des suggestions, liées à des constatations d'ordre géographique, climatique ou démographique qu'à des directives précises concernant la conjoncture économique actuelle de l'île.

Trois constatations, banales sans doute pour les Réunionnais, mais essentielles pour les visiteurs, se dégagent de notre mission d'information :

— la surpopulation qui menace et ne cessera de menacer l'équilibre économique de la Réunion ;

— la petitesse, l'isolement et l'éloignement géographique de l'île ;

— l'inquiétude des populations réunionnaises en face de la crise qui affecte actuellement le marché du sucre.

I. — La solution du problème démographique s'inscrit en premier dans l'ordre des urgences. Quelle que soit l'efficacité des solutions qui seront apportées aux problèmes économiques réunionnais, ces solutions seront vaines dans la mesure où le problème démographique ne sera pas résolu.

Nul ne doute que la solution de cette question soit infiniment complexe. Nous avons eu l'occasion de signaler, au cours de ce rapport, un certain nombre de mesures susceptibles de freiner la progression démographique réunionnaise. Seule, dans l'immédiat, une politique d'émigration intelligemment élaborée et progressivement appliquée parviendra à juguler les conséquences fâcheuses du surpeuplement. Cette politique n'exclut pas pour autant d'autres mesures complémentaires, telles que la réduction du montant des prestations familiales au-delà d'un nombre d'enfants donné, une campagne d'éducation sanitaire et sociale, l'élévation progressive du niveau de vie. Toutefois, ces mesures complémentaires n'auront qu'un rôle d'appoint : les résultats qu'il faut en attendre ne se manifesteront, dans la meilleure hypothèse, que dans 15 ou 20 années, c'est-à-dire à une époque où la population réunionnaise aura franchi le cap des 500.000 habitants. Seuls des départs volontaires — féminins si possible — peuvent, dans l'immédiat, concourir à stabiliser la démographie.

Envisagée dans ces applications pratiques, une telle politique d'émigration se révèle complexe ; la distance, tout d'abord, qui sépare la France de la Réunion, entraînera des frais de voyage particulièrement lourds que seule la puissance publique peut prendre à sa charge. Au-delà des difficultés financières, se posent des problèmes psychologiques non négligeables : un centre d'accueil et de placement des nouveaux venus devra être installé en Métropole afin d'éviter aux émigrants un dépaysement trop sensible et des efforts d'adaptation pénibles. On doit d'ailleurs signaler que l'expérience d'émigration a déjà commencé ; elle ne porte, toutefois, que sur quelques dizaines de personnes, mais les premiers résultats semblent indiquer que la politique d'émigration mérite d'être poursuivie. Cette politique ne pourra prendre son essor véritable que dans la mesure où les émigrants auront acquis, dès le départ, une formation professionnelle, même sommaire. La politique d'émigration est donc étroitement liée au développement de la formation professionnelle dans le cadre de l'île de la Réunion.

Quelles que soient les difficultés de mise en œuvre d'une politique d'émigration, les difficultés qu'elle soulève n'ont rien de comparable à celles que nous préparerions si aucune solution efficace, libérale et immédiate n'était apportée au problème démographique réunionnais.

On peut être certain qu'un concours actif sera consenti par tous ceux qui, tant à la Réunion qu'en Métropole, ont le souci du mieux-être de leurs concitoyens.

II. — La seconde observation présentée par votre délégation concerne le resserrement des liaisons qui unissent la Réunion à la Métropole. Département d'Outre-Mer situé au cœur de l'océan Indien, la Réunion mérite qu'un effort accru soit consenti par la France pour atténuer son isolement et son éloignement géographique. A une époque où la notion de distance tend à perdre de l'importance dans les relations intercontinentales, la Réunion devrait bénéficier des progrès importants réalisés depuis quelques années dans le transport aérien. Or, l'infrastructure aérienne actuelle de l'île ne permettant pas l'atterrissage des long-courriers internationaux constitue un goulot d'étranglement au resserrement des liaisons aériennes entre la France et la Réunion.

L'amélioration de l'infrastructure aérienne de l'île apparaît donc comme une nécessité. La création d'une piste d'atterrissage susceptible d'accueillir des avions du type *Boeing-707* ou *DC-8* présenterait un triple avantage :

— sur le plan stratégique tout d'abord, la nouvelle piste construite à la Réunion s'intégrerait dans la chaîne d'escaliers françaises qui jalonnent la route des îles Kerguelen ;

— au point de vue économique, en second lieu, cette construction placerait l'île de la Réunion dans le cadre des grands circuits aériens intercontinentaux et contribuerait ainsi à élargir l'horizon économique de la Réunion et à développer la renommée touristique de l'île.

Si le tourisme semble être, en effet, l'une des vocations de l'île — qu'il convient de ne pas contrarier par le maintien d'un équipement aérien vétuste — il est souhaitable également que les Réunionnais accentuent leur effort d'organisation hôtelière. Sans doute, la construction récente d'un hôtel moderne de 40 chambres à Saint-Denis amorce une politique de tourisme plus élaborée que celle qui existait par le passé, mais il reste beaucoup à faire en ce domaine : l'amélioration de l'équipement hôtelier des sites les plus pittoresques (Cilaos, Hellbourg, Saint-Gilles), sans parler du développement de la climatisation des chambres doivent être entreprises si la Réunion veut attirer à elle les touristes mauriciens, malgaches ou sud-africains.

Le développement du tourisme local va nécessiter des investissements nouveaux et il est souhaitable que l'Etat ne reste pas étranger à cette politique d'investissements, tout au moins dans sa phase initiale.

A côté des intérêts stratégiques, économiques ou touristiques, qui commandent le développement des liaisons aériennes entre la France et la Réunion, il convient également de souligner l'importance que cette amélioration apporterait, du seul point de vue psychologique : la Réunion, terre française lointaine, serait ainsi plus étroitement rattachée à la France.

Il va sans dire que le développement de l'infrastructure aérienne de l'île ne doit pas faire négliger pour autant les améliorations que l'on peut apporter dans les autres secteurs : modernisation des installations portuaires, notamment avec la construction d'un silo à sucre, amélioration dans le réseau des télécommunications, etc.

III. — L'inquiétude des populations réunionnaises, en face de la crise qui affecte actuellement le marché du sucre, constitue la troisième remarque terminale que tient à faire votre délégation.

Les développements que nous avons consacrés à cet épineux problème ont été les reflets des diverses opinions recueillies par votre délégation auprès des personnalités du monde économique réunionnais : ils traduisent non seulement l'inquiétude qui les anime devant la gravité de la situation de l'île, mais encore leur ferme volonté de trouver des solutions aux difficultés actuelles.

L'île de la Réunion possède et possédera une incontestable vocation sucrière ; cette vocation trouve sa raison d'être dans la conjonction des facteurs climatique, pédologique et économique, qui donnent à la production sucrière une place que nulle autre culture ne peut prendre. Il n'est, pour s'en persuader, que de prendre en considération la situation agricole de l'île après le passage du cyclone « Jenny » : seule la canne à sucre, malgré des destructions partielles, est capable de reprendre vie dans les mois qui suivent une telle catastrophe, alors que toutes les autres cultures ont été anéanties.

Toutefois une action de reconversion est concevable et même souhaitable dans le cadre de la partie de la production sucrière qui excède le contingent attribué à la Réunion.

Même si les Réunionnais parvenaient à faire élargir le contingent de sucre qui leur est affecté, les causes profondes de la crise continueraient d'exister : les milieux économiques sont d'ailleurs parfaitement conscients de la nécessité d'un effort de rénovation. La rancœur et le malaise dont votre délégation a constaté l'existence proviennent moins de la dégradation de la conjoncture économique que de la soudaineté des mesures fixant les conditions de règlement de la canne à sucre.

Nous avons eu l'occasion d'analyser au cours de ce rapport les diverses propositions présentées par les milieux économiques réunionnais dans le cadre d'une politique de reconversion de l'île. Il n'est pas dans les attributions d'une mission d'information de porter des jugements sur chacune de ces propositions.

Quelles que soient la nature et l'étendue des solutions qui seront retenues, votre délégation souhaite rendre les Réunionnais attentifs à deux remarques importantes :

— L'avenir économique de la Réunion dépendra, pour une large part, de l'esprit de coopération et de compréhension mutuelle qui animera le dialogue entre représentants des divers secteurs de l'économie sucrière. Au moment où l'équilibre économique et social de l'île est menacé par l'accumulation des excédents de sucre, au moment où des options nouvelles ne peuvent pas ne pas être prises, il serait pour le moins regrettable et dangereux que les revendications et les récriminations viennent troubler la sérénité que requiert l'élaboration de décisions importantes.

— La recherche des remèdes susceptibles de limiter les effets néfastes de la crise dépend étroitement de la nature ambiguë de cette crise. Le malaise économique dont est victime actuellement la Réunion se présente, tout d'abord, comme la manifestation locale d'un phénomène général de surproduction qui affecte l'ensemble de la zone franc.

La crise sucrière présente également des aspects spécifiquement réunionnais. Or, si la solution de la crise de surproduction, envisagée sous son aspect global, ne dépend que partiellement des suggestions réunionnaises ; définie sous son aspect strictement et spécifiquement réunionnais, la crise peut être limitée dans ses effets grâce au concours de ses seuls habitants.

Nous avons eu l'occasion, au cours de ce rapport, de dégager les lignes directrices d'un projet présenté par certaines personnalités tendant à individualiser le contingent de sucre. Malgré les difficultés d'application qu'elle soulève, cette suggestion nous a paru séduisante : chaque propriétaire, connaissant à l'avance le volume de la production sucrière dont il serait en droit d'attendre un règlement au prix plein, serait ainsi amené à consacrer à des productions agricoles nouvelles les terres vouées jusqu'alors à une culture sucrière excédentaire.

Une politique intelligemment appliquée d'individualisation du contingent aurait le double avantage de mettre chaque producteur à l'abri de surprises semblables à celle du mois de novembre 1961 et d'amorcer progressivement la reconversion des terres marginales.

Dans le cadre de l'œuvre de reconversion, la définition des productions nouvelles relève évidemment de la décision de ceux qui sont directement intéressés à l'économie réunionnaise : mieux que quiconque ils en connaissent les possibilités, les limites et les dangers qui la menacent. La dévastation des cultures vivrières et maraîchères par le récent cyclone Jenny ne constitue pas, certes, un encouragement dans la voie des innovations économiques.

Quels que soient les dangers qui menacent toute entreprise agricole à la Réunion, le développement des cultures vivrières se révèle comme particulièrement nécessaire. D'ailleurs, toutes les cultures ne sont pas également vulnérables aux effets du cyclone. Le développement des plantations de thé, dont votre délégation a eu l'occasion d'apprécier la qualité, constitue peut-être l'amorce d'une nouvelle vocation de l'île. Cette culture présente le double avantage d'employer une main-d'œuvre importante et d'être réalisée sur les hauteurs de l'île, hors de la zone sucrière.

La rénovation du secteur agricole réunionnais ne doit pas pour autant faire négliger l'expansion des autres secteurs de la vie économique : ainsi, le développement de l'artisanat, la rénovation des circuits commerciaux contribueraient, dans une large mesure, à équilibrer l'économie réunionnaise en pesant sur certains prix de vente dont l'élévation n'est probablement pas toujours justifiée... par les frais d'importation.

Ces quelques remarques terminales concernant les problèmes économiques réunionnais ont été animées par les seuls soucis d'apporter aux habitants de l'île le témoignage de notre amicale compréhension et de notre volonté de les aider.

Les problèmes soulevés par le développement économique de la Réunion — département français mais aussi département d'Outre-Mer — associent les difficultés que connaissent tous les départements métropolitains à celles qui naissent de l'isolement géographique de l'île. De cette dualité fondamentale peut naître le meilleur comme le pire, dans la mesure où un équilibre politique, économique et social parviendra ou échouera à concilier les divers intérêts en présence.

Dans la mesure où une société humaine ne trouve pas à l'intérieur du système où elle est intégrée les raisons d'espérer qu'elle est en droit d'attendre, elle est progressivement amenée à regarder vers d'autres horizons... Puissent ces quelques pages — si imparfaites et si incomplètes soient-elles — contribuer à renforcer les liens déjà si nombreux et si étroits qui unissent la Réunion à la Métropole.

II. — LES COMORES

Qu'il nous soit permis de citer en tête de ces remarques terminales, la boutade quelque peu désabusée d'un fonctionnaire français en poste aux Comores : « Administrer les Comores, disait-il, c'est faire du pilotage sans visibilité et sans radar... »

La première impression que ressent un visiteur en débarquant sur l'archipel est une étrange sensation de « bout du monde ». Par leur structure géographique, les quatre îles Comores, distantes les unes des autres de quelques centaines de kilomètres, constituent déjà un défi à toute entreprise d'administration rationnelle. Le seul moyen dont dispose le Haut-Commissaire pour visiter les îles et coordonner les efforts de ses chefs de subdivisions est le service régulier de la Compagnie Air France ; les liaisons radio sont précieuses et limitées à quelques heures durant la journée.

Gardons-nous donc de juger les phénomènes économiques qui se déroulent dans un univers aussi lointain avec notre mode de pensée occidentale. Et si les spectacles merveilleusement lumineux et variés de l'archipel poussent le touriste ou le poète à la rêverie, l'immensité de l'œuvre de construction conduit, au contraire, l'économiste à la perplexité. Il n'est pas vain de dire que l'ère des pionniers n'est pas prête de s'achever aux Comores. Que souhaiter, sinon un développement rapide de l'infrastructure la plus élémentaire à un pays dont les routes ne sont que des chemins rocailleux, où chaque déplacement — si limité soit-il — oblige à de longs voyages et où le ravitaillement régulier en denrées alimentaires des familles européennes est tributaire de la compagnie aérienne et des fournisseurs de Tananarive.

Certes, il est souhaitable que le programme d'investissement routier, d'électrification des centres urbains, d'adduction d'eau, d'équipement hôtelier soit maintenu et même accéléré. Toutefois, votre délégation considère que le développement économique des Comores nécessite, en priorité sur toute autre action, la découverte de la vocation économique de l'archipel. Si des progrès incontestables ont été réalisés depuis quelques années par une administration dont on doit saluer le courage,

l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir, en l'absence de tout programme de base, est telle qu'on se demande si les efforts actuellement consentis ne seront pas vains. Avant de savoir où l'on ira, il est bon de savoir où l'on est. Or, la déficience de l'appareil statistique, l'absence d'études économiques et sociologiques approfondies, rendent difficile l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique économique, si modeste soit-elle. Il sera toujours difficile de parler d'agriculture comorienne tant qu'un paysannat, au vrai sens de ce terme, n'aura pas été formé. On ne pourra parler de production agricole industrielle que le jour où les circuits commerciaux de l'archipel auront été progressivement dépouillés d'un trop voyant archaïsme. On ne pourra parler de vie économique que le jour où aura pris naissance un artisanat ou une petite industrie locale que la faiblesse actuelle du niveau de vie rend impossible.

L'élaboration d'un plan détaillé et global du développement économique comorien peut donner l'illusion d'une perte de temps incompatible avec l'importance du travail à accomplir.

Votre Commission reste persuadée que les mois passés à la mise sur pied d'un tel programme ne seront pas inutiles : en assignant des objectifs détaillés à l'économie comorienne et en affectant chaque tranche de travaux de crédits nécessaires à leur réalisation, on évitera à coup sûr un gaspillage d'efforts, de temps et d'argent.

Cet effort de connaissance des possibilités de l'archipel nécessite, en premier lieu, une coopération étroite des élites comoriennes à sa réalisation. L'archipel a acquis, depuis 1961, une large autonomie administrative. Les Comoriens ont donc à cœur d'aboutir, dans les délais les plus brefs, à une certaine expansion économique de leur pays.

Dans l'élaboration du programme de développement, les représentants du secteur privé, européens ou comoriens, auront leur mot à dire : leurs connaissances profondes, mais empiriques du pays, des habitudes des populations ne pourront qu'éclairer favorablement les travaux des enquêteurs. Pour cela, il est nécessaire que les égoïsmes traditionnels s'effacent et qu'un esprit de collaboration, dans le domaine de la recherche agronomique, de l'organisation des productions agricoles, de l'amélioration des circuits commerciaux, fassent place à ce qui est trop souvent incohérence.

En définitive, au-delà de tous ces efforts indispensables, mais dont nul ne songe à sous-estimer la difficile réalisation, se situe le problème essentiel des Comores : la lutte contre la misère, la faim et la pauvreté.

La délégation de la Commission des Affaires économiques et du Plan a achevé son périple à travers l'océan Indien par une visite d'amitié à Madagascar. Les membres de la mission tiennent à exprimer leur sentiment de reconnaissance, tant aux représentants de la République malgache qui les ont accueillis avec la plus vive cordialité, qu'aux représentants diplomatiques de la France auprès de l'Etat malgache qui ont eu à cœur de rendre particulièrement intéressant le séjour de la délégation dans la Grande Ile.

Au cours des visites effectuées dans les divers services économiques de la jeune République, votre délégation a pu apprécier la qualité du travail quotidiennement fourni, le zèle des responsables de l'économie malgache et l'esprit de coopération qui anime les relations entre les fonctionnaires malgaches et les fonctionnaires français, délégués dans la Grande Ile, au titre de l'aide technique.